



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – travail – Patrie**

\*\*\*\*\*

**COMMISSION TECHNIQUE D'ELABORATION  
DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE  
L'EDUCATION**

\*\*\*\*\*

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work - Fatherland**

\*\*\*\*\*

**TECHNICAL COMMITTEE FOR THE  
ELABORATION OF THE SECTOR WIDE  
APPROACH / EDUCATION**

\*\*\*\*\*

# DOCUMENT DE STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION

# ***LE COMITE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DU SECTEUR DE L'EDUCATION***

Ce rapport est réalisé grâce aux efforts conjugués d'une équipe provenant des 04 ministères du secteur de l'Education avec l'appui des représentants du MINEFI, du MINPLAPDAT et de l'UNESCO.

Cette équipe se compose comme suit :

## **I – Supervision**

- 1) HAMAN ADAMA, Ministre de l'Education de Base, Président ;
- 2) BAPES BAPES Louis, Ministre des Enseignements Secondaires, Vice Président;
- 3) FAME NDONGO Jacques, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Vice Président ;
- 4) PEREVET Zacharie, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Membre ;

## **II – Coordination**

- 1) ZOUA HOULI Abraham, Secrétaire Général du MINEDUB ;
- 2) TAMBO LEKE Ivo, Secrétaire Général du MINESEC ;
- 3) MVOGO Dominique, Secrétaire Général du MINESUP ;
- 4) KOUNG A BESSIKE Jacqueline, Secrétaire Général du MINEFOP.

## **III – Equipe technique**

- 1) TCHAMENI Apollinaire, Administrateur Planificateur de l'éducation, MINEDUB, Coordonnateur ;

## **Membres :**

- MINEDUB :**
- 1) ETOUA AZO'O, Inspecteur général de pédagogie ;
  - 2) EGBE Martha BEYANG, Chef pool stats/ Projet.Edu. II ;
  - 3) MOMEYA Romuald Hervé, Ingénieur Statisticien-Economiste.
- MINESEC:**
- 1) BIOCK Michel, Inspecteur Général de Pédagogie chargé des Sciences Humaines (point focal) ;
  - 2) LEKANE Edouard, Inspecteur Général chargé de l'Enseignement Technique et Normal ;
  - 3) MBASSI TSALA Bertin B, Inspecteur National de Géographie ;
- MINESUP :**
- 1) AWONO ONANA Charles, Directeur de l'ENSP (point focal) ;
  - 2) FOUA NDJODO Marcel, Inspecteur académique.

**MINEFOP :** 1) INACK INACK Samuel, Chef de Division des Etudes, de la Prospective et de la Coopération (point focal) ;  
2) TABI AKONO François, Chef de Cellule de la Coopération ;  
3) MAKEMBE Nicolas, Chef de Cellule des Etudes et de la Prospective ;  
4) BATOUMBI Dieudonné, Chargé d'Etudes Assistant/ Cellule de suivi.

**MINEFI :** ELOUNDOU ESSOMBA Gaston, Chef de la Cellule de l'Economie réelle.

**MINPLAPDAT :** YAP Idrissou, Chef de Cellule du développement des ressources humaines.

**UNESCO-Représentation sous-régionale :** 1) Yao YDO, chargé de programmes ;  
2) Régine PRISO, Cadre ;  
3) Eric DEUMO NOUBESSI, Informaticien.

**CONSULTANTS :** 1) Alain MINGAT ;  
2) Serge CUENIN.

# SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i> .....	4
<i>CHAPITRE I : CONTEXTE GLOBAL DU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION</i> .....	12
I. Contexte démographique et social.....	12
II. Contexte macro-économique (et des finances publiques).....	17
III. Organisation et Structure du Système éducatif.....	27
IV. Grandes orientations actuelles de la politique éducative nationale.....	32
<i>CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION</i> .....	38
I. Eléments saillants du diagnostic du secteur.....	38
II. Analyse des scolarisations (accès et parcours scolaire).....	40
III. Analyse des disparités par niveau et type d'enseignement .....	48
IV. Efficacité interne du système .....	53
V. Education et marché de l'emploi au Cameroun : Efficacité externe.....	58
VI. La qualité des services éducatifs offerts .....	61
VII. Coût et Financement du Système éducatif.....	71
VIII. Gestion et Gouvernance du Système éducatif.....	73
<i>CHAPITRE III : PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES PRIORITAIRES DE LA STRATEGIE</i> .....	87
III.1. Principes de référence pour la Stratégie du secteur global de l'éducation.....	87
III.2. Axes prioritaires de la politique sectorielle.....	91
III.3. Matrice résumée des actions envisagées dans le système éducatif d'ici 2015.....	93
<i>CHAPITRE IV : PROGRAMME D'INTERVENTION PRIORITAIRE</i> .....	95
Objectif 1 : Elargir l'accès à l'éducation et la rétention dans le système tout en corrigeant les disparités .....	95
Objectif 2 : Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif .....	107
Objectif 3 : Développer un partenariat efficace avec les différents membres du corps social .....	125
Objectif 4 : Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.....	128
<i>CHAPITRE V : POLITIQUE DE FINANCEMENT DU SECTEUR</i> .....	139
<i>CHAPITRE VI : CADRE OPERATIONNEL DE LA STRATEGIE</i> .....	143
VI.1 Principes directeurs de la mise en œuvre des programmes et projets.....	143
VI.2 Le plan de mise en oeuvre.....	145
VI.3 Mécanismes d'appui et de suivi-évaluation de la stratégie.....	146
<i>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i> .....	154

<i>ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION</i>	<i>155</i>
<i>ANNEXE 2 : TABLEAU DES INDICATEURS-CLE DU SECTEUR EDUCATIF.....</i>	<i>189</i>
<i>ANNEXE 3 : SIMULATIONS FINANCIERES DES POLITIQUES PROPOSEES.....</i>	<i>193</i>
<i>ANNEXE 4: PLAN D'ACTION PROVISoire DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION.....</i>	<i>203</i>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

APEE	Association de Parents d'Elèves et des Enseignants
BEPC	Brevet d'Etudes de Premier Cycle
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CE1	Cours Elémentaire 1 <sup>ère</sup> année
CE2	Cours Elémentaire 2 <sup>ème</sup> année
CEI	Coefficient d'Efficacité Interne
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CITI	Centre Interuniversitaire des Technologies de l'Information
CL	Class Level
CM1	Cours Moyen 1 <sup>ère</sup> Année
CM2	Cours Moyen 2 <sup>ème</sup> Année
CP/CPS	Cours Préparatoire/ Cours Préparatoire Spécial
DDEN	Délégation Départementale de l'Education Nationale
DPEN	Délégation Provinciale de l'Education Nationale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDSC	Enquête Démographique et de Santé du Cameroun
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
ENSP	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
ENIEG/ENIET	Ecole Normale des instituteurs de l'enseignement général/ technique
EPT	Education Pour Tous
FALSH	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FARP	Fonds d'Appui aux Ressources Pédagogiques
FIT	Fast Track Initiative
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FSJP	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
GCE O Level	General Certificate of Education, Ordinary Level
GCE A Level	General Certificate of Education, Advanced Level
IAEB	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base
IFORD	Institut de Formation et de Recherches Démographiques
IRIC	Institut des Relations Internationales du Cameroun
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MINEDUB	Ministère de l'Education de base
MINESEC	Ministère des Enseignements secondaires
MINPLAPDAT	Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
MLA	Monitoring Learning Activities
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement

## **SIGLES ET ABREVIATIONS (Suite et fin)**

PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN <sup>1</sup>
PIB	Produit Intérieur Brut
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
RESEN	Rapport d'Etat d'un Système Educatif National
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SIL	Section d'Initiation à la Lecture
TAP	Taux d'Achèvement du primaire
TBM	Taux Brut de Mortalité
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMR	Taux moyen de redoublement
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

---

<sup>1</sup> Conférence des Ministres de l'Education ayant le français en partage.

## DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS

**Le taux brut de scolarisation (TBS).** Cet indicateur mesure, pour un niveau d'étude donné, la population d'élèves scolarisés par rapport à la population scolarisable de cette tranche d'âge. Ex dans le primaire, ce taux est égal au nombre d'élèves du primaire, multiplié par 100 et divisé par la population de six à onze ans (dans le système francophone).

**Taux net de scolarisation (TNS).** Rapport entre le nombre total d'élèves en âge d'être dans le système scolaire et l'effectif total de la population scolarisable de la même tranche d'âge.

**Taux d'accès.** Pour un niveau d'étude donné, cet indicateur mesure la population des élèves non redoublants par rapport à la population en âge de fréquenter ce niveau d'étude. Il se calcule en rapportant l'effectif des élèves non redoublants dans un niveau d'étude donné, à la population en âge de fréquenter ce niveau. Comme indicateur du niveau de scolarisation, il est préférable au taux brut de scolarisation en ce sens qu'il tient compte des déperditions scolaires.

**Taux d'achèvement.** Proportion de la classe d'âge qui accède à un âge quelconque à la dernière année du cycle. On l'estime par le taux d'accès en dernière année du cycle.

**Taux de rétention.** Pour un cycle d'études, il est égal au pourcentage des élèves d'une classe d'âge qui ayant été inscrits en première année du cycle au cours d'une année scolaire donnée sont parvenus finalement jusqu'à la dernière année de ce cycle.

**Taux de transition.** C'est la proportion des enfants qui arrivent à passer d'un cycle d'études à un autre.

**Profils de scolarisation.** Ils indiquent quelle proportion de la population a effectivement accès à la première classe primaire et comment se déroule ensuite la scolarité de ces enfants.

**Taux moyen de redoublement.** Il s'agit du rapport du nombre des redoublants d'une année sur l'effectif total des inscrits de l'année précédente.

**Taux brut de fréquentation scolaire.** Proportion de la population (dans la tranche d'âge concernée) qui fréquentait un établissement scolaire au moment de l'enquête.

**Taux d'encadrement.** Pour une école primaire, il s'agit du rapport du nombre d'élèves de l'école à son nombre d'enseignants. Il peut être calculé pour un groupe d'écoles et plus largement pour toutes les écoles d'une circonscription administrative.

**Aléa de la répartition des enseignants dans les écoles.** Il représente l'influence des facteurs autre que le nombre d'élèves dans la répartition des enseignants dans les écoles. Il est estimé par  $[1-R^2]$  où  $R^2$  est le coefficient de détermination de la régression du nombre d'enseignants d'une école sur son nombre d'élèves.

**Coefficient d'efficacité.** Il est défini comme le rapport entre le nombre d'années-élèves théoriquement nécessaires pour produire le nombre d'élèves qui accèdent en dernière année du cycle (produit du nombre d'élèves en dernière année du cycle au moment de l'observation et de la durée du cycle) et le nombre d'années-élèves effectivement consommées, parmi lesquels sont comptées les années supplémentaires dues aux redoublements et les années rendues inutiles du fait des abandons. Dans une situation idéale, sans redoublement ni abandons, ce rapport vaut donc 1.



## ***INTRODUCTION***

Dans un contexte national caractérisé par une situation économique morose, une croissance démographique marquée, notamment dans la tranche de la population jeune, et un environnement international en proie à de profondes mutations scientifiques et technologiques, le secteur éducatif du Cameroun est astreint aujourd'hui à un effort de modernisation.

En réaction à cette préoccupation et au fil du temps, des stratégies ont été élaborées par les ministères en charge des différentes composantes du secteur éducatif. L'absence de coordination et de concertation qui a prévalu lors de la préparation de ces stratégies ministérielles, a eu pour conséquence de mettre en relief des visions fragmentées et non cohérentes de l'ensemble du secteur éducatif.

Toutes choses qui ont rendu nécessaire l'élaboration d'une stratégie sectorielle globale pour refléter une vision unitaire et cohérente de l'éducation au Cameroun. Aussi, en février 2005, les Ministres en charge du secteur de l'éducation (MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP) ont-ils pris l'engagement d'y œuvrer.

Cette stratégie s'inscrit dans la perspective d'une mise en œuvre des dispositions pertinentes de la Constitution, des lois d'orientation de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des orientations majeures du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ainsi que des engagements du Cameroun (EPT, FTI, ODM, etc.) en faveur de l'éducation pour tous et plus particulièrement de l'universalisation de l'enseignement primaire comme objectif à atteindre par le système éducatif en 2015.

Le développement attendu du secteur éducatif doit donc être soutenu par une augmentation substantielle des ressources publiques allouées au secteur de l'éducation. De plus, il commande la prise en compte de la formation professionnelle comme un moyen de professionnalisation des enseignements, de développement des ressources humaines et un mécanisme de régulation des flux à la fin de chaque niveau d'études, en vue de l'insertion des sortants dans le système de production. Les points suivants sont abordés :

- La gestion de l'accès face au choc démographique ;
- L'amélioration de l'efficacité et la préservation de la qualité ;
- Le défi de la pertinence ;
- L'équité ;
- Les interactions entre les différents niveaux et types d'enseignement ;
- La gouvernance ;
- le financement durable et efficient du système.

Les stratégies proposées s'inscrivent dans un partage des préoccupations du gouvernement de voir le secteur éducatif devenir un acteur majeur dans la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Cet objectif apparaît aujourd'hui comme une des conditions pour la mise en route d'un vaste programme de réformes de l'ensemble du secteur éducatif. C'est seulement à travers un tel programme que tout soutien financier, national ou étranger, pourra produire un effet d'investissement et induire le développement.

L'impulsion politique du Gouvernement part du constat que partout dans le monde et de tout temps, les plus fortes valeurs ajoutées dépendent des techniques mises en jeu pour la production et pour l'échange, ce qui fait du savoir une ressource stratégique essentielle, un avantage comparatif décisif dans la grande compétition que se livrent les grands ensembles économiques de notre époque.

Aussi le défi pour le gouvernement est-il de mettre en place, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, un système éducatif réactif qui prend en compte et anticipe les besoins de l'économie nationale. Le présent document de Stratégie sectorielle est donc à la fois :

- un cadre intégrateur des actions de développement de l'éducation en cohérence avec les objectifs de développement nationaux ;
- un cadre de consultation et de concertation avec la société civile et les partenaires au développement ;

- un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs notamment ceux provenant de l'Initiative accélérée pour l'Education pour Tous (Fast-Track Initiative) ;
- un cadre de cohérence financière et de budgétisation à moyen terme ;
- un cadre de définition et d'organisation des travaux analytiques pour éclairer le développement du secteur.

Le présent document de Stratégie Sectorielle de l'Education couvre principalement le système formel d'enseignement, c'est-à-dire du préscolaire au supérieur en passant par les enseignements secondaires et la formation professionnelle. Les volets non-formel, informel et l'éducation intégratrice sont traités parallèlement par les Ministères en charge des Affaires sociales et de la Jeunesse respectivement dans la Stratégie du secteur social et le Programme national d'Alphabétisation.

# **CHAPITRE I : CONTEXTE GLOBAL DU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION**

## **I. Contexte démographique et social**

### **I.1 Données démographiques globales**

L'un des principaux objectifs stratégiques de la politique gouvernementale de développement est la maîtrise de la croissance démographique du pays afin qu'elle soit en harmonie avec ses possibilités économiques. L'Institut National de la Statistique estime à 15 292 000 habitants la population du Cameroun. Cette information sera actualisée par le recensement en cours, le dernier datant de 1987. Le niveau d'urbanisation du pays est globalement élevé, quoique présentant d'importantes inégalités régionales. Evalué à 37,8% en 1987, le taux d'urbanisation se situe actuellement à 43 %.

La densité globale de la population est d'environ 33 habitants au Km<sup>2</sup>, avec cependant des disparités importantes entre les provinces et à l'intérieur de celles-ci. Concernant sa structure par âge, la population est majoritairement jeune, avec 45% des individus âgés de moins de 15 ans et 64% âgés de moins de 25 ans. L'âge moyen de la population se situe autour de 22 ans. L'espérance de vie à la naissance est à 56,5 ans en 2003 (soit 54,5 pour les hommes et 59 ans pour les femmes). Le rapport de masculinité révèle un léger déficit en hommes, soit 97 hommes pour 100 femmes.

Le taux moyen de natalité au niveau national connaît une baisse progressive liée à l'accentuation des programmes de réduction des naissances par la pratique du planning familial, ainsi on est passé de 41,7 ‰ (entre 1987 et 1992) à 39,7 ‰ (entre 1993 et 1997) pour arriver à 38,2 (entre 1998 et 2002).

Le taux de mortalité est encore globalement élevé : 49 ‰ de nos jours, notamment avec l'effet du VIH/SIDA. Quant à la mortalité infanto-juvénile (enfants de 0-4 ans), elle est passée de 126 à 151 pour 1000. Par ailleurs la

mortalité maternelle demeure élevée, environ 430 décès pour 100 000 naissances.

D'après les projections des Nations-Unies, fondées sur l'analyse des différentes enquêtes de ménages disponibles, le Cameroun serait entré dans la phase de transition démographique : le taux annuel de croissance de la population totale qui était de 2,8 % à la fin des années 90 serait actuellement de 2,3 % et atteindra sans doute moins de 2 % en 2010.

### **1.2 Population scolarisable**

En dépit de cette transition démographique en cours, la population scolarisable (4-24 ans) devrait s'accroître fortement d'ici à 2015, passant de 8,5 millions en 2004 à près de 11 millions (soit une augmentation de plus d'un tiers), créant ainsi une forte demande scolaire.

De manière spécifique :

- au niveau du préscolaire (4-5ans), la population passerait de 1 064 000 en 2004 à 1 220 000 en 2015 ;
- au niveau du primaire (6-11ans/12ans), la population passerait de 2 914 800 à 3,5 millions en 2015 ;
- au niveau du premier cycle du secondaire (12-15 ans/13-17 ans), l'on passerait de 1 674 000 en 2004 à 2 234 400 en 2015 ;
- au niveau du second cycle du secondaire (16-18 ans/18-19ans), la population passerait de 1 003 400 à 1 379 600 en 2015 ;
- au niveau du supérieur (19/20 ans- 24 ans), l'on passerait de 1 773 058 en 2004 à 2 437 451 en 2015.

### I.3 Impact du VIH/SIDA sur le système éducatif.

Le taux de prévalence du VIH dans la tranche d'âges de 15-49 était à 5,5 % en 2004. Cette prévalence est environ 60 % plus élevée chez les femmes que chez les hommes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le taux d'infection des femmes et des hommes augmente rapidement avec :

- (i) ***l'âge*** : les femmes sont infectées plus précocement que les hommes (le taux de prévalence le plus élevé (10,3 %) est enregistré chez les femmes de la tranche d'âge 25-29 ans tandis que chez les hommes, il est de 8,6% et concerne la tranche 35-39 ans);
- (ii) ***le niveau d'instruction***, en particulier chez les femmes : Celles ayant un niveau d'instruction primaire ou secondaire sont plus de deux fois plus infectées que celles n'ayant aucun niveau d'instruction ;
- (iii) ***le statut matrimonial*** : les femmes qui sont en rupture d'union (séparées, divorcées, veuves) ont un taux d'infection au VIH significativement plus élevé que celles en union ou que celles qui n'ont jamais été mariées ;
- (iv) ***le niveau de bien-être économique des ménages*** : la prévalence du VIH est environ trois fois plus élevée dans les ménages riches que dans les ménages pauvres ;
- (v) ***les jeunes femmes*** de 23-24 ans sont sept fois plus infectées que celles de la tranche 15-17 ans (Source : Enquête Démographique et de Santé du Cameroun, 2004).

Ce niveau de prévalence bien que moins élevé par rapport aux autres pays d'Afrique entraînera au moins deux conséquences pour le système éducatif :

- 1) Une forte augmentation du nombre d'orphelins liée à cette maladie. Ceci imposera des mesures ciblées pour assurer la scolarisation de ces enfants. Les estimations de la Banque Mondiale font état d'environ 12 % de la population d'âge scolaire directement concernée par ce fléau en

2015, chiffre auquel il faut ajouter les orphelins dus à d'autres causes que le SIDA;

2) Les décès d'enseignants atteints par le SIDA et leur absence pour maladie sont déjà perceptibles. Actuellement, on estime que chaque année, 500 enseignants ne peuvent assurer leur service par suite de cette maladie et qu'un nombre comparable en décède prématurément. Aux alentours de 2015, on prévoit qu'entre 1 200 et 1 500 maîtres devront être remplacés chaque année à cause de cette pandémie et des décès qu'elle entraîne.

#### **I.4 Le Contexte Social**

La demande sociale d'éducation correspond à la demande de places dans le système éducatif. Cette dernière émane des individus ou des familles. D'autre part, la demande économique d'éducation est celle qui correspond à la demande de main d'œuvre qualifiée exprimée par le système productif.

Les demandes économique et sociale de l'éducation expriment tout à la fois le désir pour la société de bénéficier des produits de l'éducation et la possibilité d'en supporter les frais.

Au Cameroun, la demande d'éducation a connu plusieurs phases : dans les années 1960 et 1970 pour les populations, l'école et l'école seule peut donner accès à cette classe de « CADRES », qui, sans titre académique, ne pourraient bénéficier d'une situation matérielle et d'un rang social assez confortable.

Cette situation a conduit à un « boom » de la demande sociale d'éducation, reflet du modèle conçu à l'aube des indépendances des pays d'Afrique pour relever le défi du développement. Cette situation est d'ailleurs renforcée par la conférence d'Addis-Abeba en 1961 sur l'éducation en Afrique qui dans sa recommandation relative à l'économie avait posé comme préalable que « l'enseignement dans des conditions appropriées doit être un investissement productif qui contribue à la croissance économique ».

La tendance croissante de la demande sociale se manifeste particulièrement dans les trois niveaux d'enseignement suivants : primaire, secondaire et supérieur. Pendant ce temps, les types d'enseignement : technique et professionnel demeurent marginaux au profit de l'enseignement général.

Cette situation s'explique par la valeur sociale forte accordée à ce type d'enseignement par rapport aux deux précédents.

Du côté de la demande économique, des ajustements se font en milieu professionnel étant donné la défaillance du système en place qui n'arrive pas à livrer des produits conformément aux besoins précis des entreprises.

A partir du milieu des années 1980, la crise économique s'installe avec des conséquences très graves au plan social dont le chômage et le non accès aux besoins sociaux de base (éducation, santé, alimentation, protection sociale, etc.)

A partir de cet instant, les demandes sociale et économique de l'éducation prennent un coup. La demande sociale quand bien même elle reste en augmentation en valeur absolue, subit des coups en valeur relative. Les familles croient de moins en moins en l'école formelle qui n'a plus les mêmes vertus que celles connues avant l'ajustement. Du côté de la demande économique, il y a également un rejet, car les produits non seulement ne correspondent pas aux besoins, mais leur qualité n'est pas celle souhaitée.

Cette situation remet en cause le système actuel qui ne satisfait plus ses deux clients principaux à savoir : les familles et les entreprises. L'urgence est donc de remettre l'école au goût de ses clients : des hommes qui s'accomplissent à travers l'accès à la connaissance et les entreprises qui se développent par le biais d'une main d'œuvre formée à leur goût.



## **II. Contexte macro-économique (et des finances publiques)**

### **II.1 Etat des lieux**

De l'indépendance à la première moitié des années 70, le Cameroun a connu une croissance régulière et harmonieuse : le PIB réel a augmenté en moyenne de 4 % par an. La fin des années 70 connaît un phénomène nouveau : sous l'effet d'une économie dopée par la production pétrolière, la croissance s'accélère brutalement : 13 % par an de 1977 à 1981 puis 8 % de 1982 à 1985. Au milieu des années 80, le Cameroun subit des chocs importants dus à l'effondrement des cours des matières premières, chocs qui engendrent le ralentissement de son économie suivi d'une sévère récession. Cette situation ne se retournera qu'à la suite de la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 qui ramènera la croissance réelle du PIB autour de 5 % en 1994-95.

Les programmes économiques que le gouvernement a mis en œuvre par la suite ont permis de stabiliser la croissance du PIB réel en moyenne à un chiffre de l'ordre de 4,5 % par an. L'inflation a été ramenée à moins de 3 %. La balance commerciale est demeurée positive; le déficit des transactions courantes a été réduit de moitié, tombant de 3 % en 1997-1998 à 1,5 % en 1999-2000 et le solde budgétaire (base engagement) a été stabilisé autour de 2 % du PIB.

Le Cameroun entame la période 2000-2004 par son éligibilité à l'initiative renforcée d'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés, consacrée par l'atteinte, dès le mois d'octobre 2000, du point de décision. Au cours de cette période, le taux de croissance du PIB est passé de 4% en 2000 à 3,9% en 2004.

Les ressources budgétaires non pétrolières ont été en nette progression passant de 875,1 milliards en 2000 à 973,4 milliards en 2004. L'effet de la hausse des cours du pétrole sur les recettes pétrolières n'a pas compensé l'impact de la diminution de la production au cours de la même période. Les recettes

pétrolières sont ainsi passées de 438,3 milliards en 2000 à 337,7 milliards en 2004 soit une baisse de 30%.

Face à la contrainte de respecter ses engagements concernant le paiement du service de la dette extérieure, le Gouvernement a pris tout un ensemble de mesures (programmation trimestrielle des lignes de crédit, suppression à terme des caisses d'avance, réglementation de la puissance des véhicules de services selon la catégorie du poste occupé, etc.) visant la maîtrise des dépenses courantes dont le pourcentage au PIB est passé de 13,5% en 2001 à 11,4% en 2004. La faible consommation des crédits alloués aux dépenses d'investissement due à la complexité des procédures de passation des marchés publics a été en grande partie à l'origine des baisses successives du montant des ressources budgétaires destinées aux investissements publics. Ainsi, en pourcentage du PIB, les dépenses d'investissement publiques ont diminué d'un point et ont atteint le niveau de 2,2% en 2004.

En pourcentage des dépenses budgétaires, la part des ressources allouées aux secteurs sociaux (éducation, santé, affaires sociales et emploi) s'est accrue en passant de 18,5% en 2000 à 25,3% en 2005. Ce qui marque le souci du Gouvernement de lutter résolument contre la pauvreté. La part des ressources allouée aux secteurs productifs (infrastructure et développement rural) en pourcentage des dépenses budgétaires totales a connu, également, une augmentation significative passant de 10,5% en 2000 à 14,5% en 2005. Ainsi la politique d'allocation des ressources mise en œuvre par le Gouvernement adhère aux objectifs définis dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. L'encours de la dette publique extérieure, dont l'essentielle est bilatérale (62%), a connu une tendance baissière au cours de la période 2000-2004 passant de 4461,3 milliards de FCFA (68% du PIB) en 2000 à 3545 milliards de FCFA (42,3% du PIB) en 2004.

Des évolutions récentes montrent que la croissance de l'économie camerounaise s'est décélérée avec un taux de 3,5% en 2004 contre 4,1% en 2003. Elle est estimée à 2,7% en 2005 et atteindrait 4,5% en 2006. Dans l'optique de la demande, la croissance demeure tirée par la demande intérieure. Mais on note une baisse de la part de la consommation privée dans le PIB, avec une contribution négative à la croissance en 2005, tandis que la part de la consommation publique tend à augmenter. La part de l'investissement est en hausse, qu'il s'agisse de la composante publique ou de la composante privée. La contribution positive à la croissance de la demande extérieure depuis 2004, et en particulier des exportations de services et des exportations hors pétrole, tendrait à se consolider.

Le taux d'inflation demeure contenu en dessous de 3. L'évolution de l'inflation reste imputable aux produits alimentaires (principale composante de l'indice) dont la production s'est avérée satisfaisante face au niveau sans cesse croissant de la demande urbaine.

**Tableau 1 : indicateurs clés de l'économie camerounaise**

<b>Années</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	6171	6612	7061	7583	7917	8378	8757	9400
PIB à prix constant de 2000(milliards de FCFA)	6326,6	6612,4	6910,9	7187,9	7482,7	7747,1	7965,2	8304,5
<b>PIB réel</b> Croissance annuelle (en%)	4.3	4.5	4,5	4,0	4,1	3,5	2,7	4,5
<b>Répartition sectorielle (Croissance annuelle en %)</b>								
Secteur Primaire	6.4	3.6	3,73	3,7	3,7	4,2	3,9	4,0
Secteur Secondaire	3.3	4.3	1,0	0,8	0,8	0,5	-0,8	3,9
Secteur Tertiaire	6.4	4.4	8,5	7,3	7,3	5,4	4,7	4,6
Taux de pauvreté (% population)			40,0					38,6
Population	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
PIB/tête	1,5	1,7	1,7	1,2	1,3	0,7	0,0	1,5
Consommation par tête	1,2	1,9	0,2	1,7	4,2	-0,6	-3,4	-2,7
<b>Prix (Croissance annuelle en %)</b>								
Déflateur du PIB		2.5	2,3	3,4	0,3	2,3	1,7	3,1
Prix à la consommation	7.8	14.4	2,8	2,8	0,6	0,3	1,5	1,8
<b>Les composantes de la demande (en pourcentage du PIB)</b>								
Consommation	80.8	79.7	81,0	81,0	82,2	80,6	79,0	75,7
Privée	71.3	70.2	70,7	70,8	72,2	70,4	68,2	65,0
Publique	9.5	9.5	10,2	10,2	10,0	10,2	10,8	10,8
<b>Finances publiques (en pourcentage du PIB)</b>								
Recettes hors Dons	15.0	19.9	17,7	17,9	16,8	15,6	17,0	18,4
Dépenses	13.9	15.6	16,9	16,0	15,5	13,8	15,0	16,2
<i>courantes</i>	<i>11.9</i>	<i>12.1</i>	<i>13,6</i>	<i>13,3</i>	<i>13,3</i>	<i>11,6</i>	<i>12,0</i>	<i>12,3</i>
<i>en capital</i>	<i>1.9</i>	<i>3.3</i>	<i>3,3</i>	<i>2,5</i>	<i>2,1</i>	<i>2,2</i>	<i>3,0</i>	<i>3,9</i>
<b>Source : MINEFI/DAE</b>								

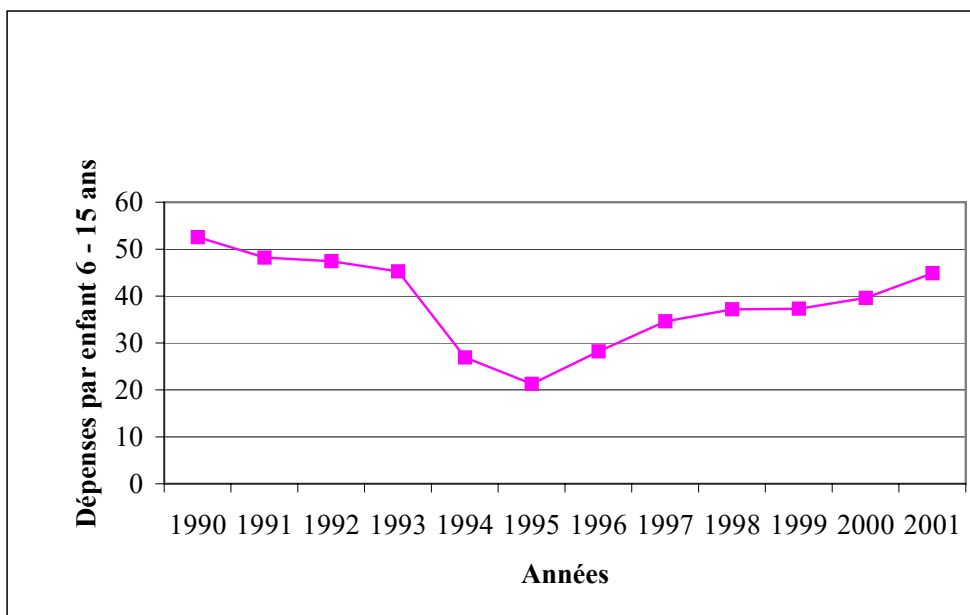
\* Sur base d'exécution budgétaire (MINEDUC ET MINESUP)

S'agissant des ressources publiques pour l'éducation, elles sont fonction d'une part du montant global du budget de l'Etat et d'autre part des arbitrages opérés tant au niveau du Gouvernement que du Parlement. En termes courants et de façon globale, les dépenses publiques pour l'éducation ont pratiquement doublé

entre 1990 et 2002. Si on les compare aux recettes de l'Etat, elles connaissent cependant une forte restriction puisque, si elles représentaient environ 22 % au début des années 90, elles sont aujourd'hui tout juste au niveau de 16 %. En proportion des dépenses de l'Etat, on observe entre 1990 et 2001 une légère amélioration sur la base des dépenses totales (de 15,2 % en 1990 à 17,4 % en 2001) et une quasi stabilité sur la base des dépenses courantes (de 18,8 % en 1990 et 19,1 % en 2001). Cette impression de stabilité globale de l'effort du pays pour son système éducatif est d'une certaine façon corroborée par le fait que les dépenses publiques exprimées en pourcentage du PIB du pays sont passées d'un chiffre compris entre 3,3 et 3,4 sur les années 1990 à 1993 au chiffre de 3,2 % du PIB en 2001. On retrouve toutefois la dynamique identifiée par ailleurs d'une dégradation substantielle entre le début et le milieu des années 90 (les dépenses publiques ne représentent que 1,7 % du PIB du pays en 1996 suite à la contraction des salaires des fonctionnaires) suivie d'une reprise progressive mais peu significative.

Une manière plus pertinente d'examiner les dépenses publiques d'éducation consiste d'une part à les exprimer en unités monétaires constantes et d'autre part à les rapporter à la population que ces ressources sont supposées servir. Le graphique I, ci-dessous, montre l'évolution dans le temps de cet indicateur pour le groupe d'âges 6-15 ans.

**Graphique I: Evolution des dépenses courantes d'éducation par enfant de 6-15 ans (milliers de FCFA de 2002)**



On peut interpréter cet indicateur comme mesurant la capacité du gouvernement à offrir des services éducatifs à sa jeunesse. En termes d'évolution au cours des 13 dernières années, on retrouve la forme globale en V et le «creux» du milieu de la décennie, déjà observée par ailleurs. On a aussi des arguments complémentaires pour indiquer que si la situation budgétaire d'ensemble pour le système éducatif s'est certes sensiblement améliorée depuis l'année 1995, on n'est pas encore revenu à la situation prévalant en 1989 ou 1990. En 2001, les dépenses courantes totales du secteur rapportées au nombre des enfants de la classe d'âge (6-15 ans) s'élevaient à 44 800 Fcfa de 2002 par enfant, alors que ce même indicateur valait 52 500 Fcfa (de 2002) en 1989.

Le choix du groupe d'âge (6-15ans) est certes un peu arbitraire mais cela a peu de portée dans la mesure où la tendance observée est la même pour tous les groupes d'âge.

## II.2 Perspectives de l'économie à l'horizon 2015

L'axe stratégique n°1 du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté porte sur la promotion d'un cadre macroéconomique et budgétaire stable. Pour tenir compte de la conjoncture économique nationale, de l'environnement

international et des nouvelles stratégies qui ont été adoptées, le cadrage central du DSRP a été actualisé au cours de l'année 2005. Il en ressort globalement que la croissance actuelle est encore faible pour impulser véritablement une amélioration des conditions de vie des populations et accroître le revenu par habitant au Cameroun. L'objectif du Gouvernement est, à long terme, de porter progressivement le taux de croissance réel du PIB à 7% au moins, ce qui devrait permettre une augmentation du PIB réel par tête d'environ 3 à 4%, minimum requis pour une réduction sensible de la pauvreté en vue de l'atteinte des objectifs du millénaire. En 2005 le taux de croissance est estimé à **2,7%**. Ce taux passerait de 4,5 % en 2006 à 4,7 % en 2008 et se situerait en moyenne annuelle au-dessus de 5% sur la période 2008-2015.

Dans le secteur primaire, la croissance réelle moyenne de la production agricole serait de l'ordre de 4,3% par an, compte tenu de l'augmentation de la population et donc de la demande intérieure, du développement de la pénétration des marchés sous régionaux et de l'approvisionnement des industries nationales.

Le taux de croissance dans le secteur secondaire pourrait atteindre à terme 6%. Il dépend d'une manière générale de la production des hydrocarbures, de l'énergie et des infrastructures de base comme les routes. La décroissance de la production pétrolière au Cameroun devrait se poursuivre en l'absence de découvertes importantes ou ponctuelles. Les perspectives sont toujours à la baisse mais seraient moins défavorables qu'antérieurement, le taux ainsi retenu se situe aux alentours de -5%.

Les industries manufacturières devraient soutenir la croissance à hauteur de 6,5% en moyenne grâce aux avancées dans la transformation du bois et à la vigueur des branches de l'Agro-industrie, de la cimenterie et de la métallurgie. La relance des investissements dans le secteur énergétique devrait permettre une augmentation de la production électrique qui devrait booster la croissance dans ce sous secteur. En effet, le projet de construction de nouvelles centrales devrait contribuer à améliorer l'offre énergétique. La construction de ces centrales devrait accélérer la croissance

dans ce sous secteur qui influence largement la production dans les autres secteurs.

Le secteur tertiaire devrait bénéficier de la tendance à la hausse des activités liées aux nouvelles technologies de la communication (informatique, Internet) et à la téléphonie mobile grâce notamment aux retombées de la fibre optique, ce qui laisse présager des taux de croissance assez élevés dans ces branches. En outre, avec le démarrage effectif du marché financier, de profondes mutations dans le secteur financier pourraient s'opérer dans ce secteur. Pour toutes ces raisons, le taux de croissance réel dans le secteur tertiaire devrait se maintenir autour de 6,5% par an, en moyenne.

L'agrégation des trois secteurs génère des taux de croissance du PIB réel entre 4 et 6% à l'horizon 2015.

### **II.3 Implications en matière de finances publiques**

Les ressources de l'Etat, en raison de la diminution des recettes pétrolières, à l'horizon 2015 pourraient tourner autour de 15% du PIB. Les recettes non pétrolières se stabiliseraient autour de 13% jusqu'en 2015.

Le Gouvernement est résolu à accroître les recettes non pétrolières pour compenser la baisse des recettes pétrolières. Les réformes fiscales et douanières en cours, l'élargissement de l'assiette fiscale à travers entre autres, la réduction des exonérations et une plus grande rigueur dans l'application des fiscalités spécifiques, l'introduction de la réforme de l'impôt sur le revenu devraient permettre d'améliorer les recettes non pétrolières en pourcentage du PIB non pétrolier. Ainsi, la part des recettes non pétrolières serait maintenue en moyenne à 13 % du PIB non pétrolier. En conséquence, le solde budgétaire connaîtrait une évolution favorable et les besoins de financement resteraient modérés eu égard à l'ampleur des efforts.

Concernant les dépenses, il est anticipé que les dépenses publiques globales, en proportion du PIB, restent au voisinage de leur niveau actuel pour éviter de



pénaliser la croissance par un niveau excessif de taxation des secteurs productifs. Dans ce contexte, on anticipe toutefois des espaces d'expansion des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires, à l'instar de l'éducation, du fait de la contraction du service de la dette, notamment après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Dans ces conditions, c'est par des arbitrages intersectoriels plus favorables à l'éducation que le secteur éducatif est susceptible de trouver les ressources additionnelles dont il aura besoin pour assurer son développement et le financement de sa stratégie sectorielle. Celle-ci prévoit un appui budgétaire qui portera la part de l'éducation dans le PIB au chiffre de **3,5%**. Pour réaliser cet objectif, il serait nécessaire de faire passer les dépenses publiques d'éducation à au moins 22% des ressources publiques nationales d'ici à 2015 et en allouer la moitié au seul enseignement primaire.

**Tableau 2: Prévisions macroéconomiques à moyen terme, 2006-2015**

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	9399,9	9833,9	10452,9	11157,6	11936,1	12871,5	13869,7	14863,4	15872,2	16907,6
PIB à prix constant de 2002	8304,5	8611,7	9006,0	9459,8	9955,2	10579,3	11227,9	11844,8	12451,3	13059,7
<b>Croissance et pauvreté</b>										
Taux de pauvreté (% population)	38,6					35,5				32,7
<b>Croissance annuelle (en %)</b>										
Population	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
PIB/tête	1,5	0,9	1,9	2,3	2,5	3,6	3,4	2,8	2,4	2,2
Consommation par tête	-2,8	-1,7	-0,5	0,6	1,4	1,9	1,4	0,1	-0,1	-0,2
PIB à prix constant	4,3	3,7	4,6	5,0	5,2	6,3	6,1	5,5	5,1	4,9
<b>(Pourcentage du PIB)</b>										
Recettes hors Dons	18,4	17,8	17,1	16,7	16,3	15,9	15,5	15,2	14,9	14,7
pétrolières	5,8	5,0	4,4	4,0	3,7	3,3	3,0	2,8	2,5	2,3
Non pétrolières	12,5	12,8	12,8	12,7	12,7	12,6	12,5	12,4	12,4	12,3
Non pétrolières (% PIB non pétrolier)	13,6	13,7	13,5	13,3	13,2	13,1	13,0	12,9	12,8	12,7
Dépenses	16,2	16,7	17,2	17,0	16,4	16,0	15,6	15,3	14,9	14,5
courantes	12,3	12,1	12,2	11,9	11,3	10,9	10,4	9,9	9,6	9,3
en capital	3,9	4,6	5,0	5,1	5,1	5,1	5,3	5,4	5,3	5,2
Solde global, base ordonnancements	3,3	2,2	0,9	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0
Solde global, base caisse	2,1	1,7	0,4	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
<b>( en Pourcentage du PIB)</b>										
Financement	-2,1	-1,7	-0,4	-0,2	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Extérieur net	1,1	0,4	1,4	1,4	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7
Intérieur net	-2,2	-2,1	-1,8	-1,6	-1,5	-1,4	-1,3	-1,2	-1,1	-1,1
Besoin résiduel	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dettes (en Pourcentage du PIB)</b>										
Dettes extérieures										
Encours	0,34	0,32	0,30	0,28	0,27	0,25	0,24	0,23	0,22	0,21
Service	0,03	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Intérêts	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source: MINEFI/DAE

### **III. Organisation et Structure du Système éducatif**

#### **III .1 Organisation du système éducatif au Cameroun**

Héritage de la double domination anglaise et française, le système éducatif camerounais est divers et multiple.

A la dualité des langues d'enseignement et des modalités y afférentes (l'anglais dans les provinces du Nord-ouest et du Sud-Ouest, le français dans les autres provinces), s'ajoute la diversité des ordres d'enseignement. On a ainsi d'un côté, l'ordre d'enseignement public, et de l'autre l'ordre privé comprenant le privé laïc, le privé confessionnel catholique, le privé confessionnel protestant et le privé confessionnel musulman.

En dépit de cette diversité, les encadrements du système éducatif camerounais sont déterminés au niveau central de l'Etat. En effet, l'Etat par voie législative ou réglementaire,

- définit le régime de l'enseignement ;
- arrête les programmes et les manuels scolaires ;
- fixe les modalités de création, d'ouverture, de fonctionnement et de financement des établissements et institutions privées de formation;
- contrôle les établissements et institutions privées de formation;
- régit les systèmes et les modalités d'évaluation des élèves et des étudiants et organise les examens officiels nationaux et l'année académique sur toute l'étendue du territoire national.

En définitive, l'Etat apparaît comme la principale institution organisatrice du système éducatif camerounais. Par ses orientations et ses décisions, il influence plus que tout autre agent ou institution, l'offre et la demande d'éducation.

### **III.2 Structure du système éducatif camerounais**

Les schémas I et II permettent de visualiser la structure globale du système éducatif camerounais; ils s'appliquent tant au secteur public que privé. Il convient de noter que le sous-système anglophone est principalement localisé dans les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, mais on trouve aussi des établissements qui suivent la formule anglophone dans certaines localités (notamment les grandes villes dont Douala et Yaoundé) en dehors de ces deux provinces. Le sous-système francophone est largement majoritaire dans les huit autres provinces. L'enseignement supérieur est dispensé dans six universités d'Etat ainsi que dans un certain nombre d'institutions privées.

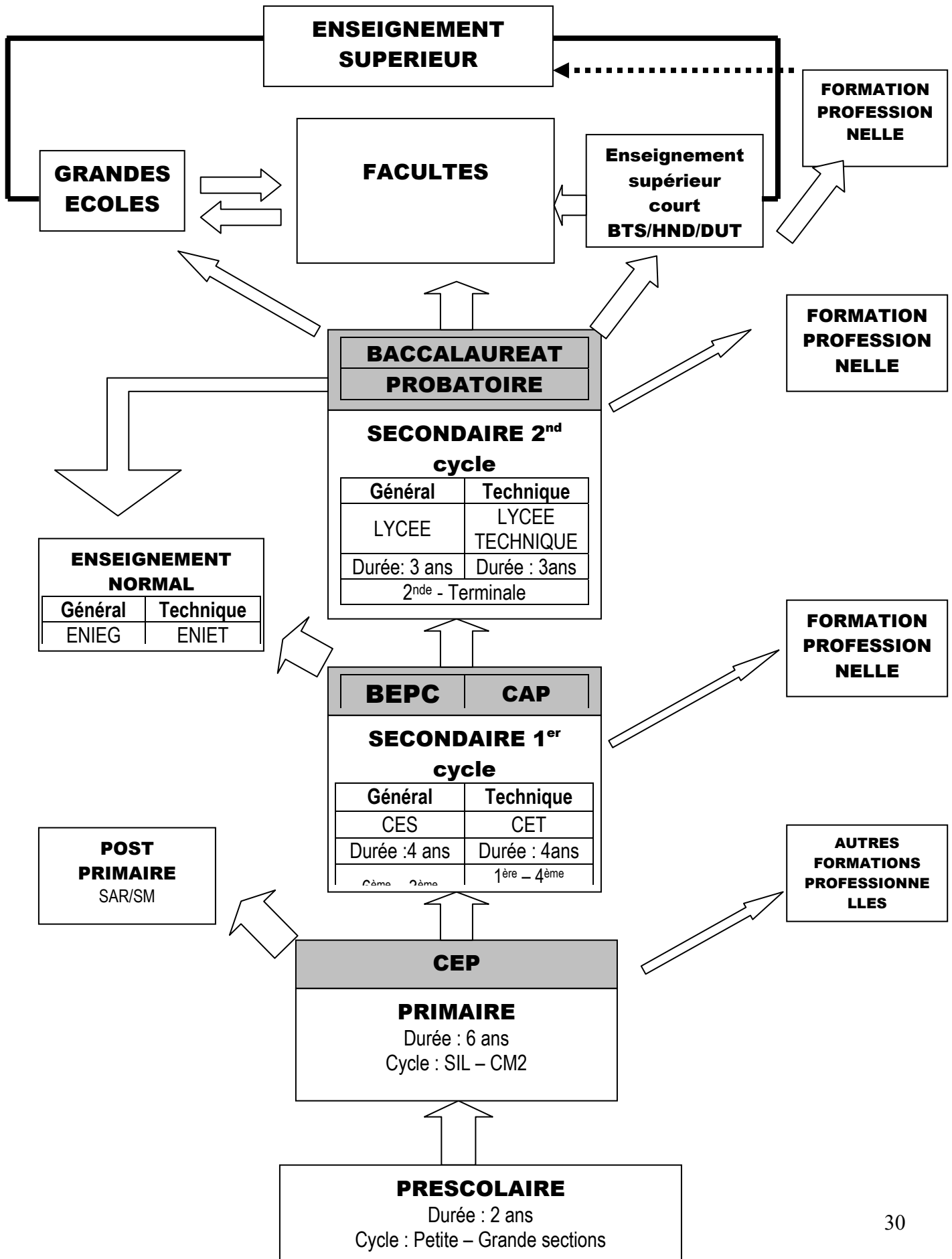
En plus de l'enseignement supérieur qui est commun, chaque sous-système se compose de cinq niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le post primaire, le secondaire et le normal.

L'enseignement maternel est le premier niveau. Il dure généralement 2 ans. L'enseignement primaire quant à lui, dure 6 ans dans le sous-système francophone et 7 ans dans le sous-système anglophone. Il sera uniformisé à 6 ans dans les deux sous-systèmes dès 2006. Si la durée totale de l'enseignement secondaire général est la même dans les deux sous-systèmes (7 ans), celui-ci se décompose différemment en sous-cycles (5 années d'études pour le premier cycle puis 2 années pour le second dans le sous-système anglophone ; 4 années pour le premier cycle puis 3 années pour le second cycle en ce qui concerne le sous-système francophone). La mise en application de la loi d'orientation de 1998 permettra l'harmonisation de la durée des cycles dans les deux sous-systèmes. L'enseignement technique se décompose en deux cycles de 4 et 3 années d'études respectivement. L'enseignement post-primaire récupère une partie des élèves sortant du primaire pour une formation d'une durée totale de deux ans. Le premier cycle secondaire général francophone est sanctionné par le BEPC et par le General Certificate of Education Ordinary Level (GCE O/L) dans le sous-système anglophone. Le second cycle est sanctionné par le

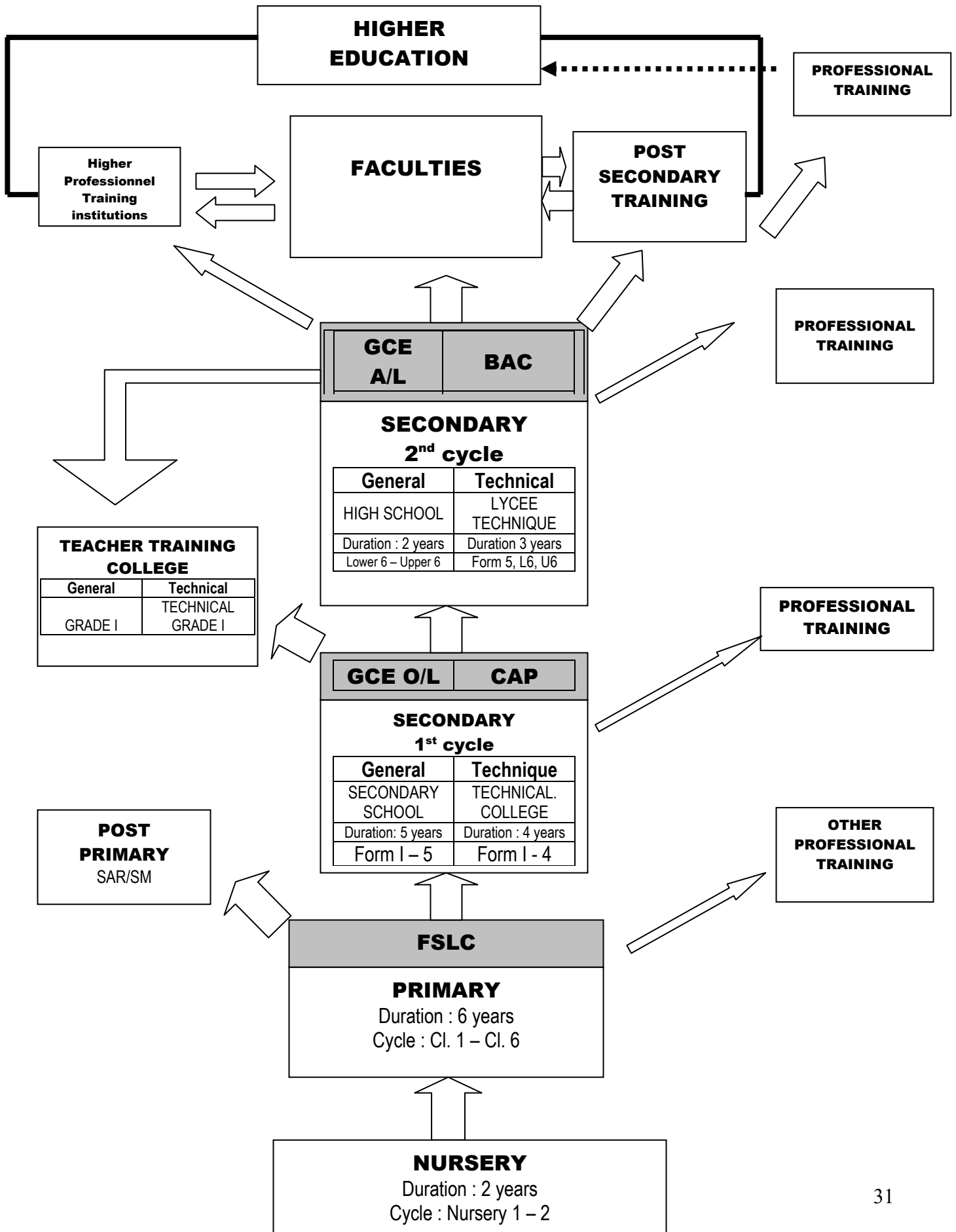
Baccalauréat dans le système francophone et par le General Certificate of Education Advanced Level (GCE A/L) dans le sous-système anglophone. L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour les titulaires du baccalauréat ou du GCE A/L, mais l'accès aux écoles de formation de la fonction publique (ainsi qu'à certains établissements privés) est subordonné à la réussite à un concours.

S'agissant de la formation professionnelle, elle n'est pas encore suffisamment organisée. Une réflexion méthodique et approfondie est d'ores et déjà engagée pour permettre à ce sous-secteur de disposer d'un véritable mécanisme d'information, de coordination, de régulation et de conseil d'une part et d'autre part, d'un système fiable et efficace d'encadrement, d'appui et de suivi des ressources humaines dont le pays a besoin pour promouvoir l'emploi (dépendant ou indépendant) et ainsi développer son système de production des richesses.

**Schéma I: STRUCTURE DU SOUS-SYSTEME FRANCOPHONE**



**Schéma II: STRUCTURE OF THE ANGLOPHONE SUBSYSTEM**



## IV. Grandes orientations actuelles de la politique éducative nationale

### IV.1 Le dispositif normatif

Le dispositif normatif camerounais actuel peut-être caractérisé par les traits essentiels suivants :

- **Premièrement : la consécration par la Constitution Nationale de l'éducation comme une mission fondamentale de l'Etat** : cette assertion découle de ce que le Préambule de la Constitution du 16 janvier 1996 affirme que a) l'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction, b) l'enseignement primaire est obligatoire et c) l'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les niveaux est une responsabilité de l'Etat.
- **Deuxième trait caractéristique : la reconnaissance de l'Education comme une priorité nationale** : la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation nationale au Cameroun et la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur comportent des dispositions explicites sur ce point dans leurs articles 2 et 3 respectivement. De même la loi N° 76/12 du 28 juillet 1976 définit la formation professionnelle rapide, ses objectifs, sa population cible ainsi que son domaine. Cette loi est complétée par le décret N°76/201 du 28 mai 1979 portant organisation et fonctionnement des Centres de Formation Professionnelle rapide.
- **Troisième trait caractéristique du cadre institutionnel national : la mise en place d'un dispositif juridique spécifique pour l'accompagnement de l'enseignement privé** : il s'agit de la loi 2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun et de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires découlant de la loi du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur, et principalement du décret n° 2001/832/PM du 19 septembre 2001



fixant les règles communes applicables aux institutions privées d'enseignement supérieur. Cependant, bien que plusieurs Ministères assurent des formations professionnelles, il manque encore un texte réorganisant la formation professionnelle au Cameroun.

- **Quatrième trait caractéristique : le choix délibéré d'un système juridico-administratif privilégiant la maîtrise par l'Etat du développement institutionnel de l'Education.** Le système actuel prévoit en effet :
  - a) la création et l'ouverture discrétionnaire par l'Etat d'établissements publics de formation sur l'ensemble du territoire national ;
  - b) la collation des diplômes à tous les niveaux relève de la compétence exclusive de l'Etat
  - c) l'instauration du régime juridique de « l'autorisation préalable » par l'Administration de l'Etat pour l'exercice d'activités de formation par des promoteurs privés ;
  - d) la mise en place d'une réglementation instituant à la fois la préparation des élèves et des étudiants des institutions privées pour des diplômes nationaux et un mécanisme de reconnaissance et de délivrance d'équivalence académiques à des diplômes étrangers par rapport aux diplômes nationaux.
  
- **Cinquième caractéristique : l'institutionnalisation de la promotion de l'égalité des chances pour tous les citoyens camerounais.** Ceci se traduit, à travers les lois d'orientation (1998, 2001) au niveau des aspects suivants :
  - a) L'Etat garantit l'accès aux établissements de formation aux personnes remplissant les conditions académiques requises et en fonction de la capacité de chaque institution ;
  - b) Les institutions d'enseignement supérieur développent des politiques d'assistance permettant aux étudiants de toutes les couches sociales d'accéder à l'enseignement supérieur.

- **Sixième caractéristique : le caractère obligatoire de l'enseignement primaire et la gratuité de l'école primaire publique** qui interpellent de ce fait au plus haut point les pouvoirs publics qui se doivent de mettre en place sur l'ensemble du territoire national les conditions d'application effective de cette prescription constitutionnelle.

#### **IV.2 Les missions assignées au système éducatif**

Les lois de 1998 et 2001 donnent au système éducatif camerounais de nouvelles orientations qui se traduisent dans les objectifs suivants :

- la formation des citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ;
- la promotion de la science, de la culture du progrès social ;
- le renforcement du sens éthique et de la conscience nationale ;
- la promotion de la démocratie et le développement de l'esprit démocratique ;
- le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise ;
- la formation et le perfectionnement des cadres ;
- la promotion du bilinguisme et la maîtrise des langues nationales ;
- la recherche de l'excellence dans tous les domaines de la connaissance ;
- la formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant ;
- la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé ;
- l'éducation à la vie familiale.

#### **IV.3 Le biculturalisme**

Si le bilinguisme est consacré au niveau de l'enseignement supérieur, dans les niveaux inférieurs, le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale de biculturalisme. Les deux sous-systèmes éducatifs coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications.

#### **IV.4 La formation**

L'école primaire est au Cameroun le principal système de formation assurant l'éducation fondamentale des enfants en dehors de la famille. L'Etat lui assigne l'objectif de donner l'assise d'une formation permanente et d'un développement des enfants camerounais sur laquelle les autres niveaux d'éducation et de formation sont édifiés. A ce titre, sa vocation est d'inculquer les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, comptage, résolution des problèmes) et les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) dont les jeunes camerounais ont besoin pour résoudre les problèmes immédiats de survie et d'apprentissage tout au long de la vie. Une attention particulière est donc portée sur la maîtrise des langues officielles (anglais et français), la promotion de l'hygiène ainsi que l'éducation à la santé et à la nutrition.

Quant aux autres niveaux d'enseignement (secondaire et supérieur en particulier) qui ont la responsabilité de former et de perfectionner les cadres moyens et supérieurs du pays, ils ont pour mission d'inculquer aux jeunes camerounais les valeurs éthiques universelles, de leur faire connaître, comprendre et apprécier la diversité culturelle camerounaise, de développer en eux le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise et de promouvoir l'excellence dans tous les domaines de la connaissance. A travers les formations professionnelles et techniques, ces niveaux d'enseignement doivent donner aux apprenants, en plus des savoir-être/savoir-faire pratiques de manière à permettre leur insertion efficace et efficiente dans le système de production. De ce fait, les milieux socioprofessionnels ainsi que les collectivités territoriales décentralisées peuvent concourir à la définition des programmes de formation, à l'évaluation des connaissances des apprenants, ainsi qu'au financement des filières de formation.

#### **IV.5 Les engagements internationaux**

Au niveau international, le Cameroun adhère à un certain nombre d'initiatives en matière d'éducation parmi lesquels figurent en bonne place :

- la **Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous** adoptée à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990) qui a convenu d'universaliser l'enseignement fondamental et de réduire radicalement l'illettrisme avant la fin de la décennie 90 ;
- le **Cadre d'action de Dakar** pour l'éducation pour tous adopté au Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, 2000) qui réaffirme l'engagement des pays participants, dont le Cameroun, à réaliser les objectifs de l'éducation pour tous au plus tard en 2015 ;
- Le cadre indicatif de performances de l'initiative accélérée pour l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous (**Initiative Fast-track**) mis en place par les pays développés (le G8 en particulier) pour accompagner les pays sous-développés vers l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous d'ici 2015 ;
- la **Convention révisée sur l'enseignement technique et professionnel** adoptée à la 31ème session de la Conférence générale des Nations Unies pour l'Education en 2001 qui recommande entre autres de supprimer les barrières entre les niveaux et domaines d'enseignement, entre l'éducation et le monde du travail et entre l'école et la société en faisant de l'enseignement technique et professionnel une partie intégrante de l'instruction générale de base de chacun sous forme d'initiation à la technologie, au monde du travail ainsi qu'aux valeurs humaines et aux normes requises pour se comporter en citoyen responsable ;
- les **conclusions de la Conférence Internationale des experts sur l'enseignement secondaire général** au 21ème siècle organisé par l'Unesco (Beijing, Chine, 21-25 mai 2001) proposant des pistes de restructuration de l'enseignement secondaire général pour permettre à ce type d'enseignement de faire face aux défis de massification et d'amélioration de sa qualité et pertinence ;
- la **Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur et le Cadre d'action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement**

supérieur, adoptées à l'issue la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, Unesco, 5-9 octobre 1998), qui recommandent l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur en se fondant sur le critère du mérite, la rénovation des systèmes et des institutions d'enseignement supérieur, le renforcement des liens avec la société, notamment avec le monde du travail.

## ***CHAPITRE II : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION***

### **I. Eléments saillants du diagnostic du secteur**

Le diagnostic a révélé des dysfonctionnements au sein du système éducatif national. Sur le plan global, il en ressort qu'un volume relativement faible de ressources publiques est alloué au secteur (en particulier au niveau du primaire) et qu'environ la moitié de la population jeune du pays n'a pas une scolarisation primaire complète (le minimum pour assurer la rétention de l'alphabétisation à l'âge adulte). Pendant ce temps, une proportion substantielle des formés dans l'enseignement supérieur ne trouve pas à s'employer efficacement dans le secteur productif national. Cette situation est évidemment défavorable tant dans une perspective de croissance économique que de lutte contre la pauvreté.

Dans le primaire, où des progrès ont été faits pour l'accès, la rétention reste faible puisque seulement 55 % d'une classe d'âge achèvent le cycle. De plus, l'insuffisance de financement a eu des conséquences négatives d'une part sur les enseignants (recours à des enseignants rémunérés à des niveaux insuffisants et à des maîtres des parents) et d'autre part sur les conditions pédagogiques de fonctionnement des écoles. Ceci a eu pour conséquence, des déficiences en termes de qualité des services offerts, d'efficacité et d'équité dans le public.

Dans l'enseignement supérieur, la dynamique autonome non maîtrisée des flux d'étudiants dans le système a conduit à une augmentation considérable des effectifs (notamment depuis 1990), sans que les financements aient suivi. Ceci a entraîné la dégradation des conditions d'enseignement (les dépenses publiques par étudiant ont été divisées par deux depuis 1990), des fréquences trop nombreuses de redoublements et d'abandons en cours d'études. De façon plus néfaste encore, compte tenu des demandes tant en quantité qu'en qualité

émanant du marché de l'emploi, cela a provoqué un fort taux de chômage des sortants du système, avec in fine une mauvaise utilisation des crédits publics.

Le niveau secondaire a, pour sa part, consommé une part croissante des ressources du secteur en raison de la forte augmentation des effectifs liée à la faiblesse des mécanismes de régulation des flux entre cycles d'études d'une part, et d'autre part, à de coûts unitaires élevés en raison de dépenses relativement importantes pour les personnels d'appui, en particulier au niveau des établissements et de la forte spécialisation des enseignants.

La formation professionnelle quant à elle est demeurée une nébuleuse tant il est vrai qu'à ce jour aucun texte juridique n'établi clairement les responsabilités des parties prenantes aux actions de formation professionnelle. En effet, au-delà du faible niveau de financement de ce sous système malgré le besoin massif de main d'œuvre qualifiée pour promouvoir le développement des secteurs prioritaires et émergents de l'économie, la plupart des formations sont effectuées tant sur le tas, en entreprises que dans des structures informelles de formation. On note la non maîtrise des flux, la méconnaissance des besoins du secteur productif et une insuffisance remarquable de structures agréées de formation professionnelle.

Au niveau global, le diagnostic révèle aussi le besoin d'améliorer sensiblement la gestion du système (gestion des personnels et gestion pédagogique en particulier). Il fait aussi état de la quasi-absence de formation professionnelle.

Dans la suite, nous présentons de façon détaillée le diagnostic du système éducatif national.

## II. Analyse des scolarisations (accès et parcours scolaire)

### II.1 Évolution de la couverture éducative par niveau et type d'enseignement

#### *1.1.1 Evolution des effectifs scolarisés*

Le système éducatif a subi de plein fouet les contrecoups des difficultés économiques qu'a connu le pays sur la période 85-95. Ceci s'est traduit en général par **une évolution en U des effectifs scolarisés**. Toutefois, cette tendance connaît de légères différences lorsque l'on s'intéresse au niveau et au type d'enseignement.

\* Concernant l'enseignement préscolaire, l'effectif des enfants scolarisés est resté faible. En 1990, on compte 94 000 enfants. Le début de la décennie est caractérisé par une diminution des effectifs. Depuis 1995, les effectifs inscrits dans l'enseignement préscolaire connaissent d'année en année une augmentation, qui s'est accentuée en 2003/04 avec une hausse de près de 27%. Cette tendance résulte de deux évolutions contrastées : l'enseignement privé s'est développé alors que l'enseignement public perdait un quart de ses effectifs dans les premières années de la décennie pour rester stable par la suite. Le sous-système anglophone détient 22% des effectifs en 2003.

\* Dans le primaire, on dénombrait presque 2 millions d'élèves en 1990. Cet effectif a baissé au cours des années 1993-1995 du fait de la crise économique citée par ailleurs, pour remonter ensuite et atteindre pratiquement 3 millions en 2004 (dont 22 % dans le sous-système anglophone). Cette situation est essentiellement due à la suppression des frais d'écolage (1 500 Fcfa par an et par enfant) à compter de la rentrée scolaire de 2000-2001 dans le secteur primaire public qui détient près de 76,54% des effectifs, contre 24,46% pour le privé en 2003.

\* Dans le post-primaire, les effectifs évoluent de 13 000 élèves en 1990-91 à 17 000 élèves en 2000-01. Comme l'idée était de privilégier le niveau secondaire diplômant, entre 1990-91 et 1995-96 les effectifs ont diminué de façon notable



(de 13 000 à 8 000 élèves). Ce niveau d'enseignement est entièrement contrôlé par le secteur public.

\* Concernant l'enseignement secondaire général, l'évolution est tout à fait comparable entre les deux cycles, les effectifs enregistrés en 2000-01 dépassant de 67 % ceux observés en 1990-91. Le taux de croissance moyen s'est établi au rythme de 5,3 % sur la décennie, alors que celui des enfants d'âge correspondant a progressé à un rythme annuel un peu inférieur à 2 %. Le pays a donc augmenté sa couverture scolaire au cours de la période à ces niveaux d'enseignement. En 2003, sur 669 129 élèves, l'enseignement public en encadrait 471565, soit 70,47% des effectifs contre 29,53 pour le secteur privé.

\* Dans l'enseignement technique et professionnel de niveau secondaire, les effectifs évoluent à un rythme moyen de croissance d'une part comparable pour ce qui est des deux cycles d'études et d'autre part très proche de celui enregistré dans l'enseignement secondaire général. Il s'ensuit que la proportion des effectifs scolarisés dans le technique au sein des effectifs globaux du secondaire a été à peu près constante (autour de 18 %) sur l'ensemble de la décennie. Ici encore, la part belle des effectifs scolarisés revient au public, le secteur privé ne représentant que 38,98% en 2003.

\* Dans l'enseignement normal, les effectifs ont évolué de 5 000 étudiants en 1996-97 à près de 13 000 en 2000-01, manifestant la reprise de la formation des enseignants lorsque le pays est progressivement sorti de la crise des finances publiques dans la seconde moitié des années 90. Mais, il faut remarquer la baisse de près de 47,8 % des effectifs en 2003/04 du fait de la non-intégration dans la fonction publique de la cohorte d'instituteurs formés dans les années précédentes.

\* Pour ce qui concerne enfin l'enseignement supérieur, contrairement aux autres niveaux d'enseignement qui ont connu un tassement de leurs effectifs au milieu des années 90, les effectifs ici ont augmenté de façon assez importante sur la

décennie, de 29 000 étudiants en 1990-91 à plus de 92 000 étudiants (hors étudiants à l'étranger) en 2004.

**Au total, hormis le préscolaire dominé par le secteur privé, l'ensemble du système éducatif camerounais qui a connu une hausse sensible des effectifs scolarisés est marqué par la large emprise du public (cf tableau 3).**

**Tableau 3 : Évolution des effectifs scolarisés par niveau et type d'enseignement**

Niveau d'enseignement	1985/86	1990/91	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
<b>Préscolaire</b>	73 571	93 605	81 504	87 318	91 708	103 908	113 648	125 674	135 996	138 716	175 970
<b>Public</b>		58 971	45 642	45 405	44 020	47 798	48 869	52 783	51 539	52 570	62 773
<b>Privé</b>		34 634	35 862	41 913	47 688	56 110	64 779	72 891	84 457	86 146	113 197
<b>Primaire</b>	1 705 319	1 964 146	1 874 873	1 931 129	2 023 809	2 133 707	2 237 083	2 689 052	2 723 371	2 798 523	2 906 732
<b>Public</b>		1 473 110	1 443 652	1 448 347	1 477 381	1 557 606	1 610 700	1 963 008	2 084 562	2 142 086	2 222 051
<b>Privé</b>		491 037	431 221	482 782	546 428	576 101	626 383	726 044	638 809	656 437	684 681
<b>Secondaire général</b>	260 158	409 729	480 190	484 461	500 222	504 677	554 830	618 283	618 147	669 129	762 053
<b>1<sup>er</sup> Cycle</b>		270 445	316 925	319 744	330 147	333 087	366 188	438 283	467 520	504 586	576 760
<b>Public</b>		164 971	225 017	220 623	244 309	246 484	263 655	311 181	326 613	354 666	392 431
<b>Privé</b>		105 474	91 908	99 121	85 838	86 603	102 533	127 102	138 907	149 920	184 329
<b>2<sup>nd</sup> cycle</b>		139 320	163 265	164 717	170 075	171 590	188 642	179 000	150 627	164 543	185 293
<b>Public</b>		84 985	115 918	113 655	125 856	126 977	135 822	127 090	107 012	116 899	126 828
<b>Privé</b>		54 335	47 347	51 062	44 220	44 613	52 820	51 910	43 615	47 644	58 465
<b>Post primaire (public)</b>		13 357	8 033	11 277	13 769	14 202	15 834	17 464	15 625	13 875	
<b>Secondaire technique</b>		90 051	108 519	108 020	112 085	122 122	143 839	146 469	141 757	137 044	139 317
<b>1<sup>er</sup> Cycle</b>		65 737	79 219	78 855	81 822	89 149	106 687	107 134	104 572	102 009	
<b>Public</b>		26 952	49 116	48 890	50 730	56 164	67 213	62 138	66 887	65 248	
<b>Privé</b>		38 785	30 103	29 865	31 092	32 985	39 474	44 996	37 685	36 761	
<b>2<sup>nd</sup> cycle</b>		24 314	29 300	29 165	30 263	32 973	37 152	39 335	37 185	35 035	
<b>Public</b>		9 969	18 166	18 082	18 763	20 773	23 406	22 814	19 509	18 381	
<b>Privé</b>		14 345	11 134	11 083	11 500	12 200	13 746	15 521	17 576	16 654	
<b>Normal</b>	-	-	-	5 339	7 080	9 402	9 521	12 732	9 605	9 739	5 068
<b>Supérieur</b>							65 677	68 311	77 705		
<b>Public</b>	14 293	29 457	38 145	38 674	49 265	60 534	59 260	63 135	71 091		85 790
<b>Privé</b>	-	-	-	-	-	-	6 417	5 176	6 616	7 213	78 790 7000

Source : MINEDUC et MINESUP

### II.1.2 Evolution des taux bruts de scolarisation (TBS)

De manière générale, le taux brut de scolarisation est resté stable dans le préscolaire et le secondaire. En revanche, il a régressé dans le primaire et a connu une progression notable dans le supérieur. Concrètement :

\* Dans le préscolaire, le taux de scolarisation se situe, en 2003-04 au niveau de 16,6 % alors qu'il se situait à 13,3 % en 1990. La couverture de cet ordre d'enseignement est donc globalement restée stable depuis près de 15 ans. Cette relative stabilité résulte de l'effet combiné du développement des effectifs dans le privé (passant de 35 000 en 1990 à 73 000 en 2000) et de leur régression dans le public (passant de 59 000 en 1990 à 53 000 en 2000). Mais il faut noter qu'au total, la couverture est assez faible. En plus, elle est aussi essentiellement urbaine et limitée aux populations qui peuvent s'acquitter des frais de scolarité

pour chaque enfant (plus de 30 000 Fcfa annuels dans le privé et 7 500 Fcfa dans le public).

\* Dans le primaire, après une baisse du TBS (entre 1990 et 1995) liée notamment à la conjoncture économique défavorable, on assiste à une lente remontée de la couverture, suivie de la forte augmentation des effectifs pour l'année 2000 . Le TBS est aujourd'hui supérieur à 100 %, mais cela ne veut pas dire que tous les enfants d'âge scolaire seraient effectivement scolarisés à ce niveau d'études eu égard d'une part à la fréquence relativement grande des redoublements (ils conduisent à surestimer la statistique) et aux abandons avant l'atteinte de la dernière classe du cycle.

\* Dans l'enseignement secondaire général, après une stagnation du taux brut de scolarisation, autour de 25 % dans le premier cycle et de 18 % dans le second, on observe une augmentation substantielle à partir de l'année 2000, essentiellement dans le premier cycle.

\* Dans l'enseignement secondaire technique, il est à noter que contrairement à de nombreux pays de la région, le Cameroun dispose d'un enseignement secondaire technique de premier cycle relativement développé. Avec un TBS estimé en moyenne entre 6 et 7 %, il correspond à environ un quart des effectifs scolarisés dans l'enseignement général. Dans le second cycle, le taux brut de scolarisation est plus faible avec des chiffres qui oscillent entre 3 et 4 %, sans marquer d'évolution notable sur les treize dernières années.

\* Dans l'enseignement supérieur, on note une évolution positive et soutenue de l'indicateur de couverture, qui passe de 287 étudiants (pour 100 000 habitants) en 1991 à 504 étudiants (pour 100 000 habitants) en 2001, soit presque un doublement sur les dix années. En 2004, le TBS est estimé à près de 5,8% soit plus de 552 étudiants pour 100 000 habitants.

**Tableau 4 : Évolution du taux brut de scolarisation (%) par niveau et type d'enseignement**

	1990/91	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Préscolaire	13,3	9,9	10,3	10,5	11,6	12,4	13,3	13,9	13,8	6,6
Primaire	96,3	81,2	81,6	83,4	85,7	87,7	102,8	104,7	105,4	100,1
Secondaire général 1 <sup>er</sup> Cycle	25,3	25,3	24,8	24,8	24,2	25,8	28,8	28,8	32,1	35,3
Secondaire général 2 <sup>nd</sup> cycle	18,8	18,6	18,2	18,1	17,7	18,8	16,3	16,3	16,4	19,8
Total secondaire général	22,6	22,6	22,0	22,0	21,5	22,9	23,6	23,6	25,5	
Secondaire technique 1 <sup>er</sup> cycle	6,1	6,3	6,1	6,1	6,5	7,5	7,3	7,1	6,7	
Secondaire technique 2 <sup>nd</sup> cycle	3,3	3,3	3,2	3,2	3,4	3,7	3,8	3,7	3,4	
Total secondaire technique	5,0	5,1	4,9	4,9	5,2	5,9	5,9	5,0	4,9	
Supérieur (étudiants/100 000 hab.)	254,2	287,3	283,2	353,9	423,2	439,2	453,7	503,6	509,6*	

Source: Carte Scolaire, MINEDUC 2002/03 et 2003/04

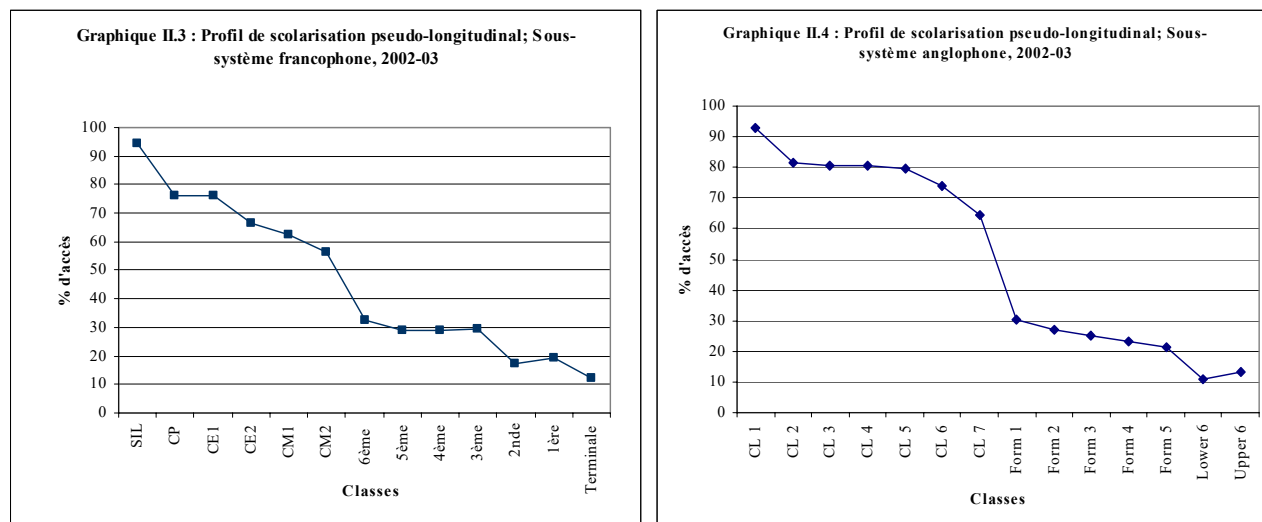
## En résumé,

Hormis le cas particulier de l'enseignement normal, le reste du secteur éducatif a connu au cours des dix dernières années, une augmentation sensible du taux de scolarisation pour atteindre un niveau de plus de 100 % dans le primaire et 25% dans l'enseignement secondaire général.

## II.2 L'analyse des profils de scolarisation

Le taux brut de scolarisation (TBS) est une statistique à utiliser avec précaution, notamment pour évaluer la couverture scolaire. Non seulement il est gonflé par les redoublements (à cause du double compte, si bien qu'un TBS égal ou supérieur à 100 % ne signifie pas que tous les enfants sont scolarisés), mais ne représente qu'une moyenne sur le cycle d'études alors que des abandons peuvent exister en cours de cycle. D'où l'importance du profil de scolarisation. Celui-ci permet de mieux appréhender le nombre d'enfants ayant réellement accès à l'école et de ceux d'entre eux qui réalisent une scolarisation complète dans les différents cycles d'enseignement .

### Graphique III : Le profil de scolarisation dans les deux sous-systèmes, année 2002-2003



En 2002-2003, environ 94 % des enfants en âge d’entrer à la SIL (dans le sous-système francophone) et en Class 1 (dans le sous-système anglophone) ont accès à l’enseignement primaire, mais seulement 57 % d’entre eux atteignent le CM2 dans le sous-système francophone et, 75 % la Class 6, dans le sous-système anglophone. **Le système camerounais est donc caractérisé par un bon accès à l’école, mais un achèvement faible du cycle primaire, notamment dans le sous-système francophone.** Or, l’analyse montre, de façon cohérente avec celles effectuées dans les autres pays, que seul l’achèvement d’au moins six années d’études peut garantir à plus de 80 % une alphabétisation irréversible à l’âge adulte.

Cette perspective est compromise par un certain nombre d’obstacles dont :

- L’absence d’un cycle complet dans certaines écoles, (en particulier en milieu rural et notamment dans la partie nord du pays) qui empêche les enfants de l’achever.
- La non-cohérence entre l’offre d’éducation et la demande : dans certains cas, il existe des écoles mais celles-ci ne sont fréquentées par les élèves à cause des contraintes familiales, du mode de vie de certains groupes sociaux (nomades) et du travail des enfants.

- Le redoublement avec les dépenses supplémentaires qu'il entraîne, a tendance à induire des abandons d'études et/ou le découragement des parents.

**La réduction de la fréquence des redoublements constituerait sans doute un élément important pour améliorer la rétention dans l'enseignement primaire.**

### III. Analyse des disparités par niveau et type d'enseignement

#### III.1 Disparités liées au genre

L'analyse se fera suivant les différents niveaux d'enseignement.

*\*Dans le primaire,*

**Tableau 5 : Taux Brut de Scolarisation primaire (%) selon le genre et la province, 2002/03 et 2003/04**

Province	2002/2003				2003/2004			
	Garçons	Filles	Total	Indice de parité	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Adamaoua	108,8	83,6	96,7	0,77	113,83%	80,87%	97,26%	0,71
Centre	128,3	120,3	124,3	0,94	114,48%	112,24%	113,37%	0,98
Est	101,5	97,1	99,5	0,96	109,62%	97,58%	103,72%	0,89
Extrême-Nord	102,4	64,0	83,5	0,62	113,06%	70,75%	92,01%	0,63
Littoral	111,2	102,9	106,9	0,93	93,37%	89,18%	91,27%	0,96
Nord	135,9	78,8	107,2	0,58	117,28%	74,94%	96,66%	0,64
Nord-Ouest	87,5	88,7	88,1	1,01	96,27%	90,54%	93,43%	0,94
Ouest	117,9	132,1	124,4	1,12	129,65%	119,26%	124,41%	0,92
Sud	115,6	122,3	118,7	1,06	105,49%	105,35%	105,42%	1,00
Sud Ouest	92,8	98,9	95,7	1,07	85,17%	79,22%	82,15%	0,93
<b>Total</b>	<b>109,0</b>	<b>97,2</b>	<b>104,9</b>	<b>0,89</b>	<b>108,14%</b>	<b>92,05%</b>	<b>100,14%</b>	<b>0,85</b>

Source : Carte Scolaire, MINEDUC 2002/03 et 2003/04

Au regard de la situation sur les deux années scolaires 2002/03 et 2003/04, le taux de scolarisation des filles au primaire est inférieur à celui des garçons, l'écart varie de 12 à 16 points. Aujourd'hui, l'indice de parité filles/garçons est de 0.90 (EDSC III, 2004). Toutefois si dans de nombreuses provinces, le taux de scolarisation des filles au primaire est proche de celui des garçons, ce qui se traduit par un indice de parité (rapport de l'indicateur calculé pour les filles sur celui calculé pour les garçons) proche de l'unité dans la majorité des provinces, il faut souligner la situation particulière des provinces du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua dont l'indice de parité est de 0.63, 0.64 et 0.71 en 2003/2004, respectivement. **Ce qui signifie qu'il y a moins de deux filles pour trois garçons scolarisés.** Comme causes possibles de cette situation, on peut relever les influences culturelles (mariage précoce des jeunes filles, certaines croyances) et le problème du travail des enfants.

De l'analyse, il découle que cet état de choses (disparités genre) se manifeste dès l'accès à la première année primaire (indice de parité de 0,92) et s'amplifie en



cours de cycle. Les filles ont de ce fait moins de chance que les garçons de faire une scolarité continue jusqu'à la dernière classe du cycle (indice de parité de 0,83). **La comparaison de l'indice de parité dans l'accès et dans la rétention montre que, par rapport aux garçons, la rétention des filles dans le cycle primaire est un peu plus faible que leur accès à l'école.** La prise en compte cumulée de ces deux phénomènes révèle qu'environ deux garçons sur trois et une fille sur deux achèvent le primaire.

*\* Dans le Secondaire général,*

En procédant comme dans le cas du primaire, c'est-à-dire en étudiant les disparités dans les différents aspects de la scolarisation (accès<sup>2</sup>, rétention ou survie et achèvement) et en distinguant le premier cycle du second. Il y a lieu de relever que :

- La transition du primaire au secondaire qui est en moyenne de 55 % est globalement favorable aux filles (58% contre 53 pour les garçons). Par contre, lorsque l'on regarde l'accès, les filles sont défavorisées (indice de parité égal à 0,92). Cette situation contrastée se perpétue au niveau de l'achèvement où là encore les filles terminent leur premier cycle le moins souvent que les garçons, alors que ce sont elles qui se maintiennent le mieux dans le cycle (77,4% contre 76,2% pour les garçons).
- La transition des filles entre le premier et le second cycle secondaire général est inférieure à celle des garçons (54 % pour les filles contre 62 pour les garçons) ;
- La rétention en cours de second cycle secondaire général est sensiblement plus faible chez les filles que chez les garçons (respectivement 54,6% et 76 %).

---

<sup>2</sup> L'accès au secondaire est d'une part décrit par la proportion de la classe d'âge qui entre en première année du secondaire (taux d'accès), mais aussi d'autre part par la proportion de ceux qui ont accès au secondaire général parmi les élèves de dernière année du primaire (taux de transition primaire-secondaire)

*\*Dans le Secondaire technique,*

En 2003/04, le taux de scolarisation au premier cycle du secondaire technique est plus bas que celui du même cycle dans l'enseignement général. Ainsi, l'effectif de ce niveau d'enseignement ne représente que 7 % de la population en âge d'accéder à ce niveau. De façon globale, le TBS des garçons est plus élevé que celui des filles. Cette tendance se conserve lorsque l'on regarde l'accès. Toutefois, l'on constate une meilleure rétention des filles par rapport aux garçons.

*\* Dans la formation professionnelle*

L'effort financier demandé aux ménages fait en sorte qu'une proportion croissante de la population n'a plus accès à la formation. Les jeunes filles sont donc sacrifiées au profit des jeunes garçons d'une part et d'autre part, certaines filières de formation restent encore peut accommodées aux femmes dans l'imagerie populaire (mécanique auto,...) situation qui contribue à limiter davantage l'accessibilité de celles-ci aux formations.

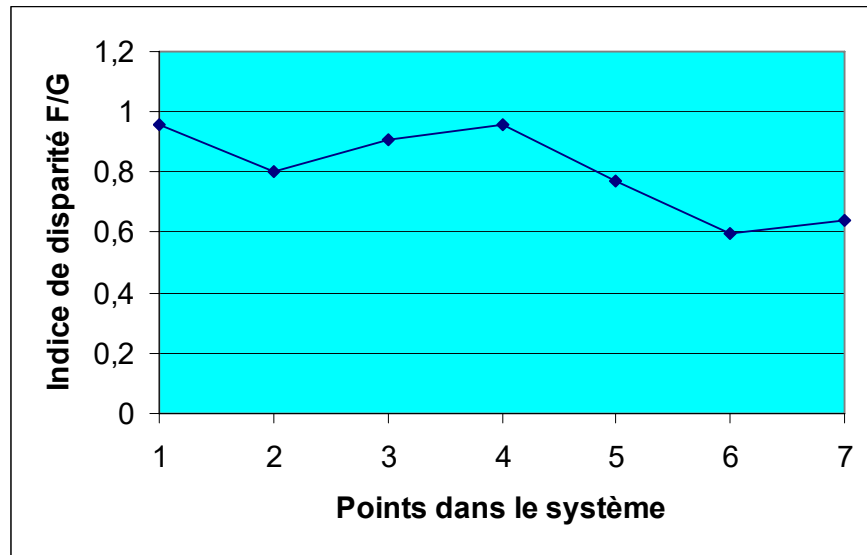
*\*Dans le Supérieur,*

En prenant comme image les effectifs inscrits en 2002 dans les Universités d'Etat, on remarque que les filles sont les moins scolarisées, avec un indice de parité de 0.64, soit moins de deux étudiantes pour trois étudiants.

**En résumé,**

**Le système éducatif camerounais est marqué par des disparités selon le genre dans le primaire (accès et rétention), dans le premier cycle secondaire (où elles sont moindres), par contre elles sont plus importantes dans le second cycle et se stabilisent au niveau de l'enseignement supérieur.**

**Graphique IV : Indice de (dis)parité Filles /Garçons le long du système**



1 : Accès en première année primaire ;

2 : Accès en dernière année primaire

3 : Accès en première année de 1<sup>er</sup> cycle secondaire

4 : Accès en dernière année de 1<sup>er</sup> cycle secondaire

5 : Accès en première année de 2<sup>nd</sup> cycle secondaire

6 : Accès en dernière année de 2<sup>nd</sup> cycle secondaire

7 : Enseignement supérieur

## II.2 Disparités liées à la zone de résidence (ou géographiques)

Le phénomène de la scolarisation est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire national. La zone de résidence géographique constitue de loin le facteur différentiel le plus important avec près de 40 points d'écart entre le milieu urbain et le milieu rural. Cet écart est de 60 points si on oppose les Provinces du Nord et de l'Extrême-Nord à celles du Centre, du Littoral ou du Sud. Dans les provinces septentrionales, on note une faible scolarisation de l'ensemble des enfants (filles et garçons confondus) pratiquement à tous les niveaux d'enseignement.

## II.3 Disparités liées au revenu

D'après l'enquête Camerounaise auprès des ménages ECAM II (2000/2001), **la chance pour un enfant d'aller à l'école est fonction du revenu des parents.**

Les tableaux suivants illustrent ce fait :

**Tableau 6 : Estimation logistique de la probabilité d'accès à l'école, 2001**

Quintile de revenu	Coefficient	(seuil de significativité)
1 <sup>er</sup> quintile (20 % + pauvres; Ref.)	-	-
2 <sup>ème</sup> quintile de revenu	+0,292	***
3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> quintiles de revenu	+0,710	***

\*\*\* : Variable significative au seuil de 1 %.

On déduit qu'un enfant d'une famille pauvre (appartenant au 2<sup>ème</sup> quintile de revenu) a 30% plus de chance d'aller à l'école qu'un enfant d'une famille appartenant au 1<sup>er</sup> quintile de revenu (20% + pauvres) et cette probabilité d'accès va croissant au fur et à mesure que la famille appartient à un quintile de revenu plus important.

La disparité (quant à l'accès au primaire) par rapport au revenu constatée va s'accroissant avec un niveau d'études plus élevé ainsi que le montre le tableau suivant du taux brut de fréquentation au niveau secondaire tel qu'il ressort de l'enquête EDSC III (2004).

**Tableau 7 : Taux brut de fréquentation scolaire du Secondaire (TBFS) de la population de droit des ménages, (EDSC III 2004)**

Quintile de revenu	Masculin	Féminin	Ensemble
1 <sup>er</sup> quintile (20 % + pauvres)	13,6	9,1	11,5
2 <sup>ème</sup> quintile de revenu	20,6	12,1	16,4
3 <sup>ème</sup> quintile de revenu	39,7	31,0	35,5
4 <sup>ème</sup> quintile de revenu	64,7	58,1	61,5
5 <sup>ème</sup> quintile de revenu (20%+riches)	100,4	90,1	95,2

Enfin, dans le Supérieur il n'y a pratiquement aucun étudiant originaire du premier et du second quintiles de revenu. Ces chiffres révèlent un degré très élevé d'inégalités économiques et sociales dans le système éducatif camerounais.

## IV. Efficacité interne du système

L'analyse en termes d'efficacité interne s'attache à ce qui se passe réellement à l'intérieur des différents cycles scolaires à savoir les flux d'élèves, les redoublements et abandons et l'influence des facteurs de l'organisation scolaire sur les résultats scolaires (rétention, acquisitions des élèves).

### IV.1 Le problème des redoublements dans le système éducatif camerounais

Le système éducatif camerounais connaît un sérieux problème de redoublements, ainsi qu'illustré dans le tableau 8 ci-après.

**Tableau 8 : Proportion de redoublants (%) par niveau d'études, 1990-2002**

	1990-91	1995-96	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01	2002-03		
	Ensemble du Cameroun						Ensemble	Francophone	Anglophone
Primaire	27,5	25,0	27,5	27,3	27,5	24,8	25,8	28,1	17,4
Secondaire Général 1	20,2					24,6	15,3	16,0	12,1
Secondaire Général 2	27,0					21,8	26,2	27,5	13,0

D'une manière générale, **les redoublements sont relativement fréquents au Cameroun.**

- Dans le primaire et depuis deux décennies, ils se situent de façon stable autour de 25 % en moyenne.
- Dans le secondaire, la fréquence des redoublements se situe à **des niveaux également conséquents, respectivement 15,3 et 26,2 % dans le premier et le second cycle du général en 2002/2003.**

**On note toutefois une nette différence entre les deux sous-systèmes : le sous-système francophone se caractérise par un taux de redoublement notablement plus élevé que le sous-système anglophone : 11 points de plus pour le primaire, 4 pour le secondaire premier cycle et 14,5 points pour le secondaire deuxième cycle, soit plus de deux fois plus de redoublants pour ce sous-cycle.**

Aussi, est-il utile de noter qu'au Cameroun, la fréquence des redoublements est élevée dans toutes les classes des différents cycles d'enseignement, mais qu'elle

l'est très spécialement dans certaines d'entre elles : la première classe primaire d'une part (34 %) et les dernières classes secondaires de l'autre, comme le montre le tableau 9 ci-après :

**Tableau 9: Taux de redoublement (%) par sous-système et par grade, 2002/2003**

Cycle	Primaire							Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle					Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle		
Niveau	SIL CL1	CP CL2	CE1 CL3	CE2 CL4	CM1 CL5	CM2 CL6	CL7	6 <sup>e</sup> JS1	5 <sup>e</sup> JS2	4 <sup>e</sup> JS3	3 <sup>e</sup> JS4	JS5	2 <sup>nde</sup> SS1	1 <sup>ère</sup> SS2	Term
Système Francophone	36,0	23,9	32,5	23,7	26,9	22,7	-	11,8	11,2	16,5	27,3	-	14,1	33,6	39,9
Système Anglophone	21,2	16,8	17,3	16,5	20,4	20,1	8,2	7,1	6,3	10,2	11,3	16,7	15,6	7,1	-
Ensemble	33,6	22,5	29,8	22,1	25,3	22,0	(8,2)	10,9	10,3	15,4	25,0	(16,7)	14,3	30,3	(39,9)

Cette observation est valable pour les deux sous-systèmes. Tant dans les établissements francophones qu'anglophones, la première classe du primaire se caractérise par un taux de redoublement notablement supérieur à celui de toutes les autres classes, alors que la dernière classe du cycle enregistre un taux nettement inférieur, en particulier pour les anglophones où il est de l'ordre de la moitié du plus faible taux constatés dans les autres niveaux. A l'inverse, au niveau du secondaire premier cycle, les premières classes ont des taux de redoublement faibles, alors que la dernière classe du sous-cycle a cette fois de forts taux de redoublement, respectivement de 11 et 7 points supérieurs aux autres classes pour les sous-systèmes francophone et anglophone.

C'est au secondaire second cycle que l'on constate une différence particulière entre les deux sous-systèmes. Sur l'ensemble des deux précédents cycles, la structure des taux de redoublement est comparable entre sous-systèmes francophone et anglophone, même si leurs niveaux dans ce dernier sont toujours nettement inférieurs. Dans le secondaire second cycle, en revanche, le profil des taux de redoublements est, pour le sous-système francophone, similaire à celui du secondaire premier cycle : faibles taux en début de cycle et taux élevés en classe terminale et, pour le sous-système anglophone, similaire à celui du primaire : élevés en début de cycle et assez faibles en dernière classe.

Ainsi il apparaît clairement que si les redoublements dans les différentes classes d'un cycle présentent des caractéristiques communes, ceux concernant la

dernière année des cycles sont aussi liés aux conditions spécifiques de la transition entre cycles pour les classes de CM2 et de 3ème, et à l'obtention du baccalauréat pour la classe de terminale. De plus, les comportements à ces différentes classes charnières sont assez différents : en fin de primaire les taux sont plus faibles, alors qu'en fin de secondaire premier cycle ils sont plus importants. Il semble donc que, malgré des taux de transition assez faibles entre le primaire et le secondaire (cf. paragraphe I), peu d'élèves décident de redoubler la dernière classe du primaire pour tenter une deuxième fois d'obtenir une place dans le secondaire.

En fin de secondaire premier cycle, c'est le contraire que l'on constate : de nombreux élèves redoublent la troisième ou la Junior Secondary 5 afin d'avoir plus de chance l'année suivante d'intégrer le secondaire second cycle. On peut en effet supposer que lorsqu'un enfant a déjà atteint ce niveau, les capacités montrées et l'investissement fait pour l'y amener justifient le coût supplémentaire que représente le redoublement, de manière à ce qu'il puisse accéder, à terme, au baccalauréat.

#### **IV.2 La mesure des indicateurs d'efficacité interne**

Plusieurs indicateurs dits **coefficients d'efficacité interne** permettent d'évaluer le gaspillage dans l'usage des crédits publics du fait des multiples redoublements et abandons scolaires. Ils peuvent être calculés cycle par cycle pour le système éducatif.

Le tableau 10, ci-après, donne les éléments de cadrage pour les trois premiers degrés d'enseignement, pour l'année 2002-2003, ainsi que les estimations de ces indices d'efficacité.

**Tableau 10 : L'efficacité interne dans les flux d'élèves par cycle, année 2002-2003**

Cycles \ Sous-système	Ensemble	Francophone	anglophone	
<b>Primaire</b>				
Nombre d'années dans le cycle		6	7	6
(1) Nombre d'années-élèves théoriques utiles dans le cycle	840,4	355,8	484,6	478,7
(2) Nombre d'années-élèves effectivement consommées	1328,1	582,5	745,6	660,9
(3) Nombre années-élèves gaspillées du fait des abandons.	212,2	100,6	111,6	48,2
(4) Nombre d'années-élèves gaspillées du fait des redoublements	275,7	126,1	149,4	134,0
Coefficient d'efficacité interne global (1)/(2)	63,3%	61,1%	65,0%	72,4%
Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des abandons (1)/((2)-(4))	79,8%	78,0%	81,3%	90,9%
Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des redoublements (1)/((2)-(3))	79,3%	78,4%	80,0%	79,7%
<b>Collège</b>				
Nombre d'années dans le cycle		4	5	
(1') Nombre d'années élèves théoriques utiles dans le cycle	715,5	362,7	352,8	
(2') Nombre d'années élèves effectivement consommées	883,4	426,5	456,8	
(3') Nombre d'années élèves gaspillées du fait des abandons.	72,0	6,7	65,4	
(4') Nombre d'années- élèves gaspillées du fait des redoublements	95,8	57,1	38,6	
Coefficient d'efficacité interne global (1')/(2')	81,0%	85,0%	77,2%	
Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des abandons (1')/((2')-(4'))	90,9%	98,2%	84,4%	
Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des redoublements (1')/((2')-(3'))	89,2%	86,6%	91,5%	
<b>Lycée</b>				
Nombre d'années dans le cycle		3	2	
(1'') Nombre d'années élèves théoriques utiles dans le cycle	450,5	206,9	243,6	
(2'') Nombre d'années élèves effectivement consommées	598,6	350,8	247,8	
(3'') Nombre d'années élèves gaspillées du fait des abandons.	50,3	72,0	21,8	
(4'') Nombre d'années- élèves gaspillées du fait des redoublements	97,9	71,9	26	
Coefficient d'efficacité interne global (1'')/(3'')	75,3% *	59,0%	98,3% *	
Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des abandons (1'')/((3'')-(4''))	90,0% *	74,2%	109,8% *	
Coefficient d'efficacité interne ne tenant compte que des redoublements (1'')/((3'')-(3''))	83,7%	79,5%	89,5%	
Coefficient d'efficacité interne global tous cycles confondus ( (1)+(1')+(1'') ) / ((3)+(3')+(3''))	71,4% *	68,1%	74,5% *	

\* des problèmes de données invalident le «CEI abandons» anglophone et réduisent la fiabilité des coefficients qui lui sont liés

Le coefficient global d'efficacité interne (CEI), pour l'ensemble du système éducatif camerounais, est de 71,4 %. **Cela signifie qu'à contrario, près de 30 % des ressources allouées au système éducatif sont gaspillées**, d'une part parce qu'elles paient des années de redoublement, d'autre part parce qu'elles paient des individus qui ne vont pas suivre les cycles qui correspondent à des unités d'enseignement jusqu'à leur terme.

Dans le primaire, le CEI est estimée à 63,3%, ce qui a pour conséquences :

- L'incapacité des élèves à conserver l'aptitude à la lecture et à l'écriture à l'âge adulte ;



- Le gaspillage de plus de 35% des ressources allouées.

En comparant le CEI des deux sous-systèmes, on réalise que le sous-système anglophone est globalement plus efficient que le sous-système francophone (65 % contre 61,1 %).

Dans le premier cycle du secondaire, le CEI est plus élevé dans le sous-système francophone. En effet, il est estimé à 85 %, soit 8 points de plus que dans le système anglophone.

Dans le second cycle du secondaire, l'efficience est à nouveau assez faible, plus encore qu'au cycle primaire. Dans le sous-système francophone, ce sont les abandons qui sont responsables du très faible niveau du CEI (59 %), inférieur à celui du primaire. Globalement, ce cycle est légèrement plus efficient que le primaire, mais moins que le secondaire premier cycle.

S'agissant du Supérieur, l'on estime à près de 70 % le taux d'échec au niveau de la première année des facultés. Il faut noter par ailleurs le faible taux de réussite des candidats aux examens nationaux du BTS. Toutefois, il faut relever que le manque d'informations statistiques fiables empêche l'étude précise du degré d'efficacité interne de ce niveau d'enseignement.

## **V. Education et marché de l'emploi au Cameroun : Efficacité externe**

Ce chapitre étudie l'efficacité externe du système, qui mesure les performances des jeunes issus du système éducatif dans la sphère productive.

### **V.1 Valorisation du capital humain**

D'après l'enquête ECAM 2, 89% des jeunes de 25 à 34 ans sont soit occupés, soit en quête d'emploi. Parmi ceux qui sont occupés 75% exercent dans le secteur informel avec généralement un faible niveau d'instruction. Dans le secteur moderne, l'emploi est fonction du niveau d'instruction, en dépit du sous-emploi qui prévaut.

En terme d'efficacité externe, on note pour les sortants de l'Enseignement Technique une nette démarcation entre ceux issus du premier cycle qui s'insèrent mieux dans le secteur productif et ceux du second cycle qui le sont moins.

S'agissant des diplômés de l'Enseignement Supérieur, 37% seulement s'insèrent assez convenablement dans le monde de l'emploi. Ce qui pose le problème de l'adéquation formation emploi.

Il est établi que le stock de capital humain conditionne l'aptitude d'un pays à innover, autrement dit à engendrer le progrès technique. Par ailleurs, plusieurs études permettent de comprendre l'impact de la formation professionnelle dans l'insertion socioprofessionnelle des chercheurs d'emplois. En effet, les résultats du modèle économétrique établi dans le RESEN montrent que s'agissant du niveau d'instruction, on constate que les individus ayant suivi une formation professionnelle après le CEP, BEPC ou probatoire ou ceux ayant reçu une formation dans une école spécialisée recrutant au niveau du bac, ont 11 % de chances en plus d'avoir un emploi que les non diplômés. En revanche les détenteurs d'une formation générale ou technique ou les individus ayant reçu exclusivement une formation universitaire ont une probabilité plus grande que les non diplômés d'être chômeurs : alors que l'écart de probabilité se monte à

+15 % pour les « secondaires » il atteint jusqu'à +21 % chez ceux du niveau d'études supérieures. D'une manière générale, la situation de l'emploi des jeunes camerounais de la classe d'âge comprise entre 25 et 34 ans selon le plus haut niveau d'études atteint se présente de la manière suivante:

**Tableau 11 : Répartition de la situation d'emploi des actifs (25-34 ans) suivant le secteur d'activité et le type d'emploi selon leur niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Secteur formel					Secteur informel	Chômage	Total
	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés ouvriers	Sans qualification	A leur compte			
Aucun	0	0	2	1	1	81	15	100
Primaire inachevé	0	0	3	3	2	77	16	100
CM2	0	1	5	4	4	66	20	100
Secondaire Général 1 inachevé	0	1	10	4	3	56	26	100
Secondaire Technique 1 inachevé	0	1	11	7	3	55	23	100
Secondaire Général 1 achevé	0	2	13	6	4	45	30	100
Secondaire Technique 1 achevé	0	2	14	8	7	46	24	100
Secondaire Général 2.	1	6	20	6	5	33	30	100
Secondaire Technique 2.	2	7	14	5	5	34	33	100
Université 1 <sup>er</sup> 2 <sup>e</sup> Année	2	18	14	4	3	11	48	100
Université 3 <sup>e</sup> Année et +	25	12	9	4	3	12	35	100
Ensemble	2	3	8	4	3	57	24	100

Source : ECAM 2

Cette image peu reluisante s'explique en partie par la situation actuelle du marché de l'emploi dans le pays.

## V.2 L'état du marché camerounais de l'emploi

Le marché de l'emploi au Cameroun est caractérisé par une segmentation en deux secteurs juxtaposés : un secteur moderne structuré et un secteur non structuré dit informel.

Depuis le milieu des années 80, le marché de l'emploi au Cameroun se caractérise de manière générale par un écart croissant entre l'offre et la demande d'emploi. Dans le secteur moderne, **la demande d'emploi qualifié croît à un rythme accéléré alors que l'offre d'emploi salarial connaît un niveau de croissance moindre**. La contribution du secteur moderne à l'offre d'emploi en zone urbaine est passée de 49 % en 1987 à 26 % en 2001. Cette décroissance se fait au profit du secteur informel qui occupe environ 80% des actifs et du chômage qui est évalué à près de 18,9% en milieu urbain et 2,3% en zone rurale,

avec des pointes de 25,6 % et 21,6 % dans les villes de Douala et de Yaoundé. Contrairement au secteur moderne, le décalage entre l'offre et la demande d'emploi dans le secteur informel et notamment dans le sous-secteur rural est moindre.

En tout état de cause, cette situation peut s'expliquer par:

- L'inadéquation entre la demande d'emploi qualifié et les profils et besoins réels du système de production;
- L'absence de mécanismes de régulation des flux par rapport au marché de l'emploi ;
- L'absence d'un système cohérent de formation professionnelle.

Il en résulte que le profil de ceux qui arrivent sur le marché est en déphasage par rapport à la structure des emplois comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 12 : Illustration du déséquilibre structurel Formation – Emploi**

<i>Structure des emplois</i>	<i>Profil des arrivants sur le marché</i>
Manœuvres sans qualification (48 %)	Sans préparation professionnelle spécifique (62%)
Technicien et ouvriers qualifiés (40%)	Formation professionnelle et technique (10%)
Professionnels (8%) et Gestionnaires (4%)	Diplômés de l'enseignement supérieur (28 %)

Source : Schéma construit à partir des données du rapport Tecult Eduplus

## **VI. La qualité des services éducatifs offerts**

Pour appréhender la qualité du système éducatif camerounais, on s'appuie ici sur les résultats obtenus, mesurés d'une part en termes d'apprentissages acquis par les élèves dans l'enseignement primaire et secondaire général et d'autre part, en termes d'insertion dans le marché de l'emploi en ce qui concerne l'enseignement technique et l'enseignement supérieur.

### **VI.1 Résultats et efficence du système**

Dans **l'enseignement primaire**, les résultats des études menées (PASEC) indiquent que globalement les acquis des élèves en termes d'apprentissages sont relativement médiocres. Pour mieux appréhender les causes de ces résultats mitigés, il convient d'analyser les moyens mis en œuvre (conditions de scolarisation) ainsi que l'efficence et l'efficacité de la distribution de ces moyens.

#### *a) Les conditions d'encadrement*

**A tous les niveaux d'enseignement, la qualité des services offerts souffre d'un certain nombre de problèmes qui se manifestent, pour certains niveaux, avec plus d'acuité dans le secteur public. Entre autres, on peut citer :**

- **l'insuffisance du personnel enseignant en général et de manière plus chronique certaines matières en particulier ;**
- **l'insuffisance des structures d'accueil ;**
- **l'insuffisance des commodités élémentaires.**

En effet, dans le **préscolaire** en 2003/04, le ratio élèves/enseignant est de 20, alors que celui du nombre d'élèves par salle de classe vaut 35,6. Sur les 2338 écoles maternelles recensées sur le territoire national, 1095 disposent de l'électricité, 1829 des toilettes/latrines, 1160 de clôtures, 594 de bibliothèques avec un total de 151 636 livres. C'est le privé qui présente généralement le plus grand nombre de ces commodités : 3 écoles sur 5 ont de l'électricité (contre une

sur 4 au public) ; 8/9 présentent des toilettes/latrines (contre 3/5 dans le public) ; 2/3 possèdent une clôture (contre 2/7 dans le public) ; une école sur quatre dans le privé possède une bibliothèque contre 2 écoles sur 9 dans le public ; et en moyenne les bibliothèques des écoles maternelles privées comptent en leur sein 365 livres contre seulement 60 pour leurs homologues du public.

- Dans le **primaire** en 2003/04, le ratio élèves/enseignant est de 52,6 et on y compte 51,4 élèves par salle de classe. Il s'agit d'une insuffisance en personnel enseignant et en structures d'accueil (les besoins estimés étant de 25000 enseignants et 16000 salles de classe) ; la ratio élève/enseignant étant supérieur à la norme du Fast Track Initiative (FIT).

S'agissant des commodités élémentaires, une école sur 3 dans le privé dispose de l'électricité contre 1/10 au public. Il en est de même pour la clôture. Au niveau des toilettes/latrines le rapport est de 7/10 pour le privé contre 5/10 au public ; de même sur 10 écoles primaires privées, 2 disposent d'une salle de réunion contre une seule dans le public. Toutefois, sur 10 écoles du public comme du privé, 2 disposent de bibliothèque, 3 d'armoires à pharmacie et seulement une d'association de parents d'élèves. Par ailleurs, 4 écoles primaires publiques sur 10 contre 3/10 dans le privé, disposent d'une infirmerie.

- Dans le **secondaire général** en 2003/04, on dénombre dans le public 61 élèves par salle de classe et seulement 38 par salle dans le privé. Par ailleurs, lorsque l'on regarde le ratio élèves par place assise dans une salle de classe spécialisée (laboratoire de sciences, salles d'informatique, salle de langues), il est de 1/100 dans le public et 8/100 dans le privé. L'on note également que dans le secondaire général premier cycle, les matières comme le Français et l'Anglais souffrent d'un manque d'enseignants. En effet, la charge hebdomadaire moyenne vaut respectivement 51h et 29h, assez loin des 22 heures hebdomadaires requises. Ce problème persiste en ce qui concerne les mathématiques tant au premier qu'au second cycle avec des charges horaires hebdomadaires de 32 et 28 heures respectivement.

Par rapport aux commodités élémentaires, il ressort que :

- 3 établissements du public sur 10 disposent d'un gymnase ;
- 1/5 d'une bibliothèque (contre 1/4 dans le privé) ;
- 4/7 d'une cantine scolaire (contre 3/4 dans le privé) ;
- 3/4 d'un laboratoire ;
- 1/3 d'une infirmerie (contre 5/9 dans le privé).

**Au total, l'enseignement secondaire souffre de l'insuffisance des infrastructures d'accueil, de commodités élémentaires et du personnel enseignant en français, en anglais et en mathématiques.**

S'agissant de la formation professionnelle, les sous-systèmes de formation formels ne préparent pas leurs élèves à évoluer dans le monde du travail qui sera le lot de la majorité. On ne développe pas les compétences pratiques, on n'initie pas à la gestion, on ne développe pas l'entrepreneuriat. Les sous-systèmes de formation formels relèguent au second plan ou ils oublient complètement les caractéristiques socio-économiques du pays et les besoins immédiats de la population; les jeunes faiblement scolarisés, en situation d'échec scolaire et en manque de considération sociale sont souvent placés indépendamment des capacités d'accueil dans des ateliers par leurs parents sans avoir choisi eux-mêmes le métier<sup>3</sup>.

Concernant **le supérieur**, si la comparaison des ratios enseignant/étudiants<sup>4</sup> révèle des écarts entre universités (par exemple 1/25 à Buéa ; 1/42 à Douala), ceux-ci sont souvent encore plus sensibles au sein de la même université, en particulier entre facultés et établissements professionnalisés. A titre indicatif, à Yaoundé I, le ratio varie de 1/5 à l'ENSP à 1/40 pour la FALSH. A Yaoundé II, il suffit de comparer le ratio de l'IFORD (1/3) ou de l'IRIC (1/13), à celui de la FSJP (1/62). Autre exemple, celui de Dschang, où le ratio s'élève à 1/79 en Sciences juridiques et politiques, contre 1/7 à la faculté d'agronomie et des

<sup>3</sup> Etude Tecscult Eduplus, 2002

<sup>4</sup> Le ratio inclut les assistants, chargés de cours, maîtres de conférences et professeurs. Il ne prend donc pas en compte les vacataires dont le nombre est supérieur à celui des enseignants.

sciences agricoles. A Ngaoundéré, la faculté de droit est à 1/50<sup>5</sup>, alors que l'IUT se situe à 1/5. A ces ratios peu satisfaisants, s'ajoute une utilisation intensive de vacataires dont il arrive que le nombre soit supérieur à celui des enseignants permanents.

A l'évidence, il serait difficile de parler de qualité pédagogique avec des ratios aussi faibles dans les facultés et une présence aussi massive de personnels vacataires dont il semble difficile d'assurer, dans les conditions actuelles, l'encadrement. La surcharge professionnelle des enseignants, amenés à assurer des cours dans d'autres établissements, les conduit à regrouper leur service, ce qui ne manque pas de répercussions sur l'emploi du temps des étudiants. Il n'est pas rare que les cours se trouvent regroupés sur quelques jours de la semaine de 7 heures 15 à 19 heures, les travaux pratiques n'étant pas toujours assurés, faute de locaux, d'équipements et de personnel.

**Tableau 13:** Ratio enseignant/étudiants, enseignants de rang magistral, personnel d'appui/étudiant dans les universités d'État

Université	Buéa	Douala	Dschang	Ngaoundéré	Yaoundé I	Yaoundé II	Ratio moyen
Ratio /enseignants étudiants	1/28	1/27	1/35	1/36	1/30	1/42	<b>1/33</b>
Ratio enseignants magistral /enseignants	1/296	1/543	1/389	1/122	1/1463	1/277	<b>1/222</b>
Ratio personnel d'appui/étudiants	1/18	1/31	1/21	132	1/23	1/28	<b>1/25</b>

Il ne semble pas y avoir de livret de l'étudiant édité et régulièrement mis à jour par chaque université (sauf à Buéa), afin que les intéressés connaissent l'organisation administrative et pédagogique de leur établissement et de l'université, les requis nécessaires par filière, le programme et les horaires d'enseignement, les modalités de contrôle de connaissances, les débouchés professionnels, les activités proposées sur le campus (sportives, culturelles,

5. Il est cependant à 1/12 à la FALSH, 1/18 à la FSEG, et 1/23 à la FS.



associatives), et les services offerts, orientation, documentation, aide sociale, etc.

A ces conditions d'études, s'ajoutent des difficultés particulières propres à certains campus, comme celui de Yaoundé II qui, à 16 km de la capitale, n'est pas desservi par les transports en commun, ce qui oblige les étudiants à se « débrouiller » par des moyens de fortune pour se rendre aux cours et à rester toute la journée au campus où il n'y a pas d'eau, pas de bibliothèque, pour quelques heures d'enseignement.

Dans ce climat, il n'est pas étonnant que la relation pédagogique soit souvent tendue, la principale sinon exclusive préoccupation de l'étudiant étant de survivre à toutes les difficultés pour arriver au diplôme. Il ne serait donc pas inutile qu'un effort soit fait par l'institution pour lui rappeler les principes de respect et d'éthique universitaires.

#### *b) les programmes scolaires*

En dehors du Primaire où les programmes ont été élaborés suivant une approche par compétence, **le reste du système éducatif camerounais souffre de l'inadéquation entre les programmes d'enseignement et les besoins du système productif d'une part, et d'autre part de son inadaptation aux évolutions de la science et de la technologie.**

Ceci expliquerait en partie la difficulté de ses produits à s'insérer dans le secteur productif.

Cet état de choses rend nécessaire la refonte des programmes dans la perspective d'une professionnalisation en vue de répondre aux besoins économiques et aux options du pays et, permettre une insertion sociale harmonieuse des produits du système éducatif.

#### *c) Disponibilité des manuels et matériel pédagogique*

**Les manuels et autres matériels pédagogiques essentiels sont dans l'ensemble hors de portée des apprenants et des enseignants, en raison de leur coût ou de leur indisponibilité sur le marché local.**

Au niveau du **primaire**, la mise en œuvre du paquet minimum destiné à appuyer la gratuité décidée par les pouvoirs publics, a donné lieu à des résultats mitigés du fait de son arrivée tardive, de sa qualité souvent approximative et de son insuffisance quantitative. Dans l'ensemble, les taux de possession des manuels scolaires par les élèves sont faibles : à l'exception des manuels de français et de mathématiques possédés respectivement par 7 élèves sur 10 et 6 élèves sur 10, les autres manuels sont possédés par seulement 3 élèves sur 10. Pour les manuels autres que ceux sus-mentionnés, les élèves ont davantage recours aux ouvrages usagés. L'analyse des disparités provinciales révèle que dans les provinces anglophones, la possession du manuel de langue n'est élevée que du fait du recours préférentiel à ceux usagés.

Quant aux maîtres, la lacune dans la possession du guide du maître est plus importante : 1 maître sur 2 possède un guide en français ; 3 maîtres sur 10, celui de mathématique, 1 sur 10, celui de sciences.

De fait, **l'absence d'une politique nationale affirmée des manuels scolaires et des matériels didactiques** a pour conséquences un monopole dans leur édition et distribution jusqu'à une date récente, une indisponibilité caractérisée des manuels combinée à des coûts prohibitifs, l'insuffisance de spécialistes des manuels scolaires.

**Tableau 14: Taux de possession des principaux manuels chez les élèves 1990/2000 (%)**

Type de manuel	Elève		Maître	
	Etat	Taux	Livre de l'élève	Guide du maître
Français	Neuf	42	17	50
	Usagé	27		
	Total	69		
Anglais	Neuf	17	44	08
	Usagé	14		
	Total	31		

Mathématiques	Neuf	29	81	37
	Usagé	24		
	Total	53		
Sciences	Neuf	17	65	12
	Usagé	15		
	Total	32		

Si dans l'enseignement **secondaire général** le manuel scolaire est disponible, la situation est très différente dans l'enseignement **technique et professionnel** où les manuels sont non seulement inadaptés mais rares et très coûteux.

Concernant les niveaux d'**études supérieures**, le mauvais état général dû au manque de moyens, malgré quelques exceptions (Université de Buéa), des centres de documentation et des bibliothèques universitaires rend les étudiants entièrement dépendants du cours dispensé par l'enseignant, les privant ainsi de toute autonomie d'apprentissage et de toute possibilité d'élaboration d'une méthodologie de travail personnel sans laquelle on ne peut parler d'enseignement supérieur.

#### *d) Qualification des enseignants*

**Le système éducatif camerounais souffre à tous les niveaux de l'insuffisance des enseignants qualifiés. Ceci implique le recours à des personnels dont la qualification n'est pas toujours adaptée. Cette situation étant plus accentuée dans le privé.**

Au niveau du **primaire**, on dénombre trois catégories d'enseignants : les fonctionnaires, les IVAC et les maîtres des parents. Si les deux premières citées ont reçu une formation initiale appropriée, les derniers sont recrutés localement par les APE (rémunérés pour la plupart à moins de 20 000 FCFA par mois et sur 9 mois uniquement). Ce sont généralement des diplômés de l'enseignement secondaire (BEPC, Probatoire, BAC) sans formation pédagogique. Dans l'enseignement privé, les enseignants sans qualification sont majoritaires (56,61% contre 13,8% dans le public). Ce qui montre que le secteur privé souffre plus du manque de qualification des enseignants.

Dans le **secondaire et dans le sous-système formation professionnelle**, une situation similaire est observée et est aggravée par l'instabilité de ces personnels.

Au niveau du **supérieur**, force est de constater que le nombre d'enseignants de rang magistral dans les universités d'Etat est faible. On compte au total 233 professeurs et maîtres de conférences, répartis selon des proportions variables entre les établissements : 18 % à Yaoundé I ; 14 % à Yaoundé II ; 10 % à Ngaoundéré ; 9 % à Buéa ; 8,5 % à Dschang ; 6 % à Douala. La faiblesse numérique d'enseignants de rang magistral est d'autant plus critique pour la qualité de l'enseignement et la promotion de la recherche qu'ils doivent, en principe et tout à la fois, dispenser des cours, encadrer les doctorants et autres étudiants de deuxième et de troisième cycle, former les chargés de cours et les assistants, encadrer les nombreux vacataires qui interviennent dans les enseignements, impulser la recherche mais aussi, souvent, assumer d'autres fonctions au sein de leur université ou ailleurs.

Le corps enseignant souffre de l'absence de perspectives professionnelles : les possibilités de développer une activité de recherche sont plutôt faibles ; il n'existe pas de plan de formation pour les assistants (ils ont la charge horaire la plus lourde), afin qu'ils puissent terminer leur thèse pour postuler sur un poste d'enseignant permanent.

En ce qui concerne la pédagogie, du fait d'une part qu'elle soit insuffisamment prise en compte dans les critères de promotion des enseignants et d'autre part de l'absence de formation et de recyclage dans le domaine de la pédagogie, les compétences pédagogiques des enseignants du supérieur sont assez faibles.

#### *e) les conditions de travail des enseignants*

**Le personnel enseignant camerounais est démotivé et souffre d'une désaffection profonde vis-à-vis d'une profession n'assurant plus un statut social valorisant.**

La baisse drastique de la qualité de l'école camerounaise trouve aussi son origine dans la sévère réduction des traitements des personnels en valeur nominale et donc dans l'érosion de leur pouvoir d'achat. L'austérité a été certes imposée à l'ensemble des fonctionnaires, mais les enseignants n'ont fait l'objet d'aucune mesure de rattrapage significatif depuis lors, contrairement à d'autres corps de la fonction publique. De sorte que **les enseignants ont légitimement le sentiment d'avoir vu leur niveau de vie se dégrader tant par rapport au PIB par tête que par rapport à des professions dont les indices de fin de carrière étaient comparables** avant 1994. Dans l'ensemble le traitement des enseignants a diminué de moitié en valeur nominale depuis 1994, tandis que les prix doublaient, ce qui équivaut à une réduction du pouvoir d'achat de l'ordre de 75%. **En 2005, le même enseignant est payé à un niveau inférieur du PIB par tête** qu'avant 1993.

Les enseignants comme les personnels administratifs, eux aussi affectés par les mêmes évolutions, souffrent en général d'une grande pauvreté des conditions de travail – bureaux, matériels de secrétariat, places de bibliothèques, documentation. Ces médiocres conditions dissuadent les jeunes de talent de postuler à la carrière d'enseignants (avec plus d'acuité dans l'enseignement technique et supérieur). Elles inspirent à nombre d'enseignants qui se sentent piégés des stratégies de survie familiales et personnelles peu « rentables » pour les établissements. La recherche des activités lucratives à l'extérieur des établissements réduit leur disponibilité, ce dont les élèves et étudiants se plaignent.

S'agissant de **la formation professionnelle**, le personnel enseignant /d'encadrement est démotivé et a presque démissionné devant les défis à relever. Car, en privant les centres de formation de budget de fonctionnement et de maintenance, ces derniers ne sont plus en mesure de dispenser la majeure partie des formations.

*f) La santé scolaire et universitaire*

De manière générale, le système éducatif camerounais n'est pas en mesure de mener sa double vocation qui est d'une part de promouvoir la santé à travers l'éducation et d'autre part d'assurer une meilleure santé aux membres de la communauté éducative du fait de **l'absence de politique cohérente et de structures adéquates** : dans la plupart des établissements de formation, les conditions de santé sont assez médiocres (manque d'infirmier, inefficacité des mécanismes d'assurance santé au bénéfice des enseignants et des élèves.). Par ailleurs, les grandes endémies (à l'instar du VIH/sida et le paludisme) ont un impact considérable sur le système éducatif. Elles réduisent l'offre et la qualité des services éducatifs et augmentent les besoins induits par la demande. En effet, d'après l'EDSC III (2004), le taux de séroprévalence est plus élevé dans la tranche de la population instruite où se recrutent en majorité les enseignants.

## VII. Coût et Financement du Système éducatif

Dans le système éducatif camerounais, **la contribution de l'État au financement de l'éducation est relativement faible** (15 % des dépenses publiques<sup>6</sup> en 2005). **Celle des parents est en revanche très importante.** En 2002, 30 % des personnes qui enseignent dans les écoles primaires publiques sont des «maîtres des parents». Si on ajoute les enseignants payés de fait par les usagers dans les écoles primaires privées (23 % des effectifs du primaire sont dans le secteur privé qui est très faiblement subventionné), ce sont au total plus de 40 % des enfants du primaire qui ont un maître rémunéré par les parents. L'enquête de ménages (ECAM 2001) montre que les dépenses privées des familles correspondent à 44 % des dépenses totales engagées pour la scolarisation primaire.

Sur l'ensemble du système en 2001, le montant des dépenses courantes d'éducation s'élève à 415 milliards de Fcfa, à raison de 182 milliards pour l'État, soit 43,85% et 233 milliards pour les ménages, soit 57,15%. Au regard de ce qui précède, il se dégage que :

- la part du budget consacrée à l'éducation (15%) reste loin en deçà de ce qui se fait dans les pays d'égal niveau de développement au nôtre et dont la part du budget consacrée à l'éducation se situe en moyenne à 20%;
- les ménages supportent l'essentiel des dépenses d'éducation.

La distribution des dépenses publiques d'éducation entre niveaux d'enseignement se présente comme suit :

- enseignement maternel ou préscolaire : 4%
- enseignement primaire : 37%
- enseignement secondaire : 44 %;
- enseignement supérieur : 15 %

---

<sup>6</sup> Basé sur les prévisions budgétaires de la Loi des Finances 2005.

Cette répartition intrasectorielle est encore éloignée des critères minimaux de performance préconisés dans le cadre incitatif de l'initiative Fast Track qui préconise que 50% des dépenses d'éducation au moins soient allouées à l'enseignement primaire dans la perspective de son universalisation rapide.

Par ailleurs, il faut dire que 86% des dépenses de l'Etat sont consacrés au paiement des salaires, le reste (14%) étant insuffisant pour améliorer la qualité du système.

**De manière générale :**

- **le système éducatif jusqu'à présent a été dans l'incapacité d'obtenir les ressources financières indispensables pour couvrir les coûts d'une éducation de qualité ;**
- **la réduction des dépenses par élève/étudiant résulte de la conjonction de plusieurs facteurs qui n'ont pas été convenablement anticipées, surtout en ce qui concerne l'enseignement secondaire technique et l'enseignement supérieur ;**
- **la détérioration des ressources financières a atteint un point tel que la qualité de l'enseignement secondaire technique et la production universitaire s'en est fortement ressentie ;**
- **La formation professionnelle connaît un problème structurel dans la gestion et dans l'affectation des budgets alloués. On a réduit de façon importante les budgets affectés à ces enseignements sans revoir le dimensionnement du système; sans gérer la décroissance de façon à assurer l'équilibre. Les coupures ont été réalisées principalement en éliminant le budget de fonctionnement et le budget de maintenance pendant que l'on maintenait le personnel en place. Les ressources humaines représentent, et de loin, la principale dépense d'un système de formation.**



## VIII. Gestion et Gouvernance du Système éducatif

Le système éducatif camerounais souffre de nombreux problèmes de gestion.

### VIII.1 Gestion du système éducatif

#### *i) La gestion du personnel enseignant*

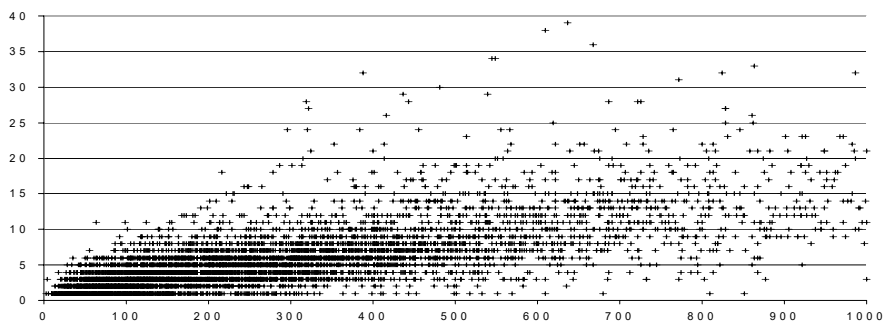
**La gestion administrative du système éducatif souffre du caractère dilettant et peu optimal de la gestion des personnels de l'éducation** qui se manifeste d'une part par la non maîtrise des effectifs et d'autre part par la multiplicité des statuts des enseignants.

En ce qui concerne la maîtrise des effectifs et dont de la masse salariale, les divers recensements effectués dans les ministère en charge de l'éducation indiquent des écarts considérables entre les personnels rémunérés par l'Etat et les effectifs dénombrés sur le terrain. Cette carence proviendrait de **la centralisation excessive de la prise de décision en ce qui concerne l'affectation et le paiement des personnels**. L'une des conséquences est la répartition non rationnelle des enseignants entre les établissements et les filières d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif (primaire, secondaire, supérieur).

C'est ainsi que dans le primaire, où une étude a été effectuée, il n'existe presque pas de relation objective entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'une école comme l'illustre le graphique ci-après :

**Graphique V : Relation entre nombre d'élèves et de maîtres dans les écoles primaires publiques (année 2002-2003, écoles ayant moins de 1000 élèves)**

Nombre d'enseignants



Nombre d'élèves

Le graphique ci-dessus montre un important degré d'aléa dans les allocations de personnels aux écoles. **Ce degré d'aléa (indicateur de l'inéquité de la répartition des enseignants) est égal à 0,45.** Ceci signifie que 45 % du phénomène d'affectation des enseignants dans les écoles primaires sont dus à autre chose qu'au nombre d'élèves dans ces écoles.

Cet aléa est également perceptible entre les provinces où des disparités sont observées (cf. tableau 15, ci-dessous).

**Tableau 15: Nombre moyen d'enseignants pour une école primaire de 280 élèves (moyenne nationale), selon la province**

Provinces	Nombre d'enseignants [Ecole de 280 élèves]
Adamaoua	4,05
Centre	6,03
Extrême-Nord	6,27
Est	4,81
Littoral	6,27
Nord	4,02
North West	5,25
Ouest	5,50
Sud	7,02
South West	5,69
Ensemble	5,52

Dans le supérieur, les taux moyens d'encadrement professoral et administratif sont très inégaux d'une université à l'autre sans qu'on puisse imputer ces disparités aux différentes de spécialisation par discipline. La proportion des enseignants de rang magistral varie de 1 à 4 selon les universités sans que ces écarts soient justifiés par une politique du personnel délibérée.

Pour ce qui est du statut des enseignants, l'enseignement primaire pour ne parler que de lui, fait face au problème de gestion d'enseignants à statut multiple alors qu'ils fournissent les mêmes prestations : les maîtres des parents, les maîtres communaux, les instituteurs vacataires et les fonctionnaires. Les passerelles entre ces différents statuts ne sont pas explicites ou tout au moins sont purement formelles.

Les maîtres des parents sont recrutés localement par les APE avec un salaire très souvent inférieur à 20 000F CFA par mois pendant 09 mois. Les maîtres communaux sont recrutés et payés par les communes (9300 enseignants). Les vacataires et les enseignants titulaires (fonctionnaires) sont recrutés et rémunérés par l'Etat.

Il y a ensuite les enseignants vacataires dont la gestion constitue aujourd'hui un véritable casse-tête. On en dénombre environ 13000 dont 1700 ont été intégrés en octobre 2000, 1700 autres en 2005 et le processus doit se poursuivre en 2006. Dans les écoles primaires et maternelles publiques interviennent enfin des maîtres des parents et des maîtres communaux. Le recensement scolaire a estimé leur nombre à 9 300 en 2002-03. Ils ne sont pas rémunérés par l'Etat, mais par les associations de parents d'élèves (maîtres des parents) ou par les communes (maîtres communaux) avec les incertitudes que cela comporte.

De manière générale, en faisant abstraction des spécificités inhérentes à chaque niveau d'enseignement, le corps enseignant souffre de l'absence de perspectives professionnelles : **il n'existe pas de véritable plan de carrière pour les enseignants camerounais** (ou lorsqu'il existe il n'est pas mis en œuvre) d'autant plus que les efforts des pouvoirs publics en matière de formation continue des enseignants sont assez marginaux. La désaffection des enseignants pour les salles de classe au profit des postes administratifs en est une des illustrations.

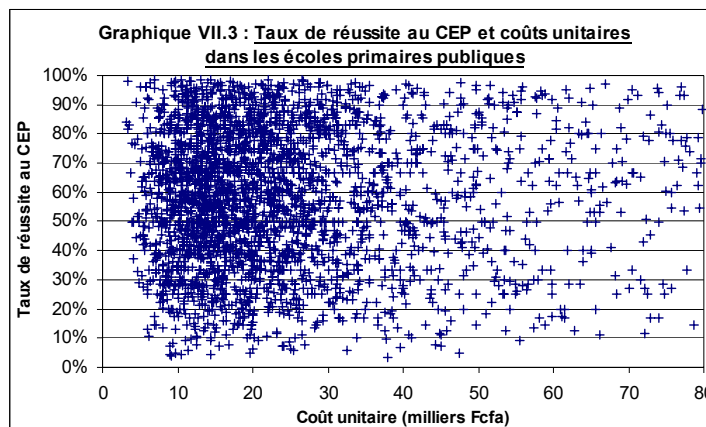
#### *ii) La gestion pédagogique*

**La gestion pédagogique des établissements de formation telle qu'elle est assurée est plus aléatoire que rationnelle.**

En effet, une bonne gestion pédagogique consiste à articuler de façon étroite les ressources mises à la disposition des institutions formation et les résultats (apprentissages) chez les apprenants. Dans cette logique, on pourrait s'attendre à

ce que les résultats des apprenants<sup>7</sup> au niveau des établissements soient globalement d'autant meilleurs que les moyens qui leur sont alloués sont plus importants. Dans le primaire par exemple, il n'existe pas à l'heure actuelle une relation évidente entre les ressources mises à la disposition d'une école et les résultats des élèves comme l'indique le graphique VI ci-dessous.

**Graphique VI: Taux de réussite au CEP et coûts unitaires dans les écoles primaires publiques**



Ce graphique montre clairement qu'à ressources égales, les écoles primaires fournissent des résultats scolaires extrêmement disparates, et que les mêmes résultats peuvent être obtenus avec des coûts par élève allant du simple au décuple.

Au niveau du secondaire et du supérieur et de la formation professionnelle, l'absence de données (et donc des études) sur la relation entre les ressources allouées et les résultats des apprentissages est une indication claire que ce principe de base de la gestion pédagogique est insuffisamment pris en compte dans l'allocation des ressources aux établissements.

## VII.2 Gouvernance du système éducatif

### *i) Gestion participative des communautés*

La loi d'orientation de l'éducation du 14 avril 1998 et la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 16 avril 2001 consacrent une implication de la communauté éducative dans la gestion de l'éducation. Dans ce cadre, le

<sup>7</sup> Ces résultats peuvent par exemple être mesurés par la réussite des élèves aux examens. D'autres types de mesures sont toutefois possibles. Signalons que dans l'exemple pris ci-dessus, la mesure du taux de réussite aux examens par rapport aux coûts unitaires dans les écoles publiques ne tient pas compte des caractéristiques sociologiques des élèves, qui entrent de façon déterminante dans leur parcours scolaire.

Gouvernement a institué en 2001/2002 les conseils d'écoles/d'établissements chargés de la supervision, du conseil, du contrôle et de l'évaluation du fonctionnement de l'école. Les universités d'Etat, quant à elles, disposent de Conseil d'Administration assumant les mêmes responsabilités.

De l'enquête PETS (Public Expenditures Tracking Survey) réalisée en 2004 visant à évaluer l'effectivité de la participation des communautés dans la gestion des écoles, collèges et lycées, il ressort qu'en 2001/2002,

- 91,7% des écoles primaires ont eu leur budget approuvé par le conseil d'école et ce pourcentage s'est accru à 93,6% en 2003 ;
- 98,7% des établissements secondaires ont tenu leur conseil d'établissement au moins une fois.

Il y a cependant lieu de relever que malgré l'engouement des parents, leur manque de formation constitue un sérieux handicap pour le suivi des activités de l'établissement scolaire. De plus, la non diffusion des subventions allouées à l'établissement ne permet pas à tous les membres du conseil de s'assurer de l'utilisation appropriée desdites ressources. Au niveau des universités, la participation effective des partenaires de l'université, les milieux socioprofessionnels en particulier, à la gestion de l'université reste encore limitée et inégale. D'autre part, sur le plan pratique, les différents acteurs se plaignent d'une concentration excessive des moyens et de la prise de décision au niveau des services communs (Rectorat) de l'université.

#### *ii) Capacités de planification et système d'information*

**Le système éducatif camerounais manque d'un véritable tableau de bord et d'un système d'informations statistiques performant qui éviteraient de piloter à vue et parfois dans le brouillard.** La qualité des apprentissages, le devenir des diplômés, l'écoute attentive des interlocuteurs locaux, le souci d'aller au devant des besoins afin d'orienter les formations, de diversifier les sources de financement, ne paraissent pas animer tous les gestionnaires du système éducatif avec la même force. Les progrès de la gestion dans le système

éducatif camerounais sont tributaires d'un affinement des données statistiques dans la mesure où il est difficile de formuler des politiques dont la précision dépasserait celle des connaissances disponibles sur le système. L'information statistique sur le système éducatif est un bien collectif qu'il appartient de collecter à tous les niveaux, d'utiliser pour la gouverne des institutions de formation, et de transmettre à l'administration pour sa propre gouverne et le bien de tous.

**De même la culture du pilotage par les résultats n'est pas encore bien ancrée dans le système éducatif camerounais à cause de la faiblesse du dispositif d'évaluation du système éducatif (établissements de formation, institutions).**

La loi d'orientation de l'éducation au Cameroun de 1998 stipule que l'Etat procède à l'évaluation régulière du système éducatif (article 30) et la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 2001 indique que l'enseignement supérieur est soumis à l'obligation d'évaluations périodiques (article 32). Les objectifs de ces évaluations sont a) l'instauration d'une culture et d'une pratique de l'évaluation et b) l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'efficacité du système éducatif. Toutefois dans la pratique, cette évaluation n'est pas faite de manière systématique. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur stipule par exemple que les modalités d'évaluation sont fixées par voie réglementaire, mais ces modalités pratiques n'ont jamais été explicitées que ce soit en matière d'auto-évaluation que d'évaluation externe.

### *iii) Des structures de l'Inspection et du Contrôle pédagogique*

La chaîne de supervision pédagogique s'étend de la base au niveau central. Le tableau suivant présente les types d'encadreurs, les effectifs et la zone de compétence correspondante.

**Tableau 16: Distribution des encadreurs de l'Éducation de Base par catégories, spécialité et zone de compétence.**

N°	TITRES	NOMBRE	ZONE DE COMPETENCE
01	Inspecteur Général des Enseignements	01	Territoire national
02	Inspecteur Pédagogique/ EMPN	01	Territoire national/EMPN
03	Inspecteur Pédagogique/ BIL	01	Territoire national/BIL
04	Inspecteur Pédagogique /INFO	01	Territoire national/INFO
05	Inspecteur Pédagogique National/EMPN	06	Territoire national/ /EMPN
06	Inspecteur Pédagogique National/BIL	06	Territoire national/ /BIL
07	Inspecteur Pédagogique National/INFO	06	Territoire national/ /INF
08	Inspecteur Péd. Prov. Coordonnateur/EMP	10	01/ province
09	Inspecteur Péd. Prov. Coordonnateur/BIL	10	01/ province
10	Inspecteur Péd. Prov. Coordonnateur/INFO	10	01/ province
11	Inspecteur Pédagogique Provincial/EMP	30	03/ province
12	Inspecteur Pédagogique Provincial/BIL	30	03/ province
13	Inspecteur Pédagogique Provincial/INFO	30	03/ province
14	Conseiller Pédagogique	116	02/ département
15	Directeurs d'ENIEG	58	01/ ENIEG
16	Chef de Service des Etudes et des Stages	58	01/ENIEG
17	Animateur Pédagogique	232	04 au plus par ENIEG
18	Inspecteur d'Arrondissement	318	01/Arrondissement ou District
19	Directeur d'École	8000*	01/Ecole
20	Animateur de niveau	57000*	03 au plus par école primaire

**Malgré le dispositif présenté ci-dessus, l'encadrement pédagogique n'est pas suffisamment efficace dans les deux cycles. Ceci est la conséquence d'une combinaison de plusieurs facteurs dont :**

- l'absence de tableau de bord pour un meilleur pilotage de la chaîne de supervision pédagogique;
- l'inexistence d'instruments de supervision ;
- l'absence d'un cahier de charges pour les inspecteurs pédagogiques.

En effet, dans un système qui prône une supervision pédagogique de proximité, l'effectif des encadreurs est très insuffisant comparativement au volume de travail à faire dans chaque structure. Très peu de maîtres ont reçu la visite d'un encadreur ces cinq dernières années. Ceci favorise l'absentéisme et le laxisme des enseignants surtout en zone rurale.

En outre, la répartition des structures d'encadrement comme celle des encadreurs ne tient pas toujours compte de la spécificité de chaque type d'enseignement et des disciplines y afférentes. Ainsi, dans le primaire, une seule

discipline comme l'informatique a la même ampleur que toutes les autres disciplines de l'Enseignement Maternel, Primaire et Normal prises ensemble.

Le fait que l'Education de base couvre toute l'étendue du territoire national ne semble pas influencer la détermination du nombre d'encadreurs de ce niveau.

De même, la quantité des personnels à encadrer et sa répartition géographique ne sont pas prises en compte pour fixer le nombre d'encadreurs de proximité. En effet, la répartition actuelle des encadreurs obéit strictement au découpage administratif et non au souci d'efficacité de l'encadrement. Ainsi, toutes les Provinces, tous les Départements ou Arrondissements sont considérés comme des entités égales. Il y est affecté le même nombre d'encadreurs alors que la quantité de personnels à encadrer varie très sensiblement d'une circonscription à l'autre. Ainsi, l'Arrondissement de Bafoussam avec près de cent écoles est placé au même niveau que celui de Batié (10 écoles), pour ce qui est de l'encadrement pédagogique.

La qualification des encadreurs n'est pas homogène et suffisante. En effet, bien que des critères existent pour nommer à des postes de responsabilité pédagogique, beaucoup d'encadreurs n'ont pas les compétences requises pour effectuer efficacement leur tâche. La non-existence d'une institution spécialisée dans la formation de ce type de responsables en est la principale cause. En fait, seuls les élèves-professeurs de Sciences de l'Education à l'Ecole Normale Supérieure sont formés à la supervision pédagogique, à l'administration et à la planification de l'Education. La nouvelle stratégie d'encadrement à mettre en place devra prendre en compte ces faits.

Les structures d'encadrement manquent généralement d'équipement logistique adéquat : matériel informatique et de bureautique, matériel de communication, mobilier de bureau, matériel roulant, bibliothèques ou centres de ressources pédagogiques. Les écoles fonctionnent avec des budgets réduits.

La non-détermination des responsabilités dans le sens de l'obligation de rendre compte et l'imprécision de la définition des relations dans la chaîne de supervision pédagogique entraînent un désordre dans la réalisation des actions.



Dans le primaire par exemple, il existe une confusion des rôles en pratique, entre la Direction de l'Enseignement Maternel, Primaire et Normal et l'Inspection Générale des Enseignements. Le rôle de gestionnaire administratif et financier des Inspecteurs d'Arrondissement prend le pas sur les tâches pédagogiques.

**L'évaluation pédagogique (inspection) n'est pas prise en compte dans le suivi de carrière des enseignants.** En effet, seule la note administrative est prise en compte pour l'avancement de ceux-ci et de leurs encadreurs. Ceci est un facteur essentiel d'affaiblissement de l'encadrement.

S'agissant du sous système formation professionnelle, il est certes vrai que la plupart des enseignants des SAR/SM et centres publics de formation professionnelle sont formés dans les Ecoles Normales (ENSET, ENIET, ENS). Cependant, des limites sont relevées sur les aspects pratiques de la formation en raison notamment de l'insuffisance des équipements didactiques. **L'absence d'un système d'encadrement pédagogique (structures d'inspection et de contrôle pédagogiques) porte donc un coup à la qualité des formations dispensées tant dans les structures de formation (SAR/SM, centres publics et privés de formation) que dans les entreprises prestataires de formation (apprentissage).**

#### *iv) Des structures de l'Inspection et du Contrôle des services*

L'inspection générale des services (IGS) est une structure centrale de contrôle et d'évaluation des services centraux et extérieurs des Ministères en charge de l'Education. Elle est organisée autour d'une inspection Générale appuyée par trois inspections de service.

l'IGS a comme missions:

- L'évaluation de l'application de la réglementation en matière de fonctionnement et de gestion ;
- La lutte contre la corruption ;
- La protection de la fortune publique.

Elle est confrontée à un certain nombre de problèmes dont les plus importants sont :

- Sur le plan interne, **l'insuffisance quantitative des ressources humaines** (trois inspecteurs de services et quelques cadres pour le contrôle des dix délégations provinciales et des centaines d'établissements), **l'absence d'un manuel de procédures de suivi-évaluation et de contrôle des services** (nécessité de définir les normes et règles de contrôle) et **l'insuffisance des moyens financiers pour la couverture des structures ;**
- Sur le plan externe, **l'absence des services de relais sur le terrain prompts à assurer un premier niveau d'évaluation et de contrôle.**

Dans la mesure où il s'agit de contrôle et d'évaluation, de telles préoccupations traduisent l'ampleur et la complexité des défis à relever par l'IGS dans un contexte où la lutte contre la corruption inscrite dans ses missions demande, pour être menée avec succès, une présence permanente et dissuasive sur les lieux mêmes où se négocient dans l'informel des accords et des arrangements qui mettent en échec la réglementation administrative et financière et le pouvoir de contrôle de l'Etat.

### **VIII.3 Conclusion**

En conclusion, un véritable saut qualitatif dans la gestion est attendu par la communauté éducative dans toutes ses composantes. Elle comprendrait mal d'avoir été conviée à rénover profondément ses pratiques, si l'effort consenti devait se perdre dans les méandres et les sables des administrations et du pouvoir central. Réciproquement, même si la transparence revêt un aspect quelque peu mythique, les ministères en charge de l'éducation doivent aider les établissements à faire la lumière sur leurs conditions de fonctionnement.

**Une procédure d'évaluation des établissements publics et privés de formation devra être instaurée** pour éclairer à intervalles réguliers la communauté éducative sur ses atouts, ses progrès et pour suggérer des remèdes

à ses difficultés. Muni de ces informations, les ministères en charge de l'éducation pourront plaider de manière convaincante la cause des établissements de formation auprès du Gouvernement et des représentants des forces vives du pays. Ils obtiendront plus sûrement des moyens supplémentaires s'ils peuvent donner l'assurance des efforts accomplis.

## Les forces et les faiblesses du système

**Malgré de nombreuses difficultés auxquelles il fait face, le système éducatif camerounais connaît un certain nombre de points forts :**

- La structure fonctionnelle existe et recouvre la totalité du territoire national ;
- L'existence de 02 langues officielles (l'anglais et le français) comme langue d'enseignement et de communication est un atout pour le pays ;
- L'élaboration d'un SWAP/Education.
- La participation communautaire existe mais doit être renforcée et mieux réglementée ;
- La volonté politique en vue de l'assainissement et du redressement est perceptible et témoigne de la possibilité d'un changement en profondeur ;
- La participation active et l'intérêt des bailleurs de fonds pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire sont manifestes ;
- L'existence d'un enseignement privé (maternel, primaire, secondaire, supérieur) en expansion ;
- L'accès est satisfaisant dans le primaire par rapport aux ODM ;
- L'amorce d'une politique de décentralisation de l'éducation ;
- La réflexion en vue de l'élaboration d'une politique de la formation professionnelle ;
- La mise en place des politiques d'intégration des TIC dans l'enseignement et la recherche ;
- La déconcentration effective de la gestion financière des universités d'état ;
- La possibilité de création des activités génératrices de revenu en vue du financement des universités d'état.

**Les points faibles du système :** De façon générale, le secteur de l'Education présente les points faibles suivants :

- L'éducation de base (enseignement primaire) est loin d'être assurée pour tous les enfants d'âge scolaire (le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire reste faible : 78% en 2004) ;
- Le taux d'achèvement avoisine les 60% au primaire en 2003 ;
- Une inégalité d'accès à l'école au détriment des filles ;
- Une inégalité d'accès à l'école au détriment des pauvres ;
- Les disparités régionales sont importantes tant en ce qui concerne la localisation des structures d'accueil, des équipements que la distribution des enseignants ;
- Les taux moyens de redoublement approchent les 30% dans le primaire, 17% dans le 1<sup>er</sup> cycle et 26% dans le 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire général et près de 70% dans supérieur ;
- L'efficacité interne reste faible à tous les niveaux d'enseignement ;
- L'inadéquation formation/emploi : l'éducation et la formation reçues ont une efficacité externe limitée : elles ne préparent pas au mieux les jeunes à affronter un marché de l'emploi exigeant et évolutif ;
  - les conditions d'apprentissage et de travail sont mauvaises ;
  - L'organisation pédagogique est loin d'être satisfaisante à tous les niveaux ;
  - L'absence de passerelles entre les différents niveaux et types d'enseignement ;
  - Les enseignants sont en nombre insuffisant, mal répartis, parfois sous-utilisés notamment dans les grands centres urbains, souvent peu qualifiés et non performants notamment dans les zones rurales ;
  - La faible possession des manuels et autres matériels didactiques essentiels par les élèves et les enseignants ;
  - Un système d'évaluation pédagogique ne tenant pas compte des acquis des élèves;
  - Il existe à l'intérieur du système des problèmes de cohérence et de coordination qui sont des entraves à sa bonne marche et à sa performance ;
  - Le système de planification est peu efficace en raison d'un système d'informations statistiques peu performant et d'un personnel peu qualifié ;
  - La centralisation excessive de l'administration éducative a comme conséquences les lourdeurs de procédure, le manque de clarté dans la définition des responsabilités et le

- La circulation de l'information et le système d'orientation sont limités ;
- Coordination et vulgarisation insuffisante des politiques de développement des TIC ;
- La mauvaise gestion administrative et financière ne permet pas une maîtrise du système ;
- L'insuffisance des ressources financières ;
- Le respect insuffisant des normes budgétaires ;
- La non maîtrise des coûts ;
- Maîtrise insuffisante de la demande des milieux socio-professionnels ;
- L'absence d'une culture d'évaluation.

**Ces dysfonctionnements et cette inefficacité de la gestion coûtent cher et ne permettent pas de dégager des ressources qui pourraient être utilisées pour le développement et l'amélioration de la couverture scolaire, des conditions d'enseignement et de la qualité de l'éducation et de la formation.**

**Compte tenu de tout ce qui précède (et de tout ce qui a été dit plus haut) une stratégie de développement harmonieux du secteur éducatif s'impose. Ses principes directeurs et ses axes prioritaires seront exposés dans le chapitre suivant.**

## **CHAPITRE III : PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES PRIORITAIRES DE LA STRATEGIE**

### **III.1. Principes de référence pour la Stratégie du secteur global de l'éducation**

#### **III.1.1 Les grandes options de la stratégie**

Conscient du rôle important de l'éducation dans le développement des ressources humaines en général et partant, dans la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a décidé d'élaborer une stratégie globale du secteur de l'éducation adossée sur le Cadre d'Action de Dakar (EPT 2000) et sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les grandes options proposées pour cette stratégie se déclinent ainsi qu'il suit :

1. Atteindre l'**universalisation du cycle primaire** pour réaliser en 2015 l'achèvement universel de six années de scolarisation, une amélioration de la qualité des services éducatifs offerts et un financement privé des services limité à ceux des parents qui le souhaitent et en ont les possibilités financières

Pour réaliser ces objectifs, il est envisagé i) de réduire de façon significative la fréquence des redoublements, ii) de ne recruter que des enseignants qualifiés, sur la base d'une nouvelle catégorie statutaire (**instituteurs contractuels**) et rémunérés de façon raisonnable et pérenne par l'Etat pour résorber progressivement la catégorie des vacataires et des maîtres des parents iii) de porter graduellement le rapport élèves-enseignants de 59:1 à 40:1, iv) d'augmenter de façon significative les ressources pour les intrants pédagogiques et d'améliorer les différents aspects de la gestion et la gouvernance du système.

2. **Etendre la couverture du préscolaire (enseignement maternel), notamment le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales, en particulier les plus défavorisées.**

3. Assurer **dans l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire technique des formations qui, en quantité comme en qualité, seraient déterminées en référence aux demandes de l'économie camerounaise.**

4. L'universalisation du cycle primaire étant l'objectif recherché, la proportion de la classe d'âge concernée par l'accès aux niveaux les plus élevés du système devant être forcément limitée, **une régulation des flux dans la partie moyenne du système est incontournable.** La réflexion distingue à cet égard, de façon nette, les deux cycles d'enseignement secondaire général : i) le premier cycle a vocation à aller progressivement vers une couverture large, mais on sera nécessairement encore éloigné de l'universalisation en 2015 pour des raisons à la fois logistiques et financières; l'idée est de faire évoluer autant qu'il sera possible les effectifs à ce niveau, sachant que tous les sortants du primaire en 2015 ne pourront pas avoir accès au premier cycle secondaire; ii) le second cycle est alors perçu comme étant attaché à l'enseignement supérieur, d'où des effectifs tenant compte des capacités (nouvelles) de ce dernier. L'accent étant mis sur la qualité (davantage de filières scientifiques, laboratoires, fonctionnalité informatique), les effectifs devront par conséquent être ajustés.

5. **Développer la Formation professionnelle à l'effet d'améliorer la qualité de la formation, la productivité du travail et de contribuer à la régulation des flux, particulièrement en fin de primaire et de premier cycle du secondaire.** La stratégie retenue consiste à rendre cette procédure à la fois socialement acceptable et économiquement efficace. Une proportion de ces jeunes bénéficiera dans ce cadre d'une formation professionnelle courte, centrée sur le métier et permettant avec efficacité et efficience leur insertion dans le système productif.



### **III.1.2. les principes directeurs de la Stratégie du secteur de l'éducation**

Sept principes sous-tendent les actions entreprises dans le cadre de la stratégie proposée :

#### **a) Réduction de toutes sortes de disparités (égalité et équité)**

La réalité du droit à l'éducation qui appelle une démocratisation effective du système suppose que l'Etat assure une éducation pour tous à l'enseignement primaire et une égalité de chances d'accès à une éducation de qualité pour tous dans les autres niveaux et types d'enseignement. Les mesures à prendre pour promouvoir l'égalité et l'équité impliquent une discrimination positive dans l'allocation des ressources. Une attention particulière sera accordée aux questions liées au genre, aux enfants issus des couches pauvres, à la zone de localisation ainsi qu'une diversification des contenus des programmes de formation en fonction des besoins et des possibilités des individus est à prévoir.

#### **b) Libéralisation de l'offre éducative**

Le gouvernement du Cameroun garantit le droit (des organisations privées, des particuliers, des collectivités locales, des confessions et de tout autre agent qui dispose de ressources) de créer et de gérer des structures éducatives en conformité avec les lois et règlements en vigueur et selon leurs principes propres. L'Etat devra encourager le développement des structures privées à l'intérieur d'une stratégie nationale commune.

#### **c) Partenariat efficace et bien coordonné**

Le gouvernement du Cameroun, soucieux de créer ou de renforcer un environnement incitatif, développera un partenariat large, efficace et mieux organisé, de sorte que les ressources de toute nature disponibles chez les divers acteurs et partenaires (collectivités locales, confessions religieuses, communautés locales, ONG, entreprises, particuliers) puissent être investies sans entrave dans le secteur éducatif.

#### **d) Responsabilité (gestion transparente et efficace)**

Parallèlement à la responsabilisation des différents niveaux hiérarchiques, notamment les établissements scolaires et les Universités, l'obligation des résultats ainsi que la gestion transparente et efficace des ressources allouées au système seront érigées en principe de

travail. L'impact réel de la gestion des actions éducatives sera mesuré à travers la vie des apprenants, des familles et de la communauté au sens large.

Dans l'optique d'une gestion participative de l'école, les communautés (APE/PTA, comités de développement villageois, associations des élites, syndicats d'enseignants, collectivités territoriales décentralisées, entreprises, ONG, etc.) seront activement appelées pour prendre en main les affaires éducatives de leur cité.

#### **e) Gestion déconcentrée/décentralisée renforcée**

La décentralisation et la déconcentration de la gestion de l'éducation sont incontournables dans le contexte avancé de régionalisation, où les collectivités locales doivent assumer correctement le développement de l'éducation à la base en vertu des pouvoirs qui leur sont transférés par la loi. Pour une meilleure prise en compte des besoins de la base, le gouvernement renforcera la dévolution du pouvoir du centre vers les niveaux périphériques autour des rectorats (enseignement supérieur), des délégations provinciales, des délégations départementales et des inspections d'arrondissements.

#### **f) Atteinte par tous des normes de qualité les plus élevées**

La qualité résulte de la maximisation des efforts de tous les intervenants directs et d'une bonne coordination de l'action de toutes les structures pour promouvoir à tous les niveaux une école d'excellence. Il s'agit, dans le cadre des projets d'école et d'établissement, et sur la base d'une recherche-action efficace sur les facteurs de qualité, de promouvoir une école performante où tous les apprenants sont amenés à réussir et à aller aussi loin que possible dans les apprentissages. En vue d'améliorer le processus d'enseignement-apprentissage, une attention particulière sera accordée à la mise en place d'un curriculum pertinent, d'un bon dispositif d'évaluation et de remédiation, ainsi qu'au renforcement des compétences des enseignants et à l'environnement de l'école. Il faudrait une structure capable de contrôler l'application de ces normes pour réduire les dysfonctionnements qu'on pourra observer.

### **g) Maîtrise des coûts**

L'utilisation rationnelle des ressources disponibles dans l'optique de la lutte contre le gaspillage, l'adoption de critères objectifs dans l'allocation des ressources aux différentes structures, la lutte contre la corruption et la navigation à vue constitueront le socle de la gestion à tous les niveaux.

### **III.2. Axes prioritaires de la politique sectorielle**

Au regard de la situation de l'enseignement et de la formation au Cameroun et du niveau de développement du pays, les priorités du secteur de l'éducation sont les suivantes : (i) l'universalisation de l'enseignement primaire, (ii) l'amélioration de l'accès et de l'équité dans les autres niveaux et types d'enseignement en fonction des ressources disponibles et des besoins de la société, (iii) l'amélioration de la qualité à tous les niveaux et (iv) l'amélioration de la gestion et de la gouvernance.

#### **III.2.1 Universalisation de l'enseignement primaire**

De façon plus spécifique, l'enseignement primaire au Cameroun est obligatoire, tel que le stipule la Constitution de 1996. Il a pour but d'assurer à tous les enfants camerounais la satisfaction des besoins éducatifs fondamentaux, de donner à tous les enfants d'âge scolaire l'instruction et l'éducation de base indispensables à leur propre développement et à celui du pays. Par ailleurs, l'universalisation de l'enseignement primaire participe du respect du droit de l'enfant à l'instruction et contribue à la lutte contre la pauvreté. L'expérience d'autres pays en la matière comme l'Ile Maurice, la Namibie, le Cap-Vert, ainsi que les différentes études disponibles, montrent qu'il n'est pas possible de mener à bien le développement durable du pays, d'atteindre des taux de croissance économique escomptés dans le court et le moyen termes, d'envisager une vie sociale mieux organisée avec un taux d'achèvement avoisinant les 60 % dans l'enseignement primaire et un taux d'alphabétisation durable des adultes avoisinant les 48%, comme c'est le cas au Cameroun aujourd'hui.

### **III.2.2 Amélioration de l'accès et de l'équité dans les autres niveaux d'enseignement dans une structure maîtrisée**

La généralisation de l'enseignement primaire induit des conséquences contraignantes à tous les autres niveaux d'enseignement. En l'absence d'une politique de régulation des flux, ces niveaux d'enseignement sont appelés à absorber une masse importante d'élèves dont l'augmentation est de loin supérieure aux ressources susceptibles de leur être allouées. Cette situation entraînera ipso facto une dégradation de la qualité de ces niveaux d'enseignement. Le Gouvernement se propose de stopper cette spirale à la dégradation de la qualité de l'ensemble du système éducatif en mettant en œuvre une politique contrôlée et équitable de régulation des flux à l'entrée de chaque niveau d'enseignement. Il s'agira de permettre au premier cycle de l'enseignement secondaire de poursuivre dans la mesure des moyens disponibles la formation de base entamée dans le primaire. Quant au second cycle, sa vocation sera de servir de socle à un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché de l'emploi.

### **III.2.3 Amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements dispensés**

Il ne suffit pas d'améliorer l'accès et l'équité pour prétendre à une scolarisation effective et durable. Cette scolarisation, tout en étant massive, doit être efficiente. Elle doit atteindre non seulement les standards nationaux mais aussi les standards universels prônés par l'UNESCO. C'est pourquoi le respect des normes pour tout ce qui touche au système éducatif est de règle. C'est aussi pourquoi l'accent doit être mis sur la recherche de l'efficacité de l'existant, sur l'amélioration du rendement du système à travers les différents acteurs que sont les apprenants, les instructeurs, les enseignants, les administrateurs de l'éducation, la communauté éducative toute entière, sur le développement des curricula avec la priorité accordée aux disciplines pratiques pour favoriser l'émergence d'une culture de l'entreprise ou du travail chez les apprenants, sur le développement et la valorisation de la recherche, sur le développement d'une culture de l'évaluation et sur les perspectives d'avenir par l'introduction dans le système des technologies modernes de l'information et de la communication.

### III.2.4 Amélioration de la gestion et de la gouvernance

Le système éducatif ainsi conçu ne sera jugé dynamique et performant, à la satisfaction de tous, que si les ressources humaines et matérielles nécessaires et disponibles sont gérées de façon rationnelle et transparente.

Cette exigence induit l'existence d'un système d'information fiable, une décentralisation de la gestion de l'éducation, la responsabilisation et l'instrumentation des différents niveaux hiérarchiques, ainsi que l'obligation des résultats des personnels en charge du pilotage du système.

### III.3. Matrice résumée des actions envisagées dans le système éducatif d'ici 2015

Mobilisation des ressources et niveaux d'enseignement	Concepts	Mesures spécifiques
Mobilisation des ressources nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une priorité accrue pour l'éducation dans le budget de l'Etat</li> <li>* Une priorité accrue pour l'éducation de base au sein de l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectation d'au moins 22 % des ressources publiques à l'Education</li> <li>• Affectation de 50 % des ressources éducatives à l'enseignement primaire d'ici à 2015</li> </ul>
Pré-scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accroissement de la couverture</li> <li>* Effort principal portant sur la création d'un enseignement préscolaire communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incitation des communautés à développer l'offre pré-scolaire dans les zones rurales et défavorisées</li> <li>• Encourager le secteur privé dans le développement de l'offre préscolaire formelle</li> </ul>
Primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Harmonisation des cursus francophone et anglophone</li> <li>* Atteinte de l'achèvement du cycle primaire d'ici 2015</li> <li>* Accroissement de la qualité de l'enseignement</li> <li>* Nouveau statut de l'enseignant (instituteur auxiliaire) pour les recrutements à venir et pour les transformations d'emploi de vacataire et de maître des parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution du taux de redoublement</li> <li>• Diminution de la part de l'enseignement privé</li> <li>• Amélioration des taux d'encadrement (40 élèves par maître d'ici à 2015)</li> <li>• Amélioration des conditions de l'enseignant</li> </ul>
Secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accroissement du taux de couverture</li> <li>* Création d'un sous-cycle général d'observation de 2 ans</li> <li>* Ce sous-cycle sera suivi d'un sous-cycle d'orientation 3 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des redoublements</li> <li>• Accroissement de la part de l'enseignement privé</li> <li>• Accroissement de l'aide à l'enseignement privé</li> <li>• Réduction des dépenses d'administration au profit des intrants pédagogiques.</li> <li>• Accroissement des dépenses hors salaire des enseignants</li> </ul>
Secondaire général	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accroissement modéré du taux de couverture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement de la part de</li> </ul>

Mobilisation des ressources et niveaux d'enseignement	Concepts	Mesures spécifiques
2 <sup>ème</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Régulation à l'entrée de ce cycle en fonction des effectifs du supérieur</li> <li>* Amélioration sensible de la qualité de l'enseignement</li> </ul>	l'enseignement privé <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement de l'aide à l'enseignement privé</li> <li>• Réduction des dépenses d'administration au profit des intrants pédagogiques.</li> <li>• Diminution de la taille des divisions</li> <li>• Accroissement des dépenses hors salaires des enseignants</li> </ul>
Post-primaire	* Intégré à la formation professionnelle	
Enseignement Technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer une nouvelle politique de formation orientée vers les besoins réels de l'économie</li> <li>* Amélioration de la qualité de la formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du potentiel actuel secteur</li> <li>• Développement d'un partenariat avec le secteur productif de l'économie pour accroître l'offre d'enseignement technique</li> <li>• Réduction des dépenses d'administration au profit des intrants pédagogiques.</li> </ul>
Formation Professionnelle	=> Développer une nouvelle politique de formation orientée vers les besoins réels de l'économie => Culture de l'évaluation (pilotage par les résultats) => Organisation de la formation professionnelle à l'effet de : <ul style="list-style-type: none"> <li>* améliorer la qualité de la formation</li> <li>* Améliorer la productivité du travail</li> <li>* faciliter la régulation des flux d'élèves dans les différentes fins de cycle d'enseignement</li> <li>* assurer une meilleure insertion professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des potentialités du secteur</li> <li>• Développement d'un partenariat avec le secteur productif de l'économie pour accroître l'offre de formation professionnelle</li> <li>• Certification et reconnaissance des acquis par les pouvoirs publics</li> <li>• Développement de l'ingénierie pédagogique</li> <li>• création d'un fonds d'appui pour la formation professionnelle</li> <li>• création de Centres de Ressources Humaines et Technologiques (CRHT)</li> <li>• Création de centres de Ressources Documentaires (CRD)</li> </ul>
Enseignement Supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Création d'un enseignement à distance</li> <li>* Développement des formations scientifiques et professionnelles</li> <li>* Mise en place d'un appui à la formation des enseignants et à la recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un fonds d'appui à la formation des enseignants</li> <li>• Création d'un fonds d'appui à la recherche</li> <li>• Réduction du nombre d'étudiants à l'étranger subventionnés</li> <li>• Développement de l'enseignement privé</li> <li>• Allocation d'une subvention publique à l'enseignement privé</li> </ul>

## **CHAPITRE IV : PROGRAMME D'INTERVENTION PRIORITAIRE**

Pour réussir le pari de parvenir à un développement harmonieux du secteur de l'Education, la Stratégie proposée s'appuie sur un certain nombre d'objectifs précis à atteindre, à travers des démarches opérationnelles bien circonscrites.

### **Objectif 1 : Elargir l'accès à l'éducation et la rétention dans le système tout en corrigeant les disparités**

L'objectif du gouvernement est d'accroître l'accès à l'éducation de tous les enfants d'âge scolaire et de les maintenir dans le système jusqu'à la fin du cycle. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la scolarisation des filles et des garçons vivant dans les zones d'éducation prioritaires (les provinces de l'Extrême- Nord, du Nord, de l'Adamaoua, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, les poches de sous-scolarisation des grandes agglomérations et des zones frontalières), ainsi que les enfants issus des groupes pauvres ou vulnérables, de même que des groupes marginaux tels que les pygmées, Bororos etc.

#### **Sous Objectif 1 : Encourager le développement de l'encadrement de la petite enfance**

S'agissant de la petite enfance, le Gouvernement entend promouvoir l'éducation préscolaire et encourager les initiatives en faveur du développement de la petite enfance à base communautaire pour préparer globalement l'enfant aux apprentissages ultérieurs. Ainsi, pour assurer le développement rapide du sous-secteur, il s'agira :

- De porter le taux de pré-scolarisation des 16% actuels à 21% en 2015, en portant les effectifs scolarisés de 176 570 (2004) à 280 000 en 2015 ;
- Pour l'Etat, d'encourager l'initiative privée dans la création des crèches et des écoles maternelles en faisant passer la subvention de l'Etat par enfant de 0,7% du PIB à 2,0% du PIB en 2015 de manière à porter les effectifs de 113 197 (2003) à 130 000 en 2015;

- Pour l’Etat, de soutenir à travers une subvention par clos qui passerait de 0 fois le PIB/tête actuellement à 4,2 fois le PIB/tête en 2015, les actions des communautés et des ONG pour créer les centres préscolaires communautaires (clos), en tirant les leçons de l’expérimentation en cours dans le pays de manière à faire passer les effectifs de 600 (2004) à 80 000 en 2015 ;
- Pour l’Etat, de maîtriser les coûts du préscolaire public en ramenant le coût unitaire par enfant de 24,1% du PIB/tête actuellement à 20% du PIB/tête en 2015.

### **Stratégies :**

L’atteinte de cet objectif passe par les actions suivantes:

- La sensibilisation des communautés rurales sur le bien-fondé du développement de la petite enfance ;
- Le renforcement des capacités et pratiques des collectivités locales, des ONG, des communautés et des familles pour la promotion de l’éducation préscolaire ;
- La construction des clos communautaires (centres préscolaires communautaires) sur l’ensemble du territoire national ;
- Des subventions de l’Etat aux Collectivités locales pour l’encadrement des structures de la petite enfance ;
- Le soutien de l’Etat au privé à travers une contractualisation pour l’accroissement de l’offre préscolaire.



## **Sous-Objectif 2 : Réaliser l'accès et l'achèvement universels dans l'enseignement primaire**

En ce qui concerne l'enseignement primaire, l'objectif du gouvernement dans l'optique d'universalisation de ce niveau d'enseignement est de permettre à chaque enfant d'âge scolaire de bénéficier d'une éducation de base de qualité d'ici à 2015. Il s'agit de doter chaque enfant d'un substrat moral, civique et intellectuel, pratique et solide pour servir de fondement à une vie accomplie et constituer une base pour l'accès au cycle secondaire. Dans ce cadre, le gouvernement envisage d'arriver à l'achèvement universel de tous les enfants à l'école primaire, en particulier les enfants issus de familles pauvres et les filles.

Il s'agira par conséquent :

- de porter le taux d'accès dans l'enseignement primaire de 95% en 2003 à 100% d'ici à 2008 ;
- de porter le taux de rétention de 56% en 2003 à 100% d'ici à 2015 ;
- de continuer à encourager modestement l'initiative privée par des subventions publiques (qui passeraient de 1% du PIB par enfant actuellement à 0,6% par enfant en 2015) de manière à réduire sa part relative dans l'enseignement primaire pour la faire passer de 23,5% (soit un effectif de 650 000) actuellement à 12,7% (soit un effectif de 491 000) en 2015 ;
- d'identifier les mesures adéquates pour que les enfants vulnérables soient inclus dans le système.

### **Stratégies :**

L'atteinte de cet objectif passe par des actions suivantes.

*Actions sur l'offre :*

Assurer la continuité éducative, pour cela il faudrait :

- La mise en œuvre d'une stratégie d'expansion des classes multigrades dans les zones à faible densité d'une part, et d'autre part, de doubles flux dans les zones à forte densité. Cette mesure devra s'accompagner du recrutement et de la formation de personnels appropriés ;

- La construction de 3000 salles de classes équipées (y compris latrines et points d'eau) par an dans l'optique du Fast-track en 2015 (les besoins étant estimés à environ 40000 nouvelles salles d'ici 2015 (la norme retenue par le fast-track étant de 40 élèves par salle) et ceci doit se faire de façon prioritaire dans les écoles publiques à cycle incomplet pour assurer la continuité éducative ;
- La réhabilitation et la mise à niveau des écoles existantes à raison de 500/an au cours des trois prochaines années ;
- Le recrutement de 8000 instituteurs contractuels par an jusqu'en 2015 pour résorber le déficit constaté. **Dans les trois premières années, il sera question de faire passer 5000 vacataires au statut de contractuel et de procéder au recrutement de 3000 diplômés des ENIEG non vacataires.**

Il est à noter qu'à partir de 2007, tous les nouveaux enseignants du primaire seront recrutés comme « **contractuels de la catégorie Cat 8** » dans la Fonction Publique. Ce nouveau plan de carrière contenu dans le statut du personnel enseignant permettra une grande stabilité (la possibilité d'intégration dans la Fonction Publique de ceux dont l'âge le permettra après 10 ans sur la base du mérite).

- Le redéploiement dans les écoles, des enseignants affectés dans les services administratifs

*Actions sur la demande :*

- Le renforcement de la gratuité dans l'enseignement primaire notamment sur les manuels scolaires, les frais de scolarité et les enseignants ;
- La sensibilisation des parents ainsi que des communautés sur la nécessité de scolariser leurs enfants, notamment les filles;
- La suppression des redoublements à l'intérieur des sous cycles du primaire ;
- Le renforcement de la scolarisation des filles par des mesures spécifiques telles que la mobilisation sociale ;
- L'affectation dans les zones hostiles à la scolarisation des filles des enseignantes originaires de ces mêmes localités ;

- Une meilleure prise en compte des problèmes spécifiques au genre dans les curricula, dans la formation initiale et continue des enseignants ;
- La détermination et la mise en place, en collaboration avec les partenaires, au niveau local des actions les plus appropriées pour stimuler la demande en fonction des moyens disponibles;
- L'identification des groupes vulnérables, l'évaluation de leurs besoins et la définition d'une stratégie appropriée de prise en charge, en collaboration avec tous les Ministères concernés, les collectivités locales, les ONG, les communautés religieuses et les autorités traditionnelles.

**Sous-objectif 3 : Accroître l'accès et la rétention dans l'enseignement secondaire général : (développement du premier cycle en qualité et en quantité dans la mesure des ressources disponibles, quant au second cycle sa vocation sera de servir de socle à un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché de l'emploi)**

L'objectif de l'enseignement secondaire général est de renforcer le niveau d'éducation des enfants pour qu'ils puissent continuer des études supérieures ou recevoir une formation professionnelle de cadre moyen. Le sous-secteur sera réformé pour lui permettre d'assumer correctement cette mission. Dans cette perspective, Il s'agira :

*Pour le premier cycle,*

- de porter le nombre de nouveaux entrants dans le secondaire général 1<sup>er</sup> cycle de 136 000 (2003) à 186 000 en 2015 dont ceux du public de 87 000 à 119 000;
- de porter le taux d'achèvement d'environ 28% en 2003 dans le secondaire général 1<sup>er</sup> cycle à environ 35% d'ici à 2015 ;
- de porter l'indice de parité filles /garçons de 0.86 en 2004 à 1 en 2015 au niveau du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire général.

*Pour le second cycle,*

- de porter le nombre de nouveaux entrants dans le secondaire général 2<sup>nd</sup> cycle de 55 000 (2003) à 81 000 en 2015 dont ceux du public de 38 000 à 49 000;

- de porter le taux d'achèvement d'environ 11,6% en 2003 dans le secondaire général 1<sup>er</sup> cycle à environ 13% d'ici à 2015 ;

### **Stratégies :**

Dans ce cadre, les actions suivantes seront menées :

- La réhabilitation des infrastructures scolaires existantes (à raison de 500 salles de classes par an dans le 1<sup>er</sup> cycle et 200/an dans le 2<sup>nd</sup> cycle) et le développement d'un système d'entretien efficace ;
- La construction de 2 x 100 salles de classe par an (1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>nd</sup> cycle) dans les zones avec retard de scolarisation ;
- L'identification d'une stratégie pour une utilisation optimale du personnel enseignant dans le secondaire général 1<sup>er</sup> cycle (disciplines déficitaires et excédentaires, polyvalence, taille minimale des établissements) et conséquence en matière de formation ;
- Le pilotage de la formation des enseignants en fonction des besoins de développement du système éducatif ;
- Le renforcement des capacités des enseignants dans l'appropriation des techniques<sup>8</sup> pédagogiques qui tiennent compte de l'approche genre;
- L'accroissement de la proportion des dépenses courantes hors salaires (dans les dépenses courantes totales) respectivement de 31,6 à 36 % dans le 1<sup>er</sup> cycle et de 36,4 à 40% dans le 2<sup>nd</sup> cycle d'ici à 2015.
- La détermination et la mise en place, en collaboration avec les partenaires, au niveau local des actions les plus appropriées pour stimuler la demande en fonction des moyens disponibles
- La définition des relations contractuelles avec l'enseignement privé pour son développement et sa qualité ;

---

<sup>8</sup> Par exemple, celles que promeut le réseau FAWE (Forum for African Women Educationalists)

**Sous-objectif 4 : Accroître l'accès à l'enseignement secondaire technique.**

Il s'agira avant tout ici, d'implémenter une nouvelle politique du sous-secteur orientée vers la satisfaction des besoins du marché du travail et une claire définition des rôles de l'Etat et du privé en fonction de leurs avantages respectifs. Comme pour le secondaire général, le développement de ce sous-secteur demandera une plus grande participation du secteur privé.

En termes concrets, il s'agira :

- de porter après réforme de la politique, les effectifs scolarisés de 137 600 (2002) à 170 000 en 2015 ;
- d'accroître la part du privé de 39,2% à 41,2% d'ici à 2015.

**Stratégies :**

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- La sensibilisation des populations sur le rôle et l'importance de l'enseignement technique en vue d'éliminer les préjugés défavorables qui pèsent sur les techniciens ;
- Le renforcement du système d'informations sur le marché de l'emploi et la mise sur pied d'un mécanisme d'insertion professionnelle et de suivi des carrières ;
- La mise en place de mécanismes de pilotage par le biais d'un partenariat Etat-secteur privé ;
- L'appui à l'enseignement technique privé à travers une subvention par élève égale à 2,1 % du PIB/tête
- La spécialisation de certains lycées dans des branches professionnelles (agricole, industrielle, en affaires et études commerciales, en art et mode, hôtellerie) ;

- La réhabilitation des salles de classes ordinaires et spécialisées existantes ;
- La création des établissements d'enseignement technique pilotes spécifiques par zone écologique, dans l'optique de tirer partie des opportunités offertes par le milieu ;
- La préparation d'un plan d'investissement en cohérence avec la nouvelle politique.

**Sous-objectif 5 : Accroître l'accès à la formation professionnelle.**

Il s'agit entre autres d'une formation professionnelle généralement courte, organisée et de type varié, développée dans la perspective d'une part, **d'améliorer la productivité du travail notamment dans le secteur informel**, et d'autre part **de contribuer à la régulation des flux** en fin du cycle primaire et des autres cycles d'enseignement. Il s'agira également de réhabiliter et restructurer les SAR/SM et les centres publics de formation professionnelle dans l'optique de l'élargissement de l'offre de formation professionnelle.

De façon concrète, l'Etat s'engage à :

- Offrir à l'horizon 2015 une formation professionnelle à 35% des sortants du fin de cycle primaire et du secondaire 1<sup>er</sup> cycle, à 1000 jeunes bacheliers et 1500 étudiants sortants du système scolaire ;
- Porter le nombre d'apprenants dans la formation professionnelle à 129 400 d'ici à 2015.

**Stratégies :**

Les mesures ci-après permettront de concrétiser ces options :

- L'analyse de la situation de l'offre de formation professionnelle ;
- La mise en place d'une nouvelle politique de développement du sous –secteur pilotée par la demande (conformément aux besoins du secteur productif de l'économie) dans une première phase, et l'accélération de l'expansion de l'offre, dans une deuxième phase sur la base d'une évaluation effectuée ;

- Le développement d'un partenariat efficace Etat-secteur privé, notamment les très petites, les petites et moyennes entreprises (TPE/PME) homologuées à des tâches de formation et qui devront être appuyées par l'Etat ;
- La mise en place d'un cadre de référence pour la sélection et la contractualisation de la formation professionnelle par alternance avec les PME, et la création d'espaces ainsi que de mécanismes de renforcement de la liaison formation/emploi ;
- L'identification des stratégies et des mécanismes de financement de ce sous-secteur avant le programme d'investissement ;
- L'implication des collectivités locales, du patronat, des syndicats ainsi que des partenaires au développement dans les efforts d'expansion de l'offre de formation ;
- L'élaboration et la rationalisation de la carte de la formation professionnelle afin d'absorber , dans les filières existantes ou qui seront mises en place, environ 25% des sortants de l'école primaire en 2008 et 50% en 2015 ;
- Le renforcement de l'autonomie juridique et financière des centres, instituts et autres structures de formation professionnelle, qui auront un statut de prestataires de services dans le cadre d'une gestion tripartite (Etat-employeurs-travailleurs) où l'Etat joue davantage un rôle de régulation-conseil et de coordination, tout en continuant à fournir des services de formation ;
- Le réexamen de la stratégie d'octroi des diplômes de formation, dans la perspective d'un partenariat avec les corporations professionnelles et les chambres de métiers ;
- La restructuration des sections artisanales rurales/sections ménagères (SAR/SM) en vue de faciliter l'émergence d'un vivier d'entrepreneurs ruraux et de limiter l'exode rural ;
- La création, la construction et la réhabilitation des structures de formation professionnelle ;

- La dotation des structures de formation professionnelle publiques et privées en intrants pédagogiques et en équipements ;
- La création et la constitution d'un corps de formateurs de la formation professionnelle ;
- Le renforcement des capacités de l'ONEFOP ;
- La création de trois centres de ressources et de formation;
- La création et construction de dix (10) centres Modèles de formation professionnelle dans les dix provinces.
- La création d'une structure financière d'appui à la Formation Professionnelle et identification de ses règles de fonctionnement et de contrôle.



### **Sous- Objectif 6 : Accroître l'équité dans un accès de qualité dans l'Enseignement supérieur**

La pression de la demande au niveau de l'enseignement supérieur sera un des défis majeurs que le Gouvernement devra relever, sans préjudice du respect des normes de qualité et des exigences d'équité.

Ainsi, le Gouvernement devra diversifier les opportunités, impliquer tous les acteurs et mettre sur pied un cadre institutionnel propice pour améliorer l'accès. Concrètement, il s'agira de :

- Porter les effectifs d'étudiants des Universités publiques de 85 000 (2004) à 113 000 en 2015 avec un accent sur les filières scientifiques et technologiques dont les effectifs passeront respectivement de 20 000 (2004) à 30 000 en 2015 et de 4 446 (2002) à 10 000 d'ici à 2015;
- Développer un enseignement supérieur à distance de façon à ce qu'il accueille 15 000 étudiants d'ici à 2015 ;
- Soutenir l'enseignement supérieur privé afin qu'il porte ses effectifs d'étudiants de 7000 (2004) à 25 000 d'ici à 2015.

### **Stratégies :**

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet se déclinent comme suit :

- Réhabilitation des six Universités publiques existantes et opérationnalisation de tous leurs établissements à caractère technologique et professionnel ;
- Définition d'un cadre contractuel régissant l'autonomie des institutions publiques d'enseignement supérieur;
- Développement d'une offre de formation transfrontalière, à caractère scientifique et technologique, dans le cadre d'une zone franche universitaire à vocation sous-régionale (CEMAC), dans une perspective d'intégration régionale ;
- Mise place progressive des offres innovantes et non conventionnelles d'enseignement supérieur : e- learning, formation à distance, Université virtuelle ;

- Mise en place effective des dispositions permettant le recrutement en fonction des capacités d'accueil ;
- Etude prospective sur l'évolution de la carte universitaire ;
- Définition d'un cadre contractuel entre l'Etat et les institutions d'enseignement supérieur privé pour son développement et sa qualité.

## **Objectif 2 : Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif**

La priorité ici sera accordée à l'amélioration de l'efficacité interne et de la qualité du service éducatif. Il s'agira d'améliorer les apprentissages dans le primaire et le secondaire à travers le développement des innovations nécessaires, pour permettre aux élèves d'atteindre le niveau minimum requis de connaissances et de compétences.

A cet effet, l'on se propose de :

- développer la petite enfance,
- de réduire les déperditions scolaires,
- d'améliorer l'encadrement pédagogique,
- de réviser les programmes d'enseignement et de les professionnaliser,
- de développer une culture de l'évaluation et le pilotage par les résultats,
- de développer et de valoriser la recherche,
- de faciliter l'accès et la disponibilité des manuels scolaires et matériels didactiques aux élèves et aux enseignants,
- d'inculquer aux élèves et aux apprenants une culture d'entreprise,
- d'améliorer la santé des acteurs en milieu scolaire et enfin,
- de promouvoir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système de formation.

### **Sous-Objectif 1 : Réduire de manière significative les déperditions scolaires dans l'enseignement primaire**

Il s'agira à cet effet de :

- Ramener le TMR actuel de 30 % à environ 10% d'ici à 2015.

### **Stratégies :**

Les stratégies mises en œuvre à cette fin se résument comme suit :

- Mise en oeuvre d'une politique de développement de la petite enfance (DPE) à base communautaire.

En effet, les études montrent que les interventions en appui au développement de la petite enfance accroissent le pourcentage des enfants qui entrent dans les écoles primaires, aussi bien que leur maintien dans le système scolaire.

Un accent particulier sera mis sur le contrôle de la qualité et l'assurance que les activités DPE deviennent partie intégrante de la transition vers l'école. Les enfants appartenant à des groupes particulièrement vulnérables notamment les filles ont jusqu'ici moins bénéficié de ce type d'intervention. La première phase sera consacrée au développement et au testing des modèles et matériels pour les activités et les programmes de DPE peu coûteux au niveau des communautés, à travers une recherche-action. Une approche intégrée sera développée pour tenir compte de la nutrition, de la santé, du développement cognitif et psychosocial, ainsi que des stratégies d'alphabétisation de la famille mettant l'accent sur la transition vers la scolarisation au primaire. Dans une deuxième phase, on procèdera à la généralisation des initiatives de DPE testées positivement en phase 1.

- Suppression des redoublements dans les sous cycles de l'enseignement primaire ; A cet effet, les autorités de l'éducation entendent procéder à la révision du système d'évaluation et de certification grâce à la création de trois niveaux (Si1/C11 ; Cp/C12), (CE1/C13 ; CE2/C14), (CM1/CL5 ; CM2/CL6/C17). Dans ce contexte, les contenus des programmes sont structurés sur deux années d'études sans possibilité de redoublement entre deux classes du même niveau. Les enseignants seront dotés de compétences en évaluation formative (pour les aider à suivre les progrès des élèves en cours de cycle et apporter un soutien aux enfants ayant un retard) et en évaluation sommative (utilisée en fin de chaque niveau pour que l'accès au niveau suivant soit correctement régulé sur la base des apprentissages pertinents).
- Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur l'information conceptuelle et la sensibilisation de la communauté éducative sur les méfaits du redoublement dans le système éducatif et sur la nécessité d'améliorer la rétention dans les écoles.

Les mesures d'accompagnement de cette disposition portent sur :

- la révision des méthodes d'enseignement, de formation et d'apprentissage ;
- l'application d'une pédagogie différenciée (rémédiation et assistance pédagogique pour les apprenants ayant des difficultés);
- la réduction de la taille des classes à 40 élèves au maximum à l'échéance 2015 (Fast-track initiative) ;
- l'affectation des maîtres qualifiés et expérimentés dans les classes des premier et dernier niveaux;
- le système d'évaluation sera révisé pour permettre de mesurer chez l'élève la progression des apprentissages, de vérifier l'acquisition et de déterminer le degré de maîtrise des compétences. Il sera prévu notamment dans l'enseignement primaire une **rémédiation** pour l'élève n'ayant pas satisfait à l'évaluation.
- la systématisation de la mesure des acquis scolaires de l'élève (MLA/UNESCO, PASEC...);
- La systématisation du tableau d'honneur pour les meilleurs élèves dans toutes les écoles primaires ;
- La généralisation de l'utilisation du guide du maître dans les écoles primaires ;
- L'intensification des visites des inspecteurs pédagogiques dans les écoles ;
- La généralisation de la formation continue des enseignants ;
- La responsabilisation accrue des établissements scolaires et d'une manière générale, de toute la communauté éducative dans le cadre des projets pédagogiques inclus dans les projets d'école qui seront institutionnalisés et généralisés.

**Sous-Objectif 2 : Réduire de manière significative les déperditions scolaires dans l'enseignement secondaire général.**

Pour ce faire, il faudra :

- Ramener le TMR de 17 % en 2003 à environ 10% pour le 1<sup>er</sup> cycle d'ici à 2015 et de 25.6% en 2003 à environ 14% pour le 2<sup>ème</sup> cycle d'ici à 2015 ;
- Porter le taux d'achèvement de 27% en 2003 à 35% d'ici à 2015 dans le premier cycle et de 11% en 2003 à 13% d'ici à 2015 au second cycle de l'enseignement secondaire général.

**Stratégies :**

Pour ce qui est du secondaire, outre les mesures précédentes qui ne sont pas spécifiques au primaire, on prendra les dispositions suivantes :

- Responsabilisation accrue des établissements scolaires et d'une manière générale, de toute la communauté éducative dans le cadre des projets pédagogiques inclus dans les projets d'établissement qui seront institutionnalisés et généralisés ;
- Renforcement des activités d'orientation qui permettront de diriger après le cycle d'observation (les deux premières années du cycle secondaire), soit vers le collège, soit vers l'enseignement technique ou la formation professionnelle d'insertion.

**Sous- Objectif 3 : Réduire de manière significative les déperditions dans l'enseignement supérieur.**

Pour ce faire, il faudra :

- Ramener la durée moyenne d'obtention de la licence de six ans en 2004 à quatre ans en 2015 ;

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre sur pied une politique efficace d'encadrement pédagogique dans les institutions universitaires. Les éléments de cette politique sont décrits dans le Sous-Objectif traitant spécifiquement de l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique.

**Sous-Objectif 4 : Développer une culture de l'évaluation et le pilotage par les résultats dans le système d'enseignement**

**Stratégies :**

A cet effet les mesures suivantes seront prises :

- L'instauration d'une culture de l'évaluation et du pilotage par les résultats dans le primaire et le secondaire.

A cet effet deux approches complémentaires évaluant la performance des écoles seront mises en exécution : l'auto-évaluation et l'évaluation externe standardisée.

Primo, l'auto-évaluation est conçue pour rendre les enseignants capables d'évaluer leur propre performance, ainsi que celles des élèves en leur fournissant des formations en évaluation des apprentissages (instruments de cadencage). Elle donnera également au personnel scolaire une capacité propre et le savoir-faire pour évaluer les forces et les faiblesses de leur programme d'enseignement, de formation et d'apprentissage et pour adapter leurs pratiques pédagogiques à ces solides fondations.

Secundo, le développement des capacités d'évaluation externe standardisée consistera à mettre sur pied un système permanent d'évaluation des progrès éducationnels (type MLA, PASEC...). Le système d'évaluation standardisé améliorera le système de prise de décisions et dynamisera les interventions appropriées visant à rehausser les acquis scolaires. Pour ce faire, il faudra :

- Créer un cadre d'informations fonctionnel pour le pilotage à travers les résultats issus de l'évaluation des élèves et des enseignants (suivi des moyens, comportements principaux dont la présence des enseignants, rétention, apprentissage, etc.)

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il sera créé une **Agence pour le développement et l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur**, chargée entre autres :

- de concevoir des mécanismes institutionnels de contrôle de qualité, d'accréditation, de suivi et d'habilitation ;
- de mettre en place un dispositif d'évaluation des activités académiques, de professionnalisation et d'appui au développement ;
- d'étudier en permanence les systèmes réputés les plus performants et œuvrer à l'introduction des innovations pertinentes, en proposant au gouvernement des

initiatives permettant de rendre plus performant le système d'enseignement supérieur en visant à terme son autofinancement relatif ;

- la gestion des fonds pour la stimulation de la recherche et la formation des personnels.

**Sous-objectif 5: Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique à tous les niveaux d'enseignement**

Dans ce cadre les stratégies suivantes seront appliquées :

**Stratégies :**

- Restructuration de la chaîne de supervision pédagogique ;
- Mise en place d'un enseignement des sciences de qualité et accessible à tous les élèves par l'approche combinant la fourniture des kits de démonstration et les laboratoires.

Ceci pourra être menée est deux phases

○ *Phase 1* :

-Sélection des zones d'intervention pour la stratégie des kits ;

-Elaboration des modules d'enseignement ;

-Acquisition des kits ;

-Formation d'un groupe d'enseignants pour expérimenter les kits dans une zone pilote à déterminer ;

-Equipement et formation des enseignants aux technologies nouvelles pour 50% des collèges et lycées ;

○ *Phase 2* :

-Développement de l'approche à plus grande échelle en cas de succès de l'expérimentation des kits.

- Systématisation de la formation continue des enseignants, des chefs d'établissement et des superviseurs pédagogiques (utilisation à pleine capacité des écoles de formation) avec un accent particulier sur l'évaluation des apprentissages. Il sera envisagé l'inclusion de l'apprentissage à distance ;



- Redéfinition des missions dévolues aux écoles de formation des enseignants (ENIEG, ENIET, ENS, ENSET) ;
- Professionnalisation des enseignements dans les écoles de formation en faisant en sorte que les savoir-faire constituent le socle de tous les savoirs dispensés aux apprenants, de manière à permettre à ces derniers de développer harmonieusement leur société d'existence tout en se développant eux-mêmes.
- Renforcement de l'encadrement et du contrôle pédagogique ;
- Renforcement des dotations budgétaires destinées aux missions d'encadrement pédagogique. En particulier, on cherchera à accroître la proportion des dépenses pédagogiques dans les dépenses courantes ;
- Révision du statut des enseignants en définissant clairement les profils de carrière et la prise en compte des difficultés des enseignants du primaire et du secondaire exerçant dans les zones d'accès difficile.
- Instauration des mesures incitatives à l'endroit des enseignants (carte de l'enseignant qui permet une réduction de 50 % des frais médicaux, des frais de transport, des franchises académiques, etc.), qu'ils soient du public ou du privé.

De manière spécifique, la stratégie prévoit la dotation du sous système formation professionnelle en Centres de Ressources Humaines et Technologiques (CRHT) dont le rôle consistera entre autres à :

- appuyer les encadreurs assurant la formation professionnelle en entreprises ;
- appuyer les enseignants des centres de formation professionnelle et SAR/SM réhabilités et restructurés aux nouvelles techniques et technologies ;
- constituer une masse critique dans les techniques et technologies avancées;
- faciliter la reconversion professionnelle.

Il sera également nécessaire de **créer un corps des enseignants** du sous système formation professionnelle afin de doter à ce sous système un vivier d'enseignants désormais plus sécurisés dans leur carrière, mieux lotis et professionnellement plus compétents.

Particulièrement dans l'**Enseignement Supérieur**, en dépit des coûts éventuels associés à l'augmentation de la masse salariale, le Gouvernement s'engage à améliorer les conditions matérielles du personnel enseignant, afin de s'assurer que chaque étudiant inscrit dans une institution d'enseignement supérieur, est encadré par d'excellents pédagogues. Traditionnellement, en plus de l'enseignement, les enseignants du supérieur sont engagés dans des activités telles que la recherche, l'administration, la supervision des travaux des étudiants, etc. Ces activités sont déterminantes pour le succès et la rétention des étudiants, particulièrement ceux issus des milieux défavorisés. Les enseignants qui s'y impliquent bénéficient d'une reconnaissance institutionnelle appropriée pour leurs contributions. Toutefois, nonobstant ces considérations, le gouvernement veut mettre en exergue que l'excellence dans la transmission des savoirs est une composante essentielle de la qualité du système d'enseignement supérieur envisagé. Par conséquent, il s'engage à :

- La mise sur pied d'un dispositif attractif de recrutement et de rétention du corps enseignant de qualité, qui mette l'accent sur la constitution des masses critiques dans les champs disciplinaires d'importance stratégique pour l'économie nationale;
- La mise en place d'une politique de promotion du corps enseignant qui permette de s'assurer que l'excellence en matière de pédagogie bénéficie d'une pondération significative dans les critères de promotion ;
- La Création des centres d'excellence pour le perfectionnement en pédagogie dans les universités;
- L'instauration des bourses de perfectionnement en pédagogie et l'introduction des enseignements en méthodologie de l'enseignement dans les cours des formations doctorales ;
- La constitution des masses critiques de compétences dans les domaines d'importance stratégique pour l'économie nationale en faisant appel à l'expertise internationale;

- La mise en place d'un système d'allocation des subventions publiques aux universités qui tiennent compte des performances en matière de pédagogie ;

### **Sous-Objectif 6 : Réviser les programmes**

Dans l'enseignement primaire, les nouveaux programmes d'enseignement sont en train d'être révisés selon l'approche par compétence.

L'effort consistera pour le secondaire général, le secondaire technique, la formation professionnelle et le supérieur à promouvoir un curriculum largement partagé, global, intégré, diversifié, flexible et adapté aux besoins réels à la fois de l'enfant et de la société.

S'agissant plus spécifiquement de l'enseignement secondaire général, l'enfant à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, devra être capable de :

- tenir un raisonnement logique ;
- connaître, comprendre et apprécier la diversité culturelle du Cameroun ;
- communiquer en français et en anglais par écrit et oralement ;
- utiliser les méthodes et/ou moyens d'observation et d'interprétation des phénomènes naturels et physiques ;
- se comporter en citoyen responsable, connaissant ses droits et devoirs fondamentaux ;
- être créatif et utiliser efficacement les connaissances acquises selon le milieu dans lequel il évolue ;
- pouvoir s'insérer dans la vie active ;
- faire preuve d'esprit critique et de tolérance.

A la sortie du Lycée, l'élève sera capable de :

- Emettre et défendre ses opinions oralement et par écrit en français, en anglais (et dans une langue nationale) ;
- S'affirmer comme responsable dans la communauté ;
- Participer efficacement à la résolution des problèmes quotidiens de la communauté et de son environnement pour un développement durable ;
- Créer et /ou gérer des unités de production de petite taille ;

- Pouvoir s'orienter et décider ;
- Pouvoir se documenter et apprendre ;
- Poursuivre les études supérieures ;
- Utiliser un ordinateur (traitement de texte, utilisation d'un tableur, Internet...)

### **Stratégies :**

**Dans l'enseignement secondaire général,** l'amélioration des programmes d'enseignement porte sur les actions spécifiques suivantes :

- La restructuration de l'enseignement secondaire en une phase d'observation de deux ans suivi d'un premier cycle de trois ans donnant lieu à une certification et un second cycle de deux ans qui supprime le certificat de probation et confère un diplôme de fin de second cycle secondaire dans le respect de la loi d'orientation de 1998.
- La révision des contenus des programmes : A cet effet, il sera créé au sein de chaque Inspection Générale des enseignements un organe chargé de la réforme permanente des contenus en fonction des besoins de la société et du système d'évaluation ;
- La réforme des méthodes et techniques d'évaluation des apprentissages scolaires ;
- La flexibilité de ces programmes sera garantie en vue de leur adaptation à l'environnement ;
- La systématisation de la diffusion des nouveaux programmes d'enseignement auprès de tous les utilisateurs.

En ce qui concerne **l'enseignement technique et la formation professionnelle,** l'amélioration de la qualité passe par la formulation d'une nouvelle politique orientée vers la demande et le développement d'une synergie réelle avec les milieux socioprofessionnels (secteur privé). Cette synergie sera réalisée à travers :

- un processus partenarial avec le Secteur privé qui définit les priorités et la politique générale du secteur ;

- la création d'un **Conseil national de l'orientation et de la formation professionnelle** ;
- la création d'un fonds d'appui à la formation professionnelle organisé autour d'un conseil d'administration tripartite (Etat, Employeurs, Employés), d'un secrétariat exécutif et d'un manuel de procédures (qui servira à gouverner les flux financiers, à fournir aux candidats des instruments pour soumettre des projets de financement, à évaluer les propositions de projets sur la base des critères prédéfinis ; à suivre et à évaluer l'exécution des projets de formations professionnelles enfin, à disséminer l'information dans les milieux professionnels et éducatifs).

S'agissant de **l'enseignement supérieur**, la réforme des programmes a pour but de rendre le système cohérent et réactif par rapport aux besoins de l'environnement socioprofessionnel. Tout diplômé devra avoir une bonne connaissance de l'environnement professionnel en rapport ou non avec son champ disciplinaire et être capable de créer et gérer une PME. Par ailleurs, le système d'enseignement supérieur doit préparer l'étudiant à tirer avantage des opportunités offertes par l'intégration régionale et la mondialisation, en lui procurant des aptitudes à communiquer et à travailler dans un environnement multiculturel, dans un esprit de tolérance et d'acceptation de la diversité. Par conséquent, le gouvernement s'engage à assurer que l'enseignement des humanités, qu'il convient d'amplifier, servira à accompagner la stratégie nationale de coopération culturelle, économique et technique avec toutes les sphères de développement contemporain. A cet effet, il s'agira de :

- restructurer les programmes des formation dans les filières générales pour renforcer leur cohérence avec les objectifs de développement national : chaque filière de formation devra comporter 20% de crédit/d'unités de valeurs professionnelles ;
- Poursuivre et achever de la réforme LMD pour faciliter les mobilités physiques et virtuelles, le transfert des étudiants entre les établissements et établir l'assurance que les cours et les diplômes sont de valeur comparable dans différents

établissements ;

- Généraliser la formation en création d'entreprise à toutes les filières des universités ;
- Généraliser la pratique des stages en milieu professionnel pour les enseignants et pour les étudiants;
- Renforcer la coopération entre le MINESUP, le MINESEC et le MINEFOP en vue d'une meilleure articulation entre le secondaire et le supérieur;
- Systématiser la révision périodique des programmes d'enseignement et du renouvellement des équipements de formation.
- Assurer la maîtrise des deux langues officielles par l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur ;
- Créer des centres de formation et de perfectionnement en langues étrangères dans les universités ;
- Renforcer la capacité de l'enseignement supérieur à ouvrir le pays sur les grands pôles de développement contemporains, notamment les sphères culturelles asiatique, arabe et latino – américaine par la création de Centres d'études spécialisées.
- Développer des activités de transfert et de valorisation ;
- Etendre à toutes les filières les enseignements humanistes et éthiques.

#### **Sous-Objectif 7 : Développer et valoriser la recherche universitaire**

Dans un environnement international caractérisé par la fuite permanente de cerveaux au bénéfice des pays développés et une recherche effrénée de compétences, particulièrement dans des champs disciplinaires critiques pour le développement du pays, le gouvernement s'engage à accroître l'efficacité de la recherche universitaire, en l'orientant prioritairement vers des objectifs de formation des formateurs et le soutien à l'amélioration de la qualité des enseignements. Ceci va se décliner en les stratégies suivantes :

- élaborer un plan de développement stratégique de la recherche universitaire et

- définir les thèmes de concentration du financement public en matière de recherche universitaire ;
- Promouvoir l'émergence de pôles d'excellence thématiques en matière d'enseignement et de recherche universitaire, associés aux écoles doctorales ;
  - Soutenir la coopération avec les instituts nationaux de recherche et de valorisation ;
  - Renforcer les capacités en matière de management stratégique et d'évaluation de la recherche universitaire ;

**Sous-Objectif 8 : Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels scolaires et de matériels didactiques de qualité aux élèves et aux enseignants.**

Ici, il est question d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des manuels scolaires et des matériels didactiques dans les écoles primaires, dans le secondaire et dans les structures de formation professionnelle et d'apprentissage à travers tout le pays.

**Stratégies :**

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- mettre en œuvre une nouvelle politique nationale du livre scolaire et de matériels didactiques qui abolit le monopole ;
- élaborer un système de prêt de livres scolaires, le mettre en place et le tester dans quelques régions, auditer et évaluer le système et le proposer pour expansion ;
- faire fonctionner le conseil national d'agrément des manuels scolaires et de matériels didactiques,
- distribuer les manuels scolaires aux écoles pour concrétiser la mesure de gratuité prise par le Chef de l'Etat ;
- créer les banques des livres dans le primaire et développer des bibliothèques dans le secondaire ;
- acquérir des kits de micro-science ;
- donner des subventions pour la distribution des livres scolaires pour une meilleure accessibilité et le maintien d'un prix unique dans tout le pays ;

- encourager au partenariat Nord-Sud afin de développer l'édition locale et la baisse des coûts ;
- former des spécialistes nationaux des manuels scolaires et des matériels didactiques ;
- Les modalités d'acquisition, d'utilisation et de conservation des manuels scolaires et matériels didactiques seront précisées par des textes particuliers.

De manière spécifique, le sous-système formation professionnelle sera doté de Centres de Ressources Documentaires ainsi que d'autres mesures incitatives pour soutenir la production de manuels pédagogiques de formation professionnelle. Par ailleurs, les bibliothèques des structures publiques de formation professionnelle ainsi que des SAR/SM reformées seront construites/réhabilitées et équipées.

Dans le cas particulier de l'enseignement supérieur, l'objectif sera d'améliorer l'accès à aux ressources documentaires globales et de soutenir la production scientifique et technique. Les stratégies préconisées sont les suivantes :

- Mise en place d'une politique de mutualisation des moyens en vue de démocratiser l'accès aux sources documentaires globales dans le cadre d'une structure unique spécialisée : le Centre Interuniversitaire des Ressources documentaires (CIRD), dont les études de faisabilité sont supportées par le PASE ;
- mise en place un programme de modernisation des bibliothèques dans les universités et dans les établissements ;
- soutien à la production de contenus pédagogiques dans les universités.

**Sous-Objectif 9 : Promouvoir la santé scolaire et universitaire en vue d'améliorer les capacités d'apprentissage et d'insertion sociale**

Le gouvernement demeure convaincu que l'éducation à la santé, à l'environnement, à la vie familiale constitue une garantie essentielle pour l'atteinte d'un développement humain complet et durable.



A cet effet, La lutte contre le VIH/Sida à l'école vise à réduire la propagation de cette pandémie dans la communauté en général, et réduire sensiblement son impact sur le système éducatif en particulier. L'éducation préventive sera promue et soutenue.

### **Stratégies:**

Pour atteindre cet objectif, il sera question de:

- faire une réforme de la politique de santé scolaire et universitaire plus cohérente qui prenne en compte les normes, les niveaux d'enseignement, les stratégies sectorielles de la santé et de l'éducation ;
- procéder à la réforme des inspections médico-scolaires et universitaires pour centrer leurs actions sur l'éducation à la santé notamment en matière de Sida, d'hygiène et de santé reproductive ;
- sensibiliser et impliquer les parents : l'on procèdera à l'intensification de la sensibilisation de toute la communauté éducative par le biais des médias ( radio , télévision , presse ...), des tables rondes, des séminaires, des causeries éducatives, des sketches, etc.
- Introduire les consultations annuelles dans les écoles et établissements universitaires ;
- Intégrer des programmes transversaux liés à ces questions dans les curricula de l'école de base, assurant ainsi leur généralisation et leur pérennisation.

Cette intégration concernera plus particulièrement :

- l'introduction dans les programmes des écoles de formation des formateurs des modules de formation sur l'éducation à la vie familiale et sur le VIH/ SIDA ;
- L'introduction d'une épreuve sur le VIH/ SIDA au CEP, au BEPC et aux examens de sortie des ENIEG ;
- La formation des enseignants et des personnels d'appui (personnels de santé scolaire, conseillers d'orientation, ...) aux méthodes de prévention et de lutte contre le VIH/ SIDA.

- L'encadrement des personnes vivant avec le VIH / SIDA (Il sera question d'assurer la prise en charge psychosociale des élèves vivant avec le VIH/SIDA et de leurs parents, en conformité avec le plan stratégique national de lutte contre le SIDA). En outre l'on intensifiera les actions de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et de ses besoins dans le contexte du Sida (en particulier, en ce qui concerne la lutte contre la discrimination/stigmatisation des enfants porteurs du VIH/SIDA et des orphelins du Sida à l'école).
- La Coordination des actions des différents partenaires (pour ce faire, l'on adoptera suivant une démarche concertée une plate forme d'interventions des partenaires (Ministères en charge de l'éducation, Communautés, ONG, Autorités traditionnelles, Organisations internationales...) assortie d'un plan d'action.

Le Suivi / évaluation (La traduction chiffrée du plan d'action à court, moyen et long terme facilitera le suivi / évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le VIH / SIDA et les IST en milieu scolaire. Pour ce faire l'on systématisera la collecte des informations).

**Sous-Objectif 10 : Promouvoir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système de formation en général.**

Le gouvernement du Cameroun, soucieux de promouvoir le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif, réaffirme ses options relatives à leur utilisation en tant que facteur d'amélioration de la qualité de l'enseignement et des apprentissages dans les écoles, de renforcement des capacités institutionnelles des ministères en charge du secteur de l'éducation à travers les possibilités de communication interne et externe à moindres coûts .

**Stratégies :**

Pour y parvenir, il faudra :

- introduire l'informatique dans les programmes scolaires des enseignements primaire et secondaire ;
- créer des de nouveaux centres multimédia et renforcer les capacités de ceux

existant dans les écoles primaires et les établissements d'enseignement secondaire ;

- procéder à l'exonération douanière des outils informatiques destinés aux établissements scolaires dans la perspective d'une diminution des coûts de ces outils ;
- renforcer l'équipement des services centraux et décentralisés des ministères en charge de l'éducation en matériel informatique ;
- former les enseignants et les personnels des services centraux et décentralisés des ministères en charge de l'éducation.

S'agissant de **l'enseignement supérieur**, pour lequel un consensus existe sur son rôle de locomotive pour le développement des technologies de l'information et de la communication, il s'agira de :

- soutenir de manière prioritaire la formation des masses critiques de spécialistes dans tous les secteurs des TIC;
- soutenir la qualité des enseignements par le renforcement permanent des capacités du personnel enseignant dans le domaine des technologies éducatives ;
- généraliser la formation en informatique dans toutes les filières de premier cycle des universités;
- poursuivre le développement des infrastructures de communication (intranets) dans les campus universitaires ;
- soutenir l'usage des technologies des TIC par une politique de mutualisation des moyens à travers le CITI ;
- mettre en place le Réseau d'Interconnexion des Universités ;
- soutenir le développement des TIC dans les institutions d'enseignement supérieur par une contribution de la nation toute entière;
- renforcer les capacités des universités en matière de gestion du développement des TIC ;
- soutenir la production de contenus numériques par des incitations diverses.



### **Objectif 3 : Développer un partenariat efficace avec les différents membres du corps social**

#### **Sous-Objectif 1: Impliquer les milieux socioprofessionnels dans l'élaboration des programmes de formation de l'enseignement technique, technologique et professionnel**

Pour ce qui est de l'enseignement technique, technologique et de la formation professionnelle, leur redynamisation passera d'une part par l'analyse préalable des besoins réels du secteur productif de l'économie et, d'autre part par le développement d'une nouvelle politique du sous-secteur. Cette dernière sera basée sur les stratégies nouvelles orientées vers la demande en vue d'assurer le lien avec les besoins du marché de l'emploi. Le développement de ces stratégies permettra aussi d'identifier de nouveaux mécanismes de financement de ce sous-secteur de l'éducation.

#### **Stratégies :**

A cet effet, il s'agira pour les autorités éducatives :

- d'engager une concertation nationale avec le secteur socio -économique et professionnel ;
- d'impliquer le secteur privé dans la définition et la mise en œuvre des programmes de formation professionnelle et universitaire ;
- de systématiser les études sur l'efficacité externe de ces types d'enseignement en vue d'un réajustement permanent des programmes de formation compte tenu de l'évolution du marché de l'emploi ;
- de rentabiliser l'offre de formation existante ;
- d'intégrer dans les curricula des compétences favorisant l'auto-emploi;
- de créer des espaces ainsi que des mécanismes de renforcement de la liaison formation/emploi.

De plus, de façon spécifique à **l'enseignement supérieur**, les stratégies suivantes seront envisagées :

- Dotation de chaque université d'un centre d'interface avec les milieux socioprofessionnels ;

- Instauration d'un congé sabbatique en milieu professionnel pour les enseignants ;
- Généralisation de la pratique des stages en milieu professionnel pour les enseignants et pour les étudiants ;
- renforcement des capacités pour soutenir la formation du personnel des universités aux activités de relations industrielles et d'appui au développement ;
- Généralisation de la formation en création d'entreprises à toutes les filières des universités ;
- Inscription d'une imputation budgétaire compétitive, disponible auprès de l'Agence pour la Modernisation des Institutions d'Enseignement Supérieur, pour soutenir l'émergence de laboratoires de recherche mixte université – industrie ;
- Immersion des universités dans les technopoles et les centres d'innovation va permettre de faire des universités des centres d'excellence, de services et de création d'entreprises innovantes ;
- Mise en place d'une disposition réglementaire permettra de clarifier le statut des professionnels qui interviennent dans les enseignements à l'université ;
- L'immersion en milieu professionnel des enseignants exerçant dans le supérieur sera systématisée et conforter les dispositions ci-dessus par des mesures incitatives en vue d'une évaluation multicritère des enseignants pour permettre la prise en compte les activités scientifiques, de gestion, d'administration, de diffusion des enseignements et d'appui au développement dans la gestion de la carrière du personnel des enseignants.
- Diversification et la massification de la composante technologique ;
- Restructuration des programmes des formation dans les filières générales pour renforcer leur cohérence avec les objectifs de développement national : chaque filière de formation devra comporter 20% de crédit/d'unités de valeurs professionnelles ;

- Création au sein des universités un service d'appui à l'insertion professionnelle des diplômés, pour disposer des informations sur l'accès des étudiants au marché du travail.

**Sous-Objectif 2 : Définir et promouvoir un modèle de partenariat Etat/secteur privé**

Ce modèle se fondera sur l'engagement réciproque des partenaires à tout mettre en œuvre pour améliorer l'offre d'éducation et sa gestion efficace et efficiente.

**Stratégies** : Il s'agira de prendre les mesures visant à:

- Mettre en œuvre la nouvelle loi portant sur l'enseignement privé au Cameroun. A cet effet, des mesures devront être prises pour :
- Simplifier les procédures de création et d'ouverture des établissements scolaires ;
- Inciter à la création d'établissements scolaires en zone rurale ;
- Améliorer la qualité des enseignements et les mécanismes de supervision pédagogique et administrative ;
- Elargir le champ d'intervention de l'Etat par des appuis multiformes allant de subventions en liquidités à l'affectation des enseignants dans les établissements privés en passant par l'amélioration des infrastructures. Il convient de préciser, s'agissant des critères d'allocation des subventions, que la nature des enseignements dispensés, **le nombre d'élèves encadrés, la localisation de l'activité scolaire et ses performances académiques seront privilégiées.**

#### **Objectif 4 : Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.**

Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la gestion et de la gouvernance dans le secteur de l'éducation à travers la décentralisation de la gestion des ressources, la gestion participative, la maîtrise des coûts et le renforcement des capacités institutionnelles.

##### **Sous- Objectif 1 : décentraliser la gestion des ressources éducatives**

Il s'agira ici de moderniser et de renforcer la gestion du secteur éducatif, en vue de réduire l'aléa de 45 % observé dans l'allocation du personnel enseignant du primaire et généralement d'améliorer la capacité du système à livrer des services éducatifs de qualité. Pour ce faire, chaque structure décentralisée sera spécialisée dans un type unique de tâche. Ainsi la province sera en charge de la planification des ressources éducatives, de la gestion du personnel enseignant et de la maintenance (légère) des infrastructures ; le département assurera essentiellement l'administration financière des structures éducatives sous son autorité et enfin c'est à l'arrondissement que sera dédiée la supervision pédagogique.

##### **Stratégies :**

A cet effet, des mesures devront être prises par les autorités compétentes ayant trait entre autres à l'instauration d'une administration des postes de travail en vue de rationaliser la gestion du personnel enseignant et, au redéploiement des enseignants en surnombre à certains postes.

Concrètement, il s'agira pour les Ministères en charge du secteur de l'éducation (MINEDUB, MINESEC, MINEFOP et MINESUP) :

- de spécifier clairement le rôle du niveau provincial comme instance de la gestion déconcentrée du personnel enseignant ;
- d'intégrer l'établissement scolaire dans son environnement ;
- d'introduire la transparence et les contrôles dans la gestion des ressources au moyen d'une large diffusion des enveloppes budgétaires (affectées à l'établissement) et d'une double évaluation (externe et interne);



- de former les personnels aux techniques modernes de gestion ;
- de renforcer les capacités institutionnelles des ministères de l'Education au niveau des services centraux et extérieurs.

Le renforcement des capacités institutionnelles appelle à une large formation des personnels à la fois sur le management des ressources et à l'utilisation de l'outil informatique.

- ❖ Management des ressources : l'accent sera davantage mis sur le décentralisation qui garantit la simplification et l'efficacité des procédures. A ce niveau l'on insistera particulièrement sur la formation des chefs d'établissements scolaires dont le savoir-faire dans la gestion des hommes et des biens a un effet déterminant sur l'efficacité même du système éducatif. Dans la même perspective, les membres des conseils d'école et des conseils d'établissement bénéficieront également d'une formation appropriée ;
- ❖ Formation à l'utilisation de l'outil informatique : la densité et la variété des informations qu'engendrera la décentralisation, et l'urgence de disposer d'informations pertinentes à tout moment imposent le recours à des outils de gestion de plus en plus modernes. La maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication s'impose en conséquence. Qui plus est, celle-ci se doublera de l'exigence d'une formation à l'entretien et à la maintenance des équipements.

S'agissant de la clarification des responsabilités dans la gestion des personnels, le Gouvernement a transféré la gestion des carrières des personnels enseignants du Ministère de la Fonction Publique aux ministères en charge de l'éducation à travers le SIGIPES. Dans ces conditions, le Ministère de la Fonction Publique n'exercera de compétence qu'en matière statutaire et réglementaire.

De même, la notation des enseignants ne passera plus par les Préfets et les Gouverneurs de province ; elle sera assurée par les autorités territorialement compétentes des ministères en charge de l'éducation.

Enfin, le traitement de la solde des personnels sera transféré du Ministère des Finances aux ministères en charge de l'éducation.

En ce qui concerne le rapprochement des centres de gestion des personnels des bénéficiaires, en attendant la décentralisation de tout l'appareil d'Etat dont les textes d'application, conformément à la Constitution du Cameroun promulguée en 1996, sont actuellement en cours d'élaboration, l'on passera d'abord par la déconcentration. Des délégations de compétences précises seront faites afin qu'aucun niveau n'intervienne dans le champ de compétence des attributions de l'autre. Le schéma conçu et retenu prévoit trois blocs de compétences déconcentrées :

- le niveau central (pour l'enseignement normal) ;
- le niveau provincial avec compte-rendu au niveau central (pour l'enseignement secondaire, primaire et maternel) ;
- le niveau départemental, en liaison directe avec le niveau provincial (avec compte rendu au niveau central) pour l'enseignement primaire et maternel à travers la coordination provinciale.

Il est utile de souligner que le niveau central sera le garant de l'égalité, de l'équité et de la légalité. Ce niveau s'occupera en exclusivité de :

- la gestion des Ecoles Normales d'Instituteurs (personnels et programmes de formation) ;
- la répartition des emplois budgétaires entre départements pour l'enseignement maternel et primaire ;
- la répartition des emplois budgétaires entre les écoles normales d'Instituteurs ;
- la répartition des contingents en matière d'avancement au choix entre départements et entre provinces ;
- la gestion des statuts des personnels en liaison avec le Ministère de la Fonction Publique ;
- l'exercice du pouvoir disciplinaire pour les sanctions les plus graves et un rôle d'appel pour les sanctions prises aux niveaux déconcentrés ;

- le recrutement des enseignants du secondaire général et technique ;
- l'organisation et la régulation des mouvements des personnels entre les provinces ;
- la nomination et la mutation des chefs d'établissements du secondaire et des personnels d'inspection ;
- la gestion des demandes de mise en disponibilité ;
- la gestion prévisionnelle des effectifs des personnels enseignants.

Le niveau provincial sera responsable de :

- la mise à la disposition des départements des personnels enseignants en fonction des postes de travail ;
- la nomination au poste de directeurs d'école primaire et maternelle ;
- la notation des enseignants, des personnels de direction et d'inspection ;
- des propositions d'inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions d'inspection et de chefs d'établissement ;
- l'application des premières sanctions disciplinaires (lettre d'observation, avertissements écrits, suspension de salaire avec compte rendu à la centrale) ;
- la gestion de la carrière des enseignants, des personnels de direction et d'inspection avec compte rendu à la centrale ;
- l'organisation de la formation continue des enseignants de champ et de leurs encadreurs ;
- l'autorisation d'absence de moins de dix jours ;
- le recrutement des personnels contractuels d'appui en cas de vacance de postes (dans le secondaire) ;
- La notification des congés administratifs.

Au niveau départemental. Il s'agira :

- de l'affectation des enseignants mis à la disposition du département ;

- de l'organisation des mutations des enseignants ;
- des propositions de nomination au poste de directeur d'école sur la base des listes d'aptitude ;
- de l'application des sanctions disciplinaires mineures autres que l'avertissement écrit avec inscription au dossier ;
- de la gestion de la carrière des enseignants et des directeurs d'école ;
- de l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'arrondissement de l'enseignement primaire et maternel ;
- des autorisations d'absence ne dépassant pas trois jours ;
- de l'élaboration d'un plan départemental de formation continue des enseignants et de leurs encadreurs.

Au niveau de l'arrondissement. L'essentiel des attributions administratives et pédagogiques reviendra aux tâches suivantes :

- contrôle de la présence des enseignants et de leur assiduité au poste ;
- tenue du fichier du personnel ;
- délivrance des titres de permission d'absence n'excédant pas quarante-huit heures ;
- propositions de notation du personnel ;
- propositions de répartition des postes de travail en liaison avec les communes ;
- proposition d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école ;
- animation de la formation continue des enseignants et du recyclage des personnels administratifs.

Au niveau des établissements scolaires, les chefs d'établissements scolaires auront compétence pour :

- l'attribution de la première note administrative ;
- la tenue du fichier des personnels ;
- l'organisation du service de l'agent dans le cadre statutaire ;

- les propositions d'inscription sur les listes d'aptitudes ;
- le contrôle de l'assiduité avec proposition de retenue sur le traitement pour services non faits ;
- les premières sanctions disciplinaires (lettre de mécontentement, lettre d'observation, avertissement sans inscription au dossier) ;
- les autorisations d'absence n'excédant pas un jour ;
- le recrutement des personnels d'appoint en cas de vacances de postes d'enseignement.

Les Conseils d'école et d'établissement seront consultés en matière de sanction de l'assiduité et de l'absentéisme des enseignants et lors du recrutement des personnels d'appoint.

La déconcentration de la gestion des personnels enseignants touche également leur paie. Le Ministère de l'Economie et des Finances s'occupera toujours de la liquidation de la dépense mais la décision administrative de payer un agent ou non relèvera désormais des Ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle. La finalité de cette stratégie revient à minimiser les erreurs fréquentes souvent observées, à réduire les longues attentes et à éradiquer les pratiques frauduleuses. Les effectifs et les coûts des dépenses de personnels seront alors maîtrisés. Pour ce faire, une sous-direction de la solde a été créée au niveau central. Le délégué provincial sera l'ordonnateur de la paie pour les personnels de l'enseignement secondaire et le délégué départemental, l'ordonnateur pour l'enseignement maternel et primaire.

**Sous-Objectif 2 : Promouvoir la bonne gouvernance dans le système éducatif.**

Les stratégies à mettre en œuvre à cet effet se résument comme suit :

**Stratégies :**

**1) Instaurer la gestion participative dans les établissements scolaires**

La gestion déconcentrée des établissements consacre le principe de gestion participative par leur intégration dans la communauté. Les textes créant les Conseils d'école et les

Conseils d'établissement matérialisent cette option. Il importe toutefois que ces textes soient effectivement appliqués dans tous les établissements.

Ainsi donc, si la gestion quotidienne des établissements scolaires relève de la direction de ces établissements, il convient de souligner qu'au niveau de la communauté éducative locale, les conseils d'école ou d'établissement sont des organes de supervision, de délibération, de contrôle et d'évaluation.

Désormais, la vie de l'établissement scolaire sera articulée autour d'un « projet d'école ou d'établissement », qui est le plan de développement annuel ou pluriannuel de chaque établissement scolaire. Ce plan de développement, élaboré de concert avec la communauté éducative locale, sera communiqué à la hiérarchie et fera l'objet d'une attention particulière du « conseil » en ce qui concerne son adoption et le suivi de son exécution.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, on devra :

- Instaurer les cadres de concertation avec les différentes composantes de la communauté universitaire ;
- Mettre en place une véritable politique de gestion des ressources humaines avec un système de mérite et de reconnaissance pour les membres de la communauté universitaire (enseignants, personnel d'appui, étudiants) ;

Cette approche participative enracine l'école dans son environnement et lui permet de mieux assurer ses missions de formation de l'enfant et de l'adolescent, de transmission des méthodes de travail, de développement de la personnalité et de facilitation d'insertion dans la vie professionnelle et sociale.

## **2) Amélioration du système d'information et renforcement des capacités de planification du secteur**

Il s'agira d'avoir désormais à tout moment une vision claire et prospective du système éducatif, de disposer de données statistiques tant sur l'offre que sur la demande d'éducation. Les mesures à mettre en œuvre à cet égard sont les suivantes :

- développement de la carte scolaire et de la carte universitaire ;

- formation des personnels des structures régionales de l'éducation en techniques de gestion de la carte scolaire ;
- redéploiement du dispositif de traitement et de production des statistiques scolaires dans les régions.
- insertion des cours de statistiques et de tenue des registres scolaires dans les programmes de formation des enseignants du primaire et du secondaire ;

**3) La création d'un observatoire de la bonne gouvernance (des textes portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire de la Gouvernance auprès des Ministères en charge de l'Education ont été pris. Cet observatoire a pour missions essentielles :**

- d'observer le fonctionnement des services relevant des ministères en charge de l'éducation;
- de proposer les mesures institutionnelles ou de toute autre nature en vue d'éradiquer les facteurs de dysfonctionnement ou de mauvaise gestion ;
- de relever les cas de dysfonctionnement, les procédures et les actions contraires à la réglementation et à l'éthique ; les facteurs internes et externes de dysfonctionnement du système éducatif; les facteurs de mauvaise gestion des services et tous les cas de corruption.

Par ailleurs, l'Observatoire devra également détecter et signaler les fonctionnaires et agents de l'Etat qui se distinguent par leur exemplarité professionnelle.

**4) Le renforcement des structures de contrôle et d'évaluation du secteur de l'Education :**

Il s'agira d'introduire la transparence et le contrôle dans la gestion des ressources. La création dans les nouveaux organigrammes d'une Inspection Générale des enseignements à côté d'une Inspection Générale des services obéit à ce souci. Les contrôles seront effectués à deux niveaux : interne et externe.

Au niveau interne : l'Inspection Générale des services, aura une compétence générale d'évaluation du fonctionnement des différents niveaux de décision : établissement scolaire, inspection d'arrondissement, Délégation départementale, Délégation provinciale, services centraux. Elle sera à cet effet renforcée en effectifs et ses rapports seront publics. Le contrôle par les inspections pédagogiques, des compétences et de la manière de servir des enseignants, sera renforcé. Les listes d'aptitudes établies par les inspections pédagogiques seront fortement prises en compte lors des nominations et des mutations. Il en sera de même des rapports annuels des conseils d'école et des conseils d'établissement.

Au niveau externe, il sera mis en place un réseau de contrôleurs financiers dépendant directement du Ministère des Finances et qui seront consultés sur les décisions ayant une incidence financière à chaque niveau de gestion : répartition des emplois, attribution des quotas d'avancement, décisions sur l'entrée dans la fonction publique et sur l'accès à un nouveau grade. Les budgets alloués aux inspections d'arrondissement pour le fonctionnement des écoles seront rendus public.

Au sein des établissements scolaires, une commission ad hoc, émanation des conseils d'écoles ou d'établissements sera chargée des admissions des élèves hors concours et des recrutements des personnels vacataires et d'appoint.

#### **5) Redynamisation du Conseil National de l'Education :**

Pour assurer l'élaboration et la mise en place d'une politique nationale de l'Education, le Gouvernement organisera et rendra opérationnel le Conseil National de l'Education chargé de :

- donner un avis sur la définition et l'orientation de la politique du gouvernement en matière d'éducation de base, d'enseignement secondaire, normal, de formation professionnelle et supérieur ;
- donner un avis sur les diverses orientations des programmes d'enseignement ;
- formuler des directives et faire des recommandations sur le fonctionnement du système éducatif ;



- veiller à l'application des dispositions de la loi d'Orientation de l'Education au Cameroun ;
- pallier tout problème d'ordre éducatif dont il est saisi par le gouvernement ;
- donner un avis sur l'approche non-formelle de l'éducation, sur la formation duale ou en alternance et sur l'enseignement à distance.

S'agissant de l'enseignement supérieur, dans le but d'améliorer le pilotage stratégique et la gestion opérationnelle du système, le gouvernement préconise de :

1. Systématiser le renforcement des capacités managériales du personnel en charge du système au niveau central et dans les universités. Le dispositif GDLN, entre autres, sera mis en place à cet effet ;
2. Mettre en place un système d'information pour la gestion de l'enseignement supérieur ;
3. Créer une Agence de Modernisation des Universités et lui confier la mission de systématiser la culture de l'évaluation et de l'excellence dans le système universitaire ;
4. Aménager un cadre pour la participation du secteur privé dans le pilotage du système ;
5. Renforcer la coopération avec l'ensemble des partenaires institutionnels du système éducatif ;
6. Renforcer la vision prospective au sein du système éducatif par la création d'un centre d'études stratégiques sur l'éducation, en partenariat avec les départements du secteur éducatif et les départements ministériels économiques ;
7. Impliquer la diaspora dans la gestion du système.

Au plan financier, il s'agira de :

1. rationaliser le système d'allocation des ressources publiques de base aux institutions d'enseignement supérieur ;
2. systématiser l'appel à concurrence dans l'allocation des subventions publiques supplémentaires ;
3. Institutionnaliser la contractualisation, la gestion par objectif dans le cadre d'un accord sur la mise en oeuvre des plans de développement stratégique présentés par les institutions ;
4. systématiser la responsabilisation, la décentralisation, et les audits dans le système.

## **CHAPITRE V : POLITIQUE DE FINANCEMENT DU SECTEUR**

La mise en exécution concrète des mesures envisagées par la Stratégie a un coût qui demande donc à être financé. Alors où trouver ce financement ?

Le financement de l'éducation est étroitement lié aux possibilités de l'Etat dans la mobilisation des ressources tant internes qu'externes. Le succès de la politique éducative dépendra d'une part du mode de financement qui sera mis en place et d'autre part, des mesures incitatives d'accompagnement destinées à stimuler la créativité, l'excellence et la bonne gouvernance. Le programme de développement de l'éducation et de la formation qui doit sous-tendre les performances économiques, techniques et sociales bénéficiera de l'appui de l'Etat, des collectivités locales, des communautés, du secteur privé ainsi que des partenaires au développement. Les ressources budgétaires qui seront affectées aux différents ministères en charge du secteur de l'Education devront permettre d'atteindre en priorité l'objectif d'une scolarisation primaire universelle de qualité d'ici à 2015. Pour ce faire, la part du budget allouée à l'éducation devrait passer des 16% actuels à 22% au moins jusqu'en 2015 dont 50% alloués à l'enseignement primaire seul. Celle des collectivités locales devrait évoluer progressivement pour atteindre 10% d'ici à 2010 afin de mieux faire face aux charges récurrentes et aux dépenses d'investissement. L'atteinte de ces objectifs reposerait sur les stratégies suivantes :

### **Stratégies :**

- 1) Des actions de sensibilisation des partenaires au développement, des ONG, des communautés et des privés pour une contribution accrue aux dépenses d'éducation et de manière plus substantielle pour les niveaux secondaire, professionnel et supérieur. Elles devraient également contribuer à amener les communautés, les promoteurs privés, les ONG et la société civile à financer le développement de la petite enfance. L'Etat y contribuera dans la limite de ses moyens.

- 2) La création d'une **taxe à l'instruction** qui serait alimentée par la réorientation des ressources de certaines redevances existantes.
- 3) **L'enseignement primaire public est gratuit et reste la priorité du gouvernement.** Les dépenses récurrentes seront rééquilibrées entre les niveaux et types d'enseignement en donnant la priorité à ce sous-secteur. Il s'agira d'accroître progressivement la part des dépenses d'éducation du primaire dans le budget de fonctionnement dans un premier temps de 45% en 2010 puis à environ 50% d'ici à 2015.
- 4) **Le financement de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle sera en partie assuré par l'Etat.** La participation inévitable des bénéficiaires sera discutée et codifiée dans une charte de recouvrement des coûts. L'implication des promoteurs privés dans l'expansion du sous-secteur et l'amélioration de sa qualité sera fortement encouragée. Dans ce cadre, il s'agira :
- De réaliser des infrastructures nécessaires sur une base partenariale avec l'Etat, les collectivités locales, les communautés, le secteur privé etc. ;
  - De maintenir un système d'appui au profit des enfants pauvres et des groupes vulnérables ;
  - Le gouvernement mettra en place un fonds d'appui au développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
  - Les ressources budgétaires et extra budgétaires allouées au sous-secteur seront augmentées sur la base des orientations à définir dans la première phase du programme.
- 5) **Le financement de l'enseignement supérieur sera partagé entre l'Etat et les collectivités locales décentralisées (subventions), les étudiants (droits universitaires) et les institutions universitaires (activités génératrices de revenu)** qui devront tendre vers une relative autonomie sur le plan financier. Dans la limite de ses possibilités, l'Etat maintiendra sa politique d'assistance aux cibles vulnérables et de promotion de l'excellence. Dans ce cadre, l'Etat prend en charge

selon ses moyens les coûts liés aux salaires, au renforcement du personnel, aux programmes de développement et à la recherche. Les stratégies à mettre en œuvre dans ce secteur porteront sur les éléments suivants :

**i)** la création d'un fonds compétitif alimenté par des contributions publiques et privées, géré par l'Agence pour la Modernisation des Universités aux missions de développer l'Enseignement Supérieur c'est-à-dire :

1. renforcer la professionnalisation ;
2. développer les technologies de l'informatisation et de la communication ;
3. développer la recherche universitaire ;
4. favoriser l'innovation pédagogique.

**ii)** l'accroissement visible des investissements publics dans le système de l'enseignement supérieur. A cet effet : 15% des financements publics du secteur éducatif seront dédiés à l'enseignement supérieur.

**iii)** La taxe d'apprentissage imputable aux personnes morales sera redistribuée en faveur de l'enseignement supérieur dans le but de soutenir la politique nationale de professionnalisation.

**iv)** l'implication des institutions dans la recherche de financements complémentaires. Ceci emportera une intensification des activités génératrices de ressources. Le niveau des contributions financières publiques sera lié à la performance en matière de génération des ressources. Les incitations de toute nature seront mises en place pour le personnel enseignant qui s'implique dans la génération des ressources propres.

**v)** le soutien de l'effort financier de modernisation du système universitaire par une contribution de la nation toute entière. A cet effet, le Gouvernement va impulser une initiative de solidarité nationale matérialisée par la banque de l'éducation soutenue par l'ensemble de la société camerounaise.

**vi)** la mise en place d'un mode de financement par objectif, basé sur la contractualisation entre l'Etat et les institutions, avec des mécanismes d'évaluation des résultats.

**vii)** la rationalisation des contributions des bénéficiaires directs de l'enseignement supérieur en modulant les taux des droits d'inscription des étudiants en fonction de certaines formations professionnelles.

**viii)** la rationalisation des contributions des bénéficiaires institutionnels au développement de l'enseignement supérieur en :

a) Rendant plus objective la contribution des organismes institutionnels bénéficiaires exclusifs des produits de certains établissements de l'enseignement supérieur (médecine, formation des formateurs, diplomates,...) ;

b) Sensibilisant les départements ministériels et collectivités publiques à intégrer les composantes **développement des ressources humaines** dans leur plan de stratégie sectorielle, en y intégrant des provisions de mise en œuvre par l'enseignement supérieur.

## **CHAPITRE VI : CADRE OPERATIONNEL DE LA STRATEGIE**

Les chapitres III et IV nous ont permis de définir les grandes orientations et les objectifs stratégiques susceptibles de développer de façon durable le secteur éducatif national.

Quatre grands objectifs stratégiques ont ainsi pu être identifiés pour servir de guide aux mesures visant à améliorer les performances du système éducatif national. Ces objectifs sont les suivants :

- Elargir l'accès à l'éducation et la rétention dans le système tout en corrigeant les disparités ;
- Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif ;
- Développer un partenariat efficace avec les différents membres du corps social ;
- Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.

Au regard de l'état des lieux (diagnostic) et des ressources prévisionnelles, l'opérationnalisation de ces ambitions a ciblé un certain nombre d'actions qui seront déclinées en programmes et projets, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ceux-ci.

A cet effet, le présent chapitre comprend trois parties :

- les principes de mise en œuvre ;
- le plan de mise en œuvre ;
- les mécanismes d'appui et de suivi-évaluation de la stratégie.

### **VI.1 Principes directeurs de la mise en œuvre des programmes et projets**

Afin de s'assurer de l'harmonisation des actions engagées par tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'éducation, quatre principes cardinaux vont être adoptés :

- le Document de Stratégie comme document de référence ;
- les coordinations des services ministériels déconcentrés comme pôles intégrés de mise en œuvre ;
- la contractualisation et la subsidiarité ;

- l'équité et l'approche participative.

**i) Le Document de la stratégie du secteur global de l'éducation comme document de référence**

La validation et l'adoption du Document de Stratégie du secteur éducatif consacreront la vision unique du secteur. Alors, le Gouvernement et les partenaires au développement disposeront d'un cadre de référence unique susceptible de guider toutes les actions engagées et toutes les ressources vers les objectifs bien définis.

La faible capacité de concertation entre les multiples intervenants dans ledit secteur, source d'antagonismes, de chevauchements et de dispersions de ressources par le passé, pourrait être significativement amoindrie si l'ensemble des acteurs s'accordent à se conformer au cadre général de développement défini par la Stratégie.

Cette logique devra s'étendre dans les régions (ou provinces) afin de reconstruire la cohérence d'ensemble au niveau décentralisé. L'exercice consistera à faire la déclinaison des objectifs nationaux à l'échelle régionale, l'identification des projets correspondants et la planification des actions à mettre en œuvre.

A cet effet, les initiatives de développement du secteur engagées par chacun des acteurs devront impérativement mentionner, pour être validées, la cohérence des actions envisagées avec la Stratégie du secteur global de l'éducation.

**ii) Les coordinations des services ministériels déconcentrés comme pôles intégrés de mise en oeuvre**

Par le passé, chaque pan du secteur éducatif a évolué de façon isolée mettant ainsi à mal la cohérence inhérente même au système éducatif. Il est à souhaiter pour l'avenir une meilleure synergie des actions pour tous les niveaux d'enseignement étant entendu que les extrants d'un niveau sont les intrants du niveau supérieur. Cette synergie devra être impulsée et structurée à l'intérieur d'une coordination régionale des services déconcentrés des ministères en charge de l'Education. C'est cette coordination qui est l'organe de mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du terrain.

**iii) la contractualisation et la subsidiarité**

Dans la perspective de la concrétisation du partenariat avec les autres membres du corps social, l'Etat entend faire un recours accru aux prestataires de services privés. A cet effet,



les pouvoirs publics mettront en place des réformes visant à améliorer les incitations et la promotion des instances subsidiaires capables de prendre en charge des fonctions qu'ils assuraient jadis. Il s'agit notamment des collectivités locales, des associations, des ONG et du secteur privé.

Les actions engagées par les administrations publiques devraient pour ce faire tenir compte des capacités locales, l'Etat ne s'impliquant directement que lorsque ces dernières sont défaillantes. Aussi, les programmes et projets de développement devront clairement mentionner l'implication attendue des acteurs locaux dans la conduite des activités programmées.

#### **iv) l'équité et l'approche participative**

La réduction des inégalités de toutes sortes impose à tous les niveaux de garantir des chances égales d'accès au service éducatif.

Par ailleurs, l'adhésion pleine et entière de l'ensemble de la communauté éducative à la stratégie du secteur éducatif constitue un des éléments clés de sa réussite.

### **VI.2 Le plan de mise en oeuvre**

Le plan de mise en oeuvre, développé sous la forme d'une matrice, s'articule autour de chacun des objectifs stratégiques retenus et présente :

- les programmes et sous-programmes ;
- les indicateurs de suivi ;
- les critères de priorisation des projets ;
- les départements ministériels responsables.

#### **i) les programmes et sous-programmes**

L'approche méthodologique utilisée pour identifier les programmes et projets a consisté à s'appuyer sur l'arbre à problèmes dont le déroulement a servi de fil conducteur à l'élaboration du diagnostic.

En convertissant les contraintes du premier ordre, on a obtenu les Objectifs stratégiques, les contraintes du second ordre ont donné lieu aux sous-programmes et enfin les contraintes du troisième ordre ont donné lieu aux différents projets.

## **ii) les indicateurs de suivi**

Pour chaque projet, on définira un ou des indicateur(s) objectivement vérifiable(s). Ils constitueront les outils de base pour le suivi-évaluation aussi bien de chaque projet que de l'ensemble du programme en agrégation.

## **iii) les critères de priorisation des projets**

Compte tenu de la multiplicité et de la diversité des projets qui peuvent concourir au même objectif, un critère de priorisation a été défini pour sélectionner les projets.

## **VI.3 Mécanismes d'appui et de suivi-évaluation de la stratégie**

Le suivi et l'évaluation des activités de développement donnent aux pouvoirs publics, aux gestionnaires des projets et à la société civile de meilleurs moyens de tirer les leçons de l'expérience, d'améliorer la prestation des services, de rendre compte aux parties prenantes et partant, de rectifier le tir pour rester dans la ligne de mire des objectifs initialement visés. Pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'éducation, il est préconisé la mise en place de deux types de structures :

- un Comité sectoriel de pilotage chargé de l'appui et du suivi de la mise en œuvre ;
- des Comités ministériels chargés du suivi de la mise en œuvre des stratégies ministérielles de développement du secteur de l'éducation.

### **VI.3.1 Le Comité de pilotage**

Placé sous l'autorité du Ministère en charge de la Planification du développement et à compétence sectorielle, le Comité de pilotage est chargé :

- du renforcement de la synergie des activités concourant à l'amélioration du secteur éducatif conduites par les différents ministères impliqués dans le secteur d'une part, et entre les partenaires au développement d'autre part ;
- du suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le Cameroun et relatifs au développement du secteur éducatif ;
- de l'harmonisation des procédures d'intervention dans le secteur ;

- de la validation de la conformité des projets et programmes avec la stratégie du secteur global de l'éducation ;
- de l'information des acteurs du secteur ;
- de la supervision de la réalisation des revues institutionnelles ;
- de la recherche de solutions durables au financement du secteur global de l'éducation ;
- du suivi de l'implication des ONG et associations, des opérateurs privés, des représentants de la communauté éducative, **des partenaires au développement** dans la programmation et le suivi des interventions.

La composition du Comité comprendra, outre les représentants des ministères sectoriels désignés, des représentants du secteur privé et de la société civile.

En tant que de besoin, le Président pourra faire appel à toute personne physique ou morale relevant du domaine.

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Comité de pilotage dispose d'un organe d'exécution appelé « **Secrétariat Permanent** ». Ce dernier est chargé principalement de :

- préparer les réunions du Comité de pilotage et d'en dresser les comptes rendus ;
- veiller à la cohérence entre les opérations programmées ;
- travailler en étroite collaboration avec les comités ministériels de suivi/évaluation de la Stratégie ;
- veiller à la cohérence de la programmation sectorielle par rapport aux politiques ministérielles ;
- initier ou participer à toutes les études de cadrage du secteur éducatif ;
- mettre en place et gérer les différentes bases de données dans l'optique du suivi/évaluation ;
- centraliser, mettre à jour et analyser toute information sur le secteur éducatif ;

- préparer les revues institutionnelles (avec les bailleurs et autres partenaires) du secteur éducatif ;
- suivre l'exécution des programmes et projets en cours dans le secteur.

### **VI.3.2 Les Comités ministériels**

Les Comités ministériels coordonnent les actions de mise en œuvre de la Stratégie à l'intérieur des différents ministères sectoriels. Chaque Comité ministériel est soutenu techniquement par la Cellule opérationnelle du ministère. De façon spécifique, la Cellule opérationnelle dans le ministère :

- exécute les tâches issues du Comité ministériel de mise en œuvre ;
- confectionne les indicateurs et outils de collecte des données ;
- collecte et analyse les données transmises par les Antennes provinciales/régionales ;
- élabore les rapports semestriels de mise en œuvre de la Stratégie au niveau du ministère ;
- prépare l'avant-projet de budget, les plans d'actions et programmes d'activités annuels.

La Cellule opérationnelle se fait assister dans ses activités par ses **antennes provinciales/régionales** qui

- dressent les priorités provinciales/régionales en termes d'objectifs et d'interventions ;
- valident la programmation des interventions au niveau provincial/régional ;
- vérifient l'adéquation des interventions avec les priorités et les besoins au niveau provincial et proposent des mesures de réorientation nécessaires ;
- suivent l'exécution des interventions et des projets du secteur au niveau de la province ;
- élaborent des rapports de conjoncture (trimestriels).

### **VI.3.3 Dispositif et moyens de collecte et de traitement des données nécessaires au suivi/évaluation**

Le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie du secteur de l'éducation se fera à travers la collecte et l'analyse des informations sous forme d'études, d'enquêtes, de missions de suivi, de séminaires, d'ateliers ou de sessions de concertation. Les structures impliquées seront essentiellement les services centraux et extérieurs des ministères en charge de l'éducation qui peuvent au besoin solliciter une expertise extérieure.

### **VI.3.4 Les outils**

Le suivi/évaluation nécessite un minimum d'outils parmi lesquels peut figurer :

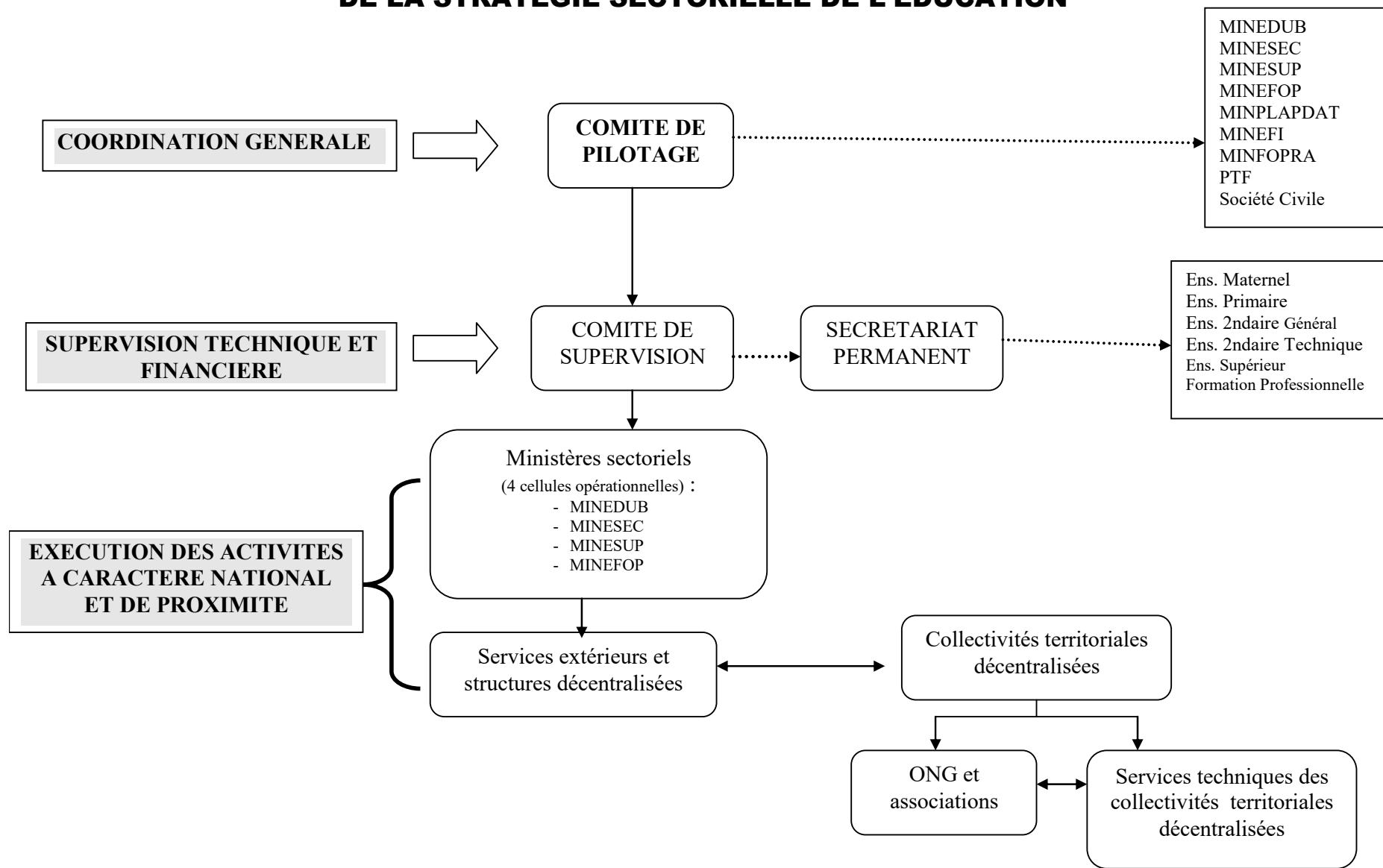
- a) *le Manuel de procédures* : élaboré avec la participation et la validation des partenaires impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets, il sera un document consacré principalement à la gestion des ressources humaines, budgétaires et financières. Il permettra la codification de toutes les interactions usuelles afin de régir de manière homogène, les différentes interpellations dont ces structures feront l'objet.
- b) *les grilles d'évaluation* : elles seront élaborées aussi bien sur le plan macro (secteur global, ministère) que sur le plan micro (programmes et projets). Elles serviront de tableau de bord aux activités de suivi/évaluation.
- c) *les plans d'action* : permettront de structurer le fonctionnement annuel des organes de coordination et de suivi/évaluation.

### **VI.3.5 Le mécanisme d'appui**

Afin de diligenter le décaissement de fonds pour les projets, il est proposé la mise en place d'un **COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE** géré par le MINEFI. Ce compte sera alimenté par les fonds publics (dépenses d'investissement allouées au secteur éducatif), des aides publiques spéciales (fonds PPTE par exemple), et des appuis des partenaires au développement. Les principaux objectifs qui plaident à la faveur de la mise sur pied de ce Compte sont :

- l'allégement des procédures de financement propres à chaque partenaire au développement (suivant en cela les recommandations de la déclaration de Paris sur l'alignement de l'aide) ;
- la responsabilité partagée entre le Gouvernement et les différents partenaires dans le financement et la mise en œuvre de la Stratégie du secteur de l'éducation.

## SCHEMA DU DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION



## **Éléments pour la LETTRE D'ENTENTE (Gouvernement # Partenaires au développement)**

### **Du Cadre de concertation et de partenariat avec les donateurs**

Prenant pour soubassement la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le cadre partenarial entre le Gouvernement et les pays donateurs doit être régi par les principes suivants :

- i) partage des objectifs et buts à atteindre annuellement avec les partenaires donateurs ;
- ii) harmonisation des procédures financières des donateurs ;
- iii) mise en place d'un processus de consultation régulière avec les partenaires pour réduire les difficultés quant à la mise en oeuvre ;
- iv) suivi-évaluation conjointe ;
- v) partage de l'information.

#### **a) Principe 1 : Partage avec les partenaires des objectifs et buts à atteindre annuellement**

En début de chaque année budgétaire (février-mars), le comité de mise en oeuvre en concertation avec les partenaires et conformément au plan d'action décennal, arrête et cale la programmation des activités de l'année. Il est aussi défini à cette occasion les échéances pour l'évaluation annuelle.

#### **b) Principe 2 : Harmonisation des procédures financières et administratives**

L'impératif de l'alignement implique pour les donateurs de s'appuyer sur les procédures du pays récipiendaire.

Les partenaires devront s'engager clairement à :

- lier leur financement à une série unique de conditions et /ou à un ensemble d'indicateurs tirés du cadre logique ;
- utiliser autant que cela est possible les structures institutionnelles (en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, d'audit, de passation des



marchés, d'élaboration de cadres de résultats et se suivi) du pays récipiendaire.

Par ailleurs, afin d'atteindre une plus grande efficacité collective, les pays donateurs à Paris se sont engagés à mettre en place dans le pays récipiendaire des dispositifs communs pour la planification, le financement (ex. montages financiers conjoints), les versements, le suivi, l'évaluation et la notification aux pouvoirs publics de leurs activités et apports d'aide.

**c) Principe 3 : La systématisation des consultations régulières**

Les membres du cadre doivent se rencontrer régulièrement en réunion de cabinet (périodicité mensuelle) et en mission conjointe (tous les 6 mois) et de manière ponctuelle lorsque le besoin se fait sentir. Ces consultations ont pour but de faire le point sur l'évolution des actions menées, de donner des solutions diligentes aux problèmes de terrain.

**d) Principe 4 : Le suivi-évaluation conjoint**

Il s'agit pour le Gouvernement et les partenaires au développement de s'assurer que les objectifs-cibles sont atteints ou sont en voie de l'être. Ainsi, selon un calendrier défini de commun accord, toutes les parties (Gouvernement et donateurs) conduisent ou supervisent ensemble les missions de suivi-évaluation à travers la mesure des indicateurs préalablement définis et arrêtés de concert.

**e) Principe 5 : Le partage de l'information**

Les pays donateurs devront aider le pays récipiendaire à améliorer la prévisibilité des apports d'aide en lui fournissant les termes des engagements pluriannuels.

Pour sa part, le pays récipiendaire devra à s'engager à publier les informations fiables, transparentes et à jour sur l'exécution du budget d'une part et d'autre part, de faire connaître aux partenaires de façon régulière l'état d'avancée des réformes institutionnelles.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- **La Constitution du Cameroun de 1996, Yaoundé.**
- **La Loi d'Orientation de l'Education au Cameroun (1998), Yaoundé.**
- **MINEDUC (2001), Stratégie Sectorielle de l'Education, Yaoundé.**
- **Enquête Démographique et de Santé Cameroun (2004), Rapport d'analyse des données, Juin 2005, Yaoundé.**
- **MINEPAT (2003), Document de Procédures de l'élaboration des Stratégies de Développement, Yaoundé.**
- **MINEPAT (2003), Document Méthodologique de l'élaboration des Stratégies de développement.**
- **MINEPAT (2003), Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté, Yaoundé.**
- **Rapport d'Etat du Système Educatif National Camerounais (RESEN, Novembre 2003), Yaoundé.**
- **MINEPAT (2002), Rapport de l'étude Tecsalt Eduplus, Yaoundé.**
- **Pr. AWONO ONANA Charles (1999), Etude sur l'amélioration du dispositif de formation professionnelle au Cameroun, OIT, Yaoundé.**

***ANNEXE 1: CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE L'EDUCATION***

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Elargir l'accès et la rétention à l'éducation tout en corrigeant les disparités</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Encourager l'encadrement de la petite enfance</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
11.1 Accroître la couverture de l'enseignement préscolaire (i) dans les zones rurales en soutenant les initiatives communautaires et (ii) dans les zones urbaines en encourageant l'initiative privée	-Taux de préscolarisation porté de 16% actuels à 21% en 2015 ; - Nombre d'élèves scolarisés dans le communautaire qui passerait de 600 actuellement à 80 000 en 2015		Carte scolaire MINEDUB Rapport annuel d'activités du bureau-pays UNICEF
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
11.1.1 Campagnes de sensibilisation des communautés rurales sur le développement de la petite enfance	-Pourcentage des communautés sensibilisées ; -Nombre et importance des campagnes organisés par an	-Rapports d'activité des ONG chargées de la sensibilisation ; -Collectivités décentralisées	-Des actions de sensibilisation et d'information des populations sont entreprises ; -Les barrières socioculturelles sont identifiées et maîtrisées
11.1.2 Construction et ouverture de 115 clos communautaires par an (soit 7 000 places) dans 318 inspections d'arrondissement (zones rurales)	Nombre de clos construits et ouverts/an	-Collectivités décentralisées ; -Rapport annuel de l'IGS ou de la DPPC	L'Etat et les partenaires au développement assurent le financement
11.1.3 Formation de 10 encadreurs par an (passage à l'échelle de l'expérimentation de l'UNICEF)	Nombre d'encadreurs formés	Rapports d'activité MINEDUB/IGE, DEPMN UNICEF	Manuel de formation produit sur la base de l'expérimentation de l'UNICEF.
11.1.4 Subvention de l'Etat, de l'ordre de 4,2 fois le PIB/tête, par clos pour le financement des encadreurs et l'appui au fonctionnement des structures locales	Nombre de structures subventionnées	Rapports d'activité MINEDUB/IGE, DEPMN UNICEF	-Les subventions du Gouvernement aux collectivités locales disponibles à temps ; -Un comité de suivi est mis en place
11.1.5 Etablissement d'une contractualisation entre l'Etat et les établissements privés avec des éléments de devoir et de subventionnement	-Structure contractuelle établie -Nombre de contrats signés	Rapports d'activité MINEDUB/DPEM/SDEP MINEDUB/IGS	-Respect des engagements réciproques

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Elargir l'accès et la rétention à l'éducation tout en corrigeant les disparités</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Réaliser l'accès et l'achèvement universels dans le Primaire</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
12.1a Porter le taux d'accès dans l'enseignement primaire de 95% en 2003 à 100% d'ici à 2008	- Taux d'accès dans l'enseignement primaire		Carte scolaire MINEDUB
12.1b Porter le taux d'achèvement de 56% en 2003 à 100% d'ici à 2015	- Taux d'achèvement dans l'enseignement primaire		Carte scolaire MINEDUB
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
12.1.1 Définition d'un plan national visant à réduire les disparités régionales en matière d'accès et d'achèvement	-Le plan régionalisé est élaboré et adopté -Suivi de la réduction des inégalités	Carte scolaire MINEDUB/DPPC	L'appui doit être ciblé sur les régions où les efforts à réaliser doivent être les plus importants
12.1.2 Responsabilisation accrue en matière de rétention des établissements scolaires/ communauté éducative dans le cadre des projets d'écoles	Projet pédagogique élaboré	MINEDUB/DEPMN	Adhésion de la communauté éducative locale (enseignants et parents d'élèves) aux actions prévues dans le cadre du projet pédagogique.
<i>Actions sur la demande d'éducation</i>			
12.1.3 Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information des communautés avec un accent particulier sur l'envoi et le maintien des filles à l'école	-Pourcentage des communautés sensibilisées -Nombre et importance des campagnes organisés par an	-Rapports d'activité - Enquêtes auprès des APEE, AME	- Des actions de sensibilisation et d'information des populations sont entreprises ; - Les barrières socioculturelles sont identifiées et maîtrisées
12.1.4 Détermination et mise en place au niveau local des actions les plus appropriées pour stimuler la demande en fonction des moyens mis à disposition	- Nombre d'élèves appuyés ; - % des filles parmi les élèves appuyés ;	- Rapports d'activité annuels ; - Carte scolaire MINEDUB	Une politique d'identification et de prise en charge entre et à l'intérieur des régions en matière d'éducation des populations vulnérables est définie
<i>Actions sur l'offre d'éducation</i>			
12.1.5 Construction de 3 000 salles de classe équipées (y compris latrines et points d'eau) par an au cours des trois prochaines années dans l'enseignement primaire public, avec une priorité pour les écoles à cycle incomplet	- Nombre de salles de classe construites et livrées par an -	- Collectivités décentralisées ; - MINEDUB/ DPPC	- Les constructions respectent les conditions du plan national de réduction des disparités régionales ; - Une stratégie de construction très économique est définie
12.1.6 Recrutement de 8 000 nouveaux enseignants contractuels par an pour répondre aux besoins d'encadrement (3 000 par an) et pour intégrer les IVAC et les maîtres des parents remplissant les conditions	- Nombre d'enseignants contractuels recrutés - Nombre d'IVAC et de maîtres des parents intégrés	- Rapport de MINEDUB/DRH	Nouveau statut défini et promulgué à temps
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
12.1.7 Réhabilitation et mise à niveau des écoles existantes à raison de 500 par an au cours des trois prochaines années	-Nombre d'écoles réhabilitées	- Collectivités décentralisées ; - MINEDUB/DPPC	Une stratégie de réhabilitation très économique est définie

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Elargir l'accès et la rétention à l'éducation tout en corrigeant les disparités</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Accroître l'accès et la rétention dans l'enseignement secondaire général</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
13. 1 Porter le nombre de nouveaux entrants dans le 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire général de 136 000 en 2003 à 186 000 en 2015 dont respectivement 87 000 et 119 000 pour le public	- Nombre de nouveaux inscrits en 1 <sup>ère</sup> année du secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle ;		Carte scolaire MINESEC
13. 2 Porter l'indice de parité filles /garçons de 0.86 en 2004 à 1 en 2015 en 1 <sup>ère</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire général	- Indice de parité filles /garçons en 1 <sup>ère</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire général		Carte scolaire MINESEC
13. 3 Porter le nombre de nouveaux entrants dans le 2nd cycle du secondaire général de 55 000 en 2003 à 81 000 en 2015 dont respectivement 38 000 et 49 000 pour le public	- Nombre de nouveaux inscrits en 1 <sup>ère</sup> année du secondaire général 2nd cycle		Carte scolaire MINESEC
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
13.1.1 Construction de 100 salles de classe par an dans les zones avec retard de scolarisation	- Nombre de salles de classes construites dans ces zones	- Collectivités décentralisées ; - Rapport annuel MINESEC/DPCPOS	- Définition des zones avec retard de scolarisation ; - Définition d'une stratégie de construction économique
13.1.2 Identification d'une stratégie pour une utilisation optimale du personnel enseignant dans le secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle (disciplines déficitaires et excédentaires, polyvalence, taille minimale des établissements) et conséquences en matière de formation	- Etude réalisée ; - Révision des textes régissant les enseignants des collèges ; - Application effective des nouvelles dispositions	MINESEC/DRH/DESG /DAJ	- Concertation avec les enseignants
13.1.3 Recrutement de 500 nouveaux enseignants par an sur les trois prochaines années (moitié fonctionnaires et moitié contractuels) en respectant les recommandations du point 13.1.2	- Nombre d'enseignants fonctionnaires et contractuels recrutés	MINESEC/DRH/DESG	Affectation prioritaire aux établissements déficitaires et aux nouveaux établissements
13.1.4 Réhabilitation des salles de classe à raison de 500 par an	- Nombre de salles réhabilitées	- Rapport de la DPCPOS; - Collectivités décentralisées	Une stratégie d'entretien et de réhabilitation des infrastructures est clairement définie et mise en place
13.1.5 Définition des relations contractuelles avec l'enseignement privé pour son développement et sa qualité	- Cadre contractuel défini et appliqué ; - Nombre de contrats signés ; - Evolution des effectifs du privé	- Carte scolaire MINESEC; - Rapport annuel MINESEC/DRFM et SDEP	Mécanismes de financement fonctionnels
13.2.1 - Exploitation d'EDS (modélisation de probabilités d'accès au collège selon la	- Etude réalisée - Stratégie spécifique de carte scolaire	MINESEC/DPCPOS Rapport d'experts	Un financement existe pour cette étude

distance, l'âge, le genre et la richesse de la famille) - Identification des populations féminines pour lesquelles le collège le plus proche de leur école primaire est distant de plus de x km et selon les zones de pauvreté	- Dispositif d'incitation et estimation des budgets correspondants		
13.2.2 Mise en place du dispositif d'incitations	- Nombre de personnes effectivement bénéficiaires	MINESEC/DPCPOS	
13.2.3 Renforcement des capacités des enseignants dans les techniques pédagogiques qui tiennent compte de l'approche genre	- Nombre d'enseignants formés à l'approche genre	Rapport de l'IGP/MINESEC	Manuels de formation (voir FAWE/UNICEF/UNESCO)
13.3.1 Construction de 100 salles de classe par an	- Nombre de salles de classes construites	- Rapport annuel MINESEC/DPCPOS	- Définition des lieux où il y a des besoins de construction
13.3.2 Identification d'une stratégie pour une utilisation optimale (disciplines déficitaires et excédentaires, taille minimale des établissements) et conséquences en matière de formation	- Etude réalisée ; - Application effective des nouvelles dispositions	MINESEC/DRH/DESG /DAJ	
13.3.3 Recrutement de 350 nouveaux enseignants par an sur les trois prochaines années (uniquement fonctionnaires) en respectant les recommandations du point 13.3.2	- Nombre d'enseignants recrutés	MINESEC/DRH/DESG	Affectation prioritaire aux établissements déficitaires et aux nouveaux établissements
13.3.4 Réhabilitation des salles de classe à raison de 200 par an	- Nombre de salles réhabilitées	- Rapport de la DPCPOS; - Collectivités décentralisées	Une stratégie d'entretien et de réhabilitation des infrastructures est clairement définie et mise en place
13.3.5 Définition des relations contractuelles avec l'enseignement privé pour son développement et sa qualité	- Cadre contractuel défini et appliqué ; - Nombre de contrats signés ; - Evolution des effectifs du privé	- Carte scolaire MINESEC; - Rapport annuel MINESEC/DRFM et SDEP	Mécanismes de financement fonctionnels

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Elargir l'accès et la rétention à l'éducation tout en corrigeant les disparités</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Accroître l'accès et la rétention dans l'enseignement secondaire technique</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
14.1 Implémentation d'une nouvelle dynamique du sous secteur enseignement technique après analyse de l'existant	Nouvelle dynamique mise en oeuvre		MINESEC/IGP
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
14.1.1 Etude sur l'offre existante en quantité et en qualité et les demandes du secteur économiques débouchant sur une restructuration (parts respectives des deux cycles, filières de formation) et sur une stratégie de complémentarité entre le public et le privé	Politique élaborée	- Carte scolaire MINESEC - Enquêtes de ménages - Enquêtes emploi - DSRP	L'élaboration de la politique doit procéder d'une large concertation avec les milieux socioprofessionnels, d'une part et la communauté éducative, d'autre part
14.1.2 Construction et réhabilitation des structures publiques existantes en fonction de la restructuration proposée	- Nombre et types de structures construites - Nombre et types de structures réhabilitées	MINESEC/DPPC	Une stratégie de construction économique est définie
14.1.3 Mise en place d'une politique contractuelle d'appui au secteur privé à travers des subventions, le contrôle de la qualité et l'emploi des sortants	Politique mise en place et fonctionnelle	MINESEC/SDEP	Les structures privées sont agréées et suivies sur la base contractuelle définie



<b>Objectif stratégique</b>	<b>Elargir l'accès et la rétention à l'éducation tout en corrigeant les disparités</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Accroître l'accès à la formation professionnelle</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
15.1a - Offrir à l'horizon 2015 une formation professionnelle à 35 % des sortants de fin de cycle primaire et du secondaire 1 <sup>er</sup> cycle qui ne continuent pas dans l'enseignement général ou technique + 1 000 jeunes bacheliers et 1500 étudiants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des «régulés» à l'issue du primaire admis en formation d'insertion</li> <li>- % des «régulés» à l'issue du premier cycle secondaire admis en formation d'insertion</li> <li>- Nombre de jeunes bacheliers admis en formation d'insertion</li> <li>- Nombre d'étudiants qui abandonnent leurs études admis en formation d'insertion</li> <li>- Nombre total des jeunes en formation professionnelle d'insertion</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte de la formation professionnelle MINEFOP</li> <li>- Rapport annuel d'activité</li> </ul>
15.1b Recourir à la pratique du «faire-faire» pour les actions de formation professionnelle (soutenir les communautés, les ONG, les structures professionnelles et les initiatives privées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conventions signées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activité MINEFOP/DFOP</li> </ul>
15.2 Développer une stratégie pour la formation continue tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie mise en place</li> <li>- Nombre de bénéficiaires formés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activité MINEFOP/DFOP</li> </ul>
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
15.1.1 Campagnes de sensibilisation des communautés et des ONG sur le développement de la formation professionnelle	Nombre d'ONG et de communautés sensibilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités MINEFOP/ ONG chargés de la sensibilisation/ collectivités décentralisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les barrières socioculturelles sont identifiées et maîtrisées</li> </ul>
15.1.2 Elaborer une politique de développement du système de formation professionnelle dans le contexte de la stratégie sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de politique élaboré et disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités MINEFOP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation par le milieu professionnel et mise en œuvre de la politique</li> <li>- Disponibilité des ressources</li> </ul>
15.1.3 Création de 3 Centres de Ressources Humaines et Technologiques (CRHT) pour le secteur de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte de création ;</li> <li>- PV de réception ;</li> <li>- Budget alloué aux Centres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINEFOP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des objectifs et modalités de fonctionnement d'un centre de ressources en appui aux différentes formules de formation professionnelle</li> </ul>
15.1.4 Mise en place effective des différents instruments contractuels adaptés aux formules propres à chaque opérateur prestataire de formation (alternance, apprentissage, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats signés (contrats d'apprentissage, contrats avec des ONG, communautés et opérateurs privés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités MINEFOP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation avec les différents intervenants</li> </ul>

Actions	Indicateurs de suivi/performance	Sources/moyens de vérification	Conditions critiques
15.1.5. Réhabilitation/ restructuration des centres de formation professionnelle et des sections artisanales rurales/sections ménagères (SAR/SM) dans le contexte de la stratégie sectorielle	Nombres de SAR/SM et de centres publics de formation professionnelle réhabilités/restructurés	MINEFOP/ Collectivités décentralisées	Une stratégie de réhabilitation économique est définie
15.1.6 Création, construction et équipement de dix (10) centres modèles de formation professionnelle	- Texte de création - Nombre de centres modèles créés et fonctionnels	MINEFOP Collectivités décentralisées	Une stratégie de construction économique est définie
15.1.7. Renforcement des capacités de l'ONEFOP en matière d'informations sur le marché de l'emploi et de la formation professionnelle et renforcement du dispositif d'informations	- Nombres d'études réalisées - Système d'informations fonctionnel	Rapport d'activités MINEFOP	Structuration du système d'informations et plan de formation
15.2.1 Etablissement d'un cadre pour organiser la formation continue en partenariat avec le secteur professionnel (dispositions institutionnelles, financières et de suivi/évaluation)	Cadre organique et réglementaire	Rapports d'activités MINEFOP	Concertation avec les différents intervenants
15.2.2 Mise en place d'actions pour la formation tout au long de la vie	- Document de politique de la formation assortie d'un plan d'action ; - Nombre de bénéficiaires formés	Rapports d'activité MINEFOP	- Concertation avec les différents intervenants - Systématisation de l'approche

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Elargir l'accès et la rétention à l'éducation tout en corrigeant les disparités</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Accroître l'équité dans un accès amélioré à un enseignement supérieur de qualité</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
16.1 - Porter les effectifs d'étudiants des universités publiques de 85 000 en 2004 à 113 000 en 2015; - Faire passer le nombre des étudiants dans les filières technologiques de 11 000 en 2004 à 18 000 en 2015; - Maintien du nombre des étudiants littéraires et juridiques à 50 000; - Faire passer le nombre des étudiants scientifiques de 20 000 en 2004 à 30 000 en 2015; - Atteindre le nombre de 15 000 étudiants dans l'enseignement à distance en 2015	- Nombre d'étudiants dans les universités publiques - Nombre d'étudiants dans les filières technologiques - Nombre d'étudiants dans les filières littéraires et juridiques - Nombre d'étudiants dans les filières scientifiques - Nombre d'étudiants dans l'enseignement à distance		- Statistiques universitaires et des grandes écoles
16.2 - Intégrer l'enseignement supérieur privé dans la stratégie éducative nationale. Les effectifs passeraient de 7 000 en 2004 à 25 000 en 2015	- Nombre d'étudiants inscrits dans les structures privées		- Statistiques de l'enseignement post-secondaire privé
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
16.1.1 Création d'un pôle universitaire d'excellence et d'innovation à vocation régionale (Zone Franche Universitaire)	Texte de création du comité Interministériel ; Texte de création de l'unité de Gestion ; Rapports des études de faisabilité ; Nombre de conventions de partenariats signées ; Nombre d'étudiants inscrits	Rapport d'activités MINESUP	L'Etat et les partenaires au développement assurent le financement
16.1.2 Reconfiguration de la carte des formations universitaires issues de la réforme de 1993 et Opérationnalisation de certains établissements à caractère professionnel créés dans le cadre de la réforme de 1993	Rapports d'étude	Rapport d'activités MINESUP/ Institutions universitaires	L'Etat et les partenaires au développement assurent le financement
16.1.3 Modernisation des infrastructures physiques et de l'outil de formation dans les universités d'Etat	Rapports d'étude ; PV de réception des travaux	Rapport d'activités MINESUP/ Institutions universitaires	Une stratégie de modernisation des infrastructures économique

16.1.4 Création de l'université de Maroua	Rapport d'étude ; Texte de création signé ; Textes désignant les responsables ;	Rapports d'activité du MINESUP	
16.1.5 Elaboration de la carte des formations de l'enseignement supérieur	Rapport d'étude	Rapports d'activité du MINESUP	- Disponibilité des ressources - Concertation avec les institutions universitaires
16.1.6 Mise en place de la formation à distance	- Rapport d'étude ; - Texte mettant en place le cadre institutionnel - Rapport d'évaluation des expériences pilotes - % d'étudiants inscrits dans les cursus de formation à distance - % d'enseignants formés	Rapports d'activité du MINESUP	- Accords internationaux (université virtuelle africaine, universités étrangères, etc.) - Sensibilisation à la pertinence de la formule
16.1.7 Mise en place effective des dispositions permettant le recrutement en fonction des capacités d'accueil	Ecart entre les capacités déclarées et les recrutements effectifs	- Statistiques d'enseignement supérieur - Rapports d'activité des Universités	Définition des capacités dans le cadre des contrats d'établissement
16.2.1 Elargissement de l'offre d'enseignement supérieur privé	- Manuel de procédure d'allocation des subventions publiques aux institutions privées d'enseignement supérieur élaboré et approuvé - % du budget alloué aux subventions ; - % des étudiants inscrits dans les institutions privées d'enseignement supérieur	- Rapport d'activités MINESUP ; - Statistiques d'enseignement supérieur	- Disponibilité des ressources - Mécanismes de financement fonctionnels

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Réduire de manière significative les déperditions scolaires dans l'enseignement primaire</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
17.1 Ramener le Taux moyen de redoublement actuel de 26 % à environ 10% d'ici à 2015	Taux moyen de redoublement dans le primaire		Carte scolaire MINEDUB
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>

17.1.1 Sensibilisation de la communauté éducative à la question des redoublements et à l'introduction des sous-cycles	Nombre de séminaires organisés	MINEDUB/DPEMN	Une stratégie de sensibilisation à la problématique des coûts induits par les redoublements est clairement définie
17.1.2 Mise en œuvre du texte structurant le cycle primaire en trois niveaux	Texte signé et appliqué	MINEDUB/IGP/DEPMN	Le texte est largement diffusé

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Réduire de manière significative les déperditions scolaires dans l'enseignement secondaire général</b>		
Logique d'intervention		Sources/moyens de vérification	
Stratégie	Indicateurs d'impact		
18.1 Ramener le TMR de 17 % en 2003 à environ 10% pour le 1 <sup>er</sup> cycle d'ici à 2015 et de 25,6% en 2003 à environ 14% pour le 2 <sup>ème</sup> cycle d'ici à 2015	-Taux moyen de redoublement dans le secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle ; -Taux moyen de redoublement dans le secondaire général 2 <sup>ème</sup> cycle		Carte scolaire MINESEC
18.2 Porter le taux d'achèvement du secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle des 27% actuels à 35% en 2015 et celui du 2 <sup>ème</sup> cycle de 10% actuels à 13% en 2015	- Taux d'achèvement du secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle ; - Taux d'achèvement du secondaire général 2 <sup>ème</sup> cycle		Carte scolaire MINESEC
Actions	Indicateurs de suivi/performance	Sources/moyens de vérification	Conditions critiques
18.1.1 Responsabilisation accrue des établissements scolaires dans le cadre des projets d'établissement	Nombre de projets d'établissement élaborés	MINESEC/IGP	Adhésion de la communauté éducative locale (enseignants et parents d'élèves) aux actions prévues dans le cadre du projet pédagogique.
18.2.1 Renforcement des structures d'orientation dans les collèges et lycées	Services d'orientation fonctionnels	MINESEC/DESG	Disponibilité des ressources financières

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Réduire de manière significative les déperditions dans l'enseignement supérieur</b>		
Logique d'intervention		Sources/moyens de vérification	
Stratégie	Indicateurs d'impact		
19.1 Limiter la durée maximale des études dans les deux premiers cycles universitaires.	Durée moyenne d'obtention de la licence		Statistiques de l'enseignement supérieur
Actions	Indicateurs de suivi/performance	Sources/moyens de vérification	Conditions critiques
19.1.1 - Réglementation administrative : un	- Décret définissant		

seul redoublement par cycle - Introduction de frais de scolarité au coût réel au-delà d'un redoublement dans le cycle	les dispositions choisies - Mise en place effective	Statistiques universitaires	- Acceptabilité sociale des mesures - Concertation avec les parties concernées
19.1.2 Amélioration des apprentissages à travers une meilleure pédagogie	Taux de réussite aux examens universitaires	Statistiques universitaires	- définir et diffuser les bonnes pratiques pédagogiques

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Amélioration de la qualité de la formation professionnelle</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
20.1 Promouvoir l'acquisition et la transparence des qualifications et des compétences clés adaptées au marché de l'emploi	- Texte d'application disponible - Manuel des procédures disponible		Rapports d'inspection MINEFOP
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
20.1.1 Appui aux opérateurs de la formation professionnelle en intrants pédagogiques et en équipements	Nombre de structures pourvues	- PV de livraison - Rapports d'activités MINEFOP	- Disponibilité des ressources - Systématisation des dotations budgétaires par objectifs
20.1.2 Révision du système d'évaluation et de certification à travers la généralisation de l'approche par compétences	Texte réglementaire signé et appliqué	Rapports d'activités MINEFOP et services d'appui	- Systématisation de l'approche - Disponibilité des ressources
20.1.3 Sensibilisation des opérateurs à l'évaluation du fonctionnement et les résultats en matière de formation et d'emploi	Nombre d'encadreurs et enseignants formés à l'approche par les compétences	Rapports d'activités MINEFOP/ ONG/ Collectivités décentralisées	Actions de sensibilisation et d'information des populations entreprises
20.1.4 Mise en place de mécanismes pour faciliter la reconversion professionnelle	- Manuel des procédures disponible	Rapport d'activités MINEFOP	- Systématisation de l'approche - Disponibilité des ressources

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Développer une culture de l'évaluation dans l'enseignement primaire</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
21.1 Créer un cadre d'informations fonctionnel pour le pilotage par les résultats issus de l'évaluation des encadreurs et des élèves (suivi des moyens, comportements principaux dont présence des enseignants, rétention, apprentissage, etc.)	Cadre d'évaluation mis en place : pour les encadreurs et pour les élèves		Rapports des Inspections de pédagogie
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
21.1.1 Elaboration d'un nouveau système d'évaluation (auto et hétéro évaluation) des enseignants et encadreurs pédagogiques dans le cadre de l'approche par compétences	- Nouveau protocole et outils d'évaluation créés - Texte réglementaire signé et mis en oeuvre	MINEDUB/IGE	Concertation avec les enseignants et les encadreurs pédagogiques
21.1.2 Formation des superviseurs	- Guide pratique de l'évaluation élaboré		

pédagogiques (18 IPN, 30 IC et 90 IPP, 318 IAEB) au nouveau système d'évaluation des enseignants et de leurs encadreurs	- Nombre de superviseurs formés	MINEDUB/IGE	- Ressources budgétaires disponibles - Formation en cascade
21.1.3 Formation progressive des enseignants au nouveau système d'évaluation lié à l'approche par les compétences	Nombre d'encadreurs et d'enseignants formés à l'approche par les compétences	MINEDUB/IGE	Les supports pédagogiques (guide du maître et guide de l'élève) de l'approche par les compétences sont disponibles

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Développer une culture de l'évaluation dans l'enseignement secondaire général</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
22. 1 Créer un cadre d'informations fonctionnel pour le pilotage à travers les résultats issus de l'évaluation des encadreurs et des élèves (suivi des moyens, comportements principaux dont la présence des enseignants, rétention, apprentissage, etc.)	Cadre d'évaluation mis en place : pour les encadreurs et pour les élèves		Rapports de l'IGP (MINESEC)
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
22.1.1 Mise en place d'un système d'évaluation des personnels et des élèves sur la base de la politique de développement du sous-secteur	Texte définissant le système d'évaluation signé et appliqué	MINESEC/IGP	Concertation avec les enseignants et les encadreurs pédagogiques
22.1.2 Elaboration des outils d'évaluation (auto et hétéro évaluation) des enseignants et encadreurs pédagogiques	Nouveaux protocoles d'évaluation des enseignants et encadreurs élaborés (outils standardisés d'évaluation)	MINESEC/IGP	Disponibilité de l'expertise nécessaire
22.1.3 Formation des superviseurs pédagogiques (155 IPN, 70 IC et 400 IPP) au nouveau système d'évaluation des enseignants et des encadreurs pédagogiques	Nombre de superviseurs formés	MINESEC/IGP	Formation en cascade
22.1.4 Formation des enseignants à l'utilisation des outils d'évaluation et au suivi fait par les corps d'inspection	Nombre d'enseignants formés	MINESEC/IGP	Formation en cascade



<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Développer le système d'évaluation et de certification des compétences et acquis professionnels</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
23.3 Instaurer une culture de l'évaluation et promouvoir la certification des compétences et acquis professionnelle	- Appropriation des nouvelles techniques d'évaluation par les responsables - Systématisation de la certification des acquis professionnels et des compétences à l'issue des formations		Rapports d'activités MINEFOP et des services d'appui
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
23.3.1 Etude relative à la mise en place du dispositif de certification des acquis professionnels et des compétences à l'issue des formations	- Etude réalisée	Rapport d'activités MINEFOP	- Concertation avec les milieux professionnels ; - Systématisation de l'approche
23.3.2 Mise en œuvre d'un système de définition, d'identification et de certification des capacités et des compétences acquises par le biais d'une formation formelle ou informelle	- Texte réglementaire - Nombres de certifications attribuées	Rapport d'activités MINEFOP	- Standardisation des outils de formation ; - Reconnaissance des certifications dans les milieux professionnels
23.3.3 Mise en place d'un système d'évaluation des enseignants/encadreurs et apprenants sur la base de la politique de développement du sous-secteur	Texte définissant le système d'évaluation signé et appliqué	Rapport d'activités MINEFOP	Concertation avec les enseignants et les encadreurs pédagogiques
23.3.4 Elaboration des outils standardisés d'évaluation du fonctionnement des structures de formation professionnelle et de leurs résultats	- Outils d'évaluation créés - Personnels concernés formés	Rapports d'activité des services d'appui	Appropriation des nouveaux outils d'évaluation
23.3.5 Formation des superviseurs pédagogiques au niveau système d'évaluation des enseignants et des encadreurs	Nombre de superviseurs formés + rapport de formation élaboré	Rapport d'activités MINEFOP	Disponibilité des ressources Systématisation de l'approche

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Développer une culture de l'évaluation et le pilotage par les résultats dans l'enseignement supérieur</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
23.3 Instaurer une culture de l'évaluation et du pilotage par les résultats dans l'enseignement supérieur	Appropriation des nouvelles techniques d'évaluation par les responsables		Rapports des Inspections de pédagogie et des services
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
23.3.1 Etude relative à la création d'une agence pour le développement et l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur (Agence de la modernisation des institutions d'enseignement supérieur) avec pour missions principales : - l'évaluation du fonctionnement et des résultats des institutions et du système - la prospective du système - la gestion des fonds pour la stimulation de la recherche et la formation des personnels	- Etude réalisée - Décision de mise en place de l'agence	Rapport d'activités MINESUP	Participation des parties concernées
23.3.2 Elaboration des outils standardisés d'évaluation du fonctionnement des institutions et de leurs résultats	- Outils d'évaluation créés - Personnels concernés formés	Rapports d'activité des services d'appui	Appropriation des nouveaux outils d'évaluation

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique dans l'enseignement primaire</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
24.1 Améliorer la qualification des enseignants et des superviseurs pédagogiques	Nombre d'enseignants et de superviseurs pédagogiques recyclés		MINEDUB/IGP
24.2 Améliorer le taux d'encadrement des élèves	Ratio élèves/maître		Carte scolaire MINEDUB
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
24.1.1 Systématisation de la formation continue des enseignants et des superviseurs pédagogiques	Nombre de personnels formés par an	MINEDUB/IGP/DPEMN	Existence d'un plan de formation continue
24.2.1			

Les actions sont axées sur l'offre d'éducation : 12.1.4 à 12.1.6

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique dans l'enseignement secondaire général et technique</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
25.1 Améliorer la qualification des enseignants et des superviseurs pédagogiques	Nombre d'enseignants et de superviseurs pédagogiques recyclés		MINESEC/IGP
25.2 Améliorer le taux d'encadrement des élèves	Ratio élèves/division		Carte scolaire MINESEC
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
25.1.1 Restructuration de la chaîne de supervision pédagogique	Texte structurant la chaîne de supervision	MINESEC/IGP/	
25.1.2 Systématisation de la formation continue des enseignants et des superviseurs pédagogiques	Nombre de personnels formés	MINESEC/IGP/	Existence d'un plan de formation continue
25.1.3 Redéfinition des missions dévolues aux écoles de formation des enseignants du secondaire (ENIET, ENS, ENSET)	- Missions définies - Texte d'application signé	MINESEC/IGP	Disponibilité de locaux et de personnel dans les Ecoles Normales
25.2.1 Les actions sont axées sur l'offre d'éducation : 13.1.1 à 13.3.1			

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Instaurer un système d'encadrement pédagogique dans la formation professionnelle</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
25.1 Mettre en place un mécanisme de supervision pédagogique pour la formation professionnelle	- Texte d'application signé et disponible - Nombre de structures pourvues en intrants pédagogiques - Nombre d'encadreurs /superviseurs pédagogiques formés		MINEFOP
25.2 Améliorer la qualification des enseignants des structures de formation professionnelle	Nombre d'enseignants recyclés		MINEFOP
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
25.1.1 Instaurer une chaîne de supervision pédagogique dans la formation professionnelle	Texte instaurant et structurant la chaîne de supervision signé et appliqué	MINEFOP	Suivi évaluation de l'impact dans les structures de formation

25.1.2 Appui aux opérateurs (centres) de la formation professionnelle en intrants pédagogiques et en équipements	- Nombres de structures pourvues - PV de réception	MINEFOP	Disponibilité des ressources
25.1.3 Systématisation de la formation continue des superviseurs pédagogiques	Nombre de superviseurs pédagogiques formés	MINEFOP	- Existence d'un plan de formation continue - Disponibilité des ressources
25.2.1 Implication des CRHT dans les actions de formation continue des enseignants et des encadreurs des entreprises homologuées à la formation professionnelle	- Document de stratégie assorti d'un plan de formation - Nombre d'enseignants et d'encadreurs recyclés	MINEFOP	- Identification des besoins d'encadrement pédagogiques chez les opérateurs impliqués dans la formation professionnelle - Planification des activités de formation - Mécanismes de financement fonctionnels

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique dans l'enseignement supérieur</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
27.1 Valoriser la pédagogie pour améliorer la qualité de la formation dans le Supérieur	Rapports d'activité des Unités de Formation et de Recherche		Rapports de l'Inspection Générale du MINESUP
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
Mise en place d'un dispositif réglementaire spécifique pour la gestion du personnel enseignant relevant des champs disciplinaires critiques pour l'économie nationale	Rapport de l'étude disponible Textes signés	Rapport d'activités MINESUP/	Concertation nécessaire entre les parties prenantes (Etat /Universités/ enseignants)
Révision du dispositif de promotion et de gestion du personnel enseignant permanent et associé pour une meilleure valorisation des activités d'enseignement, d'appui au développement et administration.	Texte signé	Rapport d'activités MINESUP/ Institutions universitaires	Concertation nécessaire entre les parties prenantes (Universités/ enseignants)
Création de deux centres pilotes de perfectionnement en pédagogie en milieu universitaire	Textes signés	Rapport d'activités MINESUP/ Institutions universitaires	Disponibilité des ressources
Renforcement des capacités pédagogiques des enseignants du supérieur	- % des enseignants formés à la pédagogie - Nombre de supports pédagogiques publiés	Rapport d'activités MINESUP/ Institutions universitaires	Disponibilité des ressources

	- % de formations doctorales ayant introduit de cours de pédagogie		
Mise en place d'un dispositif attractif pour le recrutement des experts internationaux dans les champs disciplinaires critiques pour l'économie du pays	Rapport d'étude ; Texte réglementaire	Rapport d'activités MINESUP/ Institutions universitaires	Concertation avec les parties prenantes (Etat, Universités, Enseignants)

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Développer et valoriser la recherche universitaire</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
28.1 Accroître l'efficacité de la recherche universitaire en l'orientant prioritairement vers la recherche appliquée et ses conséquences en matière de formation	Nombre de projets de recherche disponibles		- Rapport d'activité de l'inspection académique - Rapport sur les publications
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
28.1.1 Elaboration d'un plan stratégique de développement de la recherche universitaire	Rapport d'étude % de personnes formées à l'évaluation	Rapport d'activité des services d'appui	Participation des acteurs principaux et soutenabilité financière du plan
28.1.2 Mise en place d'une politique de promotion des pôles d'excellence thématique en matière d'enseignement et de recherche	Document de stratégie assorti d'un plan d'action	Rapport d'activités MINESUP/ Institutions Universitaires	Capacité de mise en œuvre de la plate forme de collaboration
28.1.3 Mise en place du dispositif d'évaluation de la recherche universitaire	- Rapport d'étude - Texte créant la Fondation pour la recherche universitaire	Rapport d'activités MINESUP/ Institutions Universitaires	Concertation avec les parties prenantes (Etat, Universités, enseignants)
28.1.4 Mise en place d'un mécanisme de financement de la recherche universitaire	Texte créant le Fonds d'Appui à la Recherche et à la Professionnalisation	Rapport d'activités MINESUP/ Institutions Universitaires	Les fonds sont disponibles à temps et un contrôle strict et transparent est de rigueur

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Réviser les programmes dans l'enseignement primaire</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
29. 1 Mise en place dans les programmes de l'approche par les compétences	Programmes disponibles et appliqués		Rapports des Inspections de pédagogie et des services
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
29.1.1 Révision progressive des programmes d'enseignement selon l'approche par les compétences	Programme publié	MINEDUB/IGP	Disponibilité de l'expertise nécessaire
29.1.2 Elaboration des guides du maître et des manuels de l'élève basés sur les nouveaux programmes	Guides et manuels élaborés	MINEDUB/IGP	Disponibilité de l'expertise nécessaire
29.1.3 Diffusion progressive des nouveaux programmes, des manuels et des guides aux enseignants chargés de leur mise en œuvre	Nombre de programmes diffusés	MINEDUB/IGP	

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Réviser les programmes dans l'enseignement secondaire général</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
30. 1 Rendre les programmes d'enseignement cohérents avec les évolutions attendues par la société	Programme scolaire revu		Rapports des Inspections généraux de pédagogie et des services
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
30.1.1 Restructuration des cycles et des filières	Texte d'application signé	MINESEC/IGP	Concertation avec toute la communauté éducative
30.1.2 Réforme progressive des programmes d'enseignement	Programmes validés	MINESEC/IGP	Disponibilité de l'expertise nécessaire
30.1.3 Diffusion progressive des nouveaux programmes aux enseignants chargés de leur mise en œuvre	Nombre de programmes diffusés	MINESEC/IGP	
30.1.4 Elaboration des guides de l'enseignant et des manuels de l'élève basés sur les nouveaux programmes	Guides et manuels élaborés	MINESEC/IGP	Disponibilité de l'expertise nécessaire

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Réviser les programmes de formation professionnelle</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
31.1 Adapter les programmes de formation aux besoins du secteur productif et promouvoir un curriculum largement partagé, global, intégré, diversifié, flexible et adapté aux demandes du système de production	Nouveaux programmes de formation disponibles  Nouveaux curricula disponibles		Rapports d'inspection MINEFOP, d'experts et des services d'appui
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
31.1.1 Identification et création de nouvelles formations professionnelles sur la base des demandes identifiées en provenance du marché de l'emploi et secteurs prioritaires de développement	Nombre de nouvelles formations professionnelles créées	Rapports d'activités MINEFOP	Disponibilité du matériel didactique
31.1.2 Refonte des programmes de formation, méthodes pédagogiques dans l'optique formation-emploi, à la fois pour les technologies nouvelles et les secteurs prioritaires de développement (tourisme, agriculture, pêche et l'élevage, artisanat, produits forestiers, gestion de l'environnement...)	Nouveaux programmes disponibles	MINEFOP/ Rapports d'inspection, d'experts et des services d'appui	Disponibilité des ressources
31.1.3 Développer dans les contenus de formation l'esprit d'entreprise et les valeurs d'éthique et d'humanisme	% des modules de formation en création d'entreprise, valeurs d'éthique et d'humanisme par filière	MINEFOP/ Rapports d'inspection, d'experts et des services d'appui	- Disponibilité des ressources - Systématisation de la formation
31.1.4. Diffusion systématique des nouveaux programmes de formation auprès de tous les utilisateurs	Programmes diffusés	MINEFOP	Disponibilité des ressources pour assurer la mise en œuvre effective des programmes

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Réviser les programmes dans l'enseignement supérieur</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
32.1. Promouvoir un curriculum largement partagé, global, intégré, diversifié, flexible et adapté aux besoins réels à la fois de l'apprenant et de la société.	Curricula disponibles		Rapport d'activité des services d'appui
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
32.1.1 - Etudes sur les mécanismes de mise en place du système LMD dans l'enseignement supérieur - Généralisation de la réforme LMD à l'enseignement supérieur	Rapport d'étude % d'établissements ayant mis en place la réforme LMD	MINESUP/IGA Rapport d'activité des services d'appui	- Concertation avec les parties prenantes - Appropriation de la réforme dans l'enseignement supérieur - Disponibilité des ressources
32.1.2 Identifier la possibilité de créer des filières professionnelles attachées aux filières traditionnelles	Nombre de crédit/d'unités de valeurs professionnelles par filière de formation	Rapport d'activité des services d'appui	Disponibilité des nouveaux programmes de formation par filière
32.1.3 Renforcement du dispositif d'accréditation des programmes par des normes minimales applicables à toutes les filières en matière de professionnalisation et formation aux humanités et à l'éthique	- Texte réglementaire - Nombre de crédit/d'unités de valeurs créés	Rapport d'activité des services d'appui	- Nécessité d'un partenariat avec les milieux socio-professionnels - Systématisation de la formation en création d'entreprise
32.1.4 Création de centres de perfectionnement en langues étrangères dans les universités d'Etat	Nombre d'enseignants admis en formation professionnelle	Rapports de l'inspection académique	Disponibilité des dotations budgétaires pour les stagiaires
32.1.5 Création de centre d'études spécialisées aux sphères culturelles asiatique, arabe et latino-américaine	Texte de création	Rapport d'activités MINESUP	- Acquisition du financement - Mise en place et fonctionnement du comité de suivi - Disponibilité du matériel didactique
32.1.6 Développer des activités de transfert et de valorisation des compétences	Nombre d'accords partenariaux signés	Rapport d'activité des services d'appui	Appropriation et mise en oeuvre du cadre partenarial



<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels scolaires et de matériels didactiques de qualité aux élèves et aux enseignants dans le primaire</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
33.1 Mettre à la disposition de chaque élève et chaque maître à moindre coût les manuels scolaires et les guides du maître	Taux de disponibilité des manuels scolaires essentiels par élève et par maître		Statistiques scolaires
33.2 Mettre à disposition de chaque classe et de chaque école et à moindre coût les matériels didactiques adéquats	Taux de disponibilité des matériels didactiques par école et par classe		Statistiques scolaires
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
33.1.1 Restructuration (composition et missions) du Commission Nationale d'agrément des manuels scolaires et des matériels didactiques	Texte signé	MINEDUB	Qu'un cahier de charges précis décrivant les missions soit préalablement défini et validé
33.1.2 Définition d'une stratégie d'acquisition et de diffusion des manuels scolaires et autres matériels didactiques	Document de stratégie signé et diffusé	MINEDUB	La stratégie devra faire appel à la concurrence
33.1.3 Acquisition et diffusion des manuels scolaires et des guides de maître	Nombre de manuels et guides distribués	Rapports de rentrée	Disponibilité à temps sur place
33.2.1 Acquisition et diffusion des matériels didactiques	Nombre de matériels didactiques (par type) distribués	Rapports de rentrée	Disponibilité à temps sur place

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels scolaires et de matériels didactiques de qualité aux élèves et aux enseignants dans le secondaire général et technique</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
34.1 Mettre à la disposition de chaque élève et chaque enseignant à moindre coût les manuels scolaires et les guides de l'enseignant	Taux de disponibilité des manuels scolaires et des guides de l'enseignant		Statistiques scolaires
34.2 Mettre à disposition de chaque classe et de chaque établissement et à moindre coût les matériels didactiques adéquats	Taux de disponibilité des matériels didactiques par établissement et par classe		Statistiques scolaires
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
34.1.1 Restructuration (composition et missions) du Commission Nationale des manuels scolaires et des matériels didactiques	Texte signé	MINESEC	Qu'un cahier de charges précis décrivant les missions soit préalablement défini et validé
<i>Pour les établissements des deux cycles</i>			
34.1.2 Définition d'une stratégie d'acquisition et de diffusion des manuels scolaires et autres matériels didactiques	Document de stratégie signé et diffusé	MINESEC	La stratégie devra faire appel à la concurrence
34.2.1 Construction/réhabilitation et équipement des bibliothèques dans les établissements	- Nombre de bibliothèques réhabilitées ou construites - Nombre de manuels scolaires disponibles en moyenne par bibliothèque	MINESEC/DPCPOS Statistiques scolaires/MINESEC	Partenariat pour le financement avec la communauté éducative locale
34.2.2 Equiper les établissements en kits de micro-science	Nombre d'établissements équipés	Statistiques scolaires/MINESEC	Partenariat pour le financement avec la communauté éducative locale
<i>Pour les établissements du second cycle</i>			
34.1.3 Acquisition et diffusion systématiques de manuels scolaires relatifs à l'enseignement des langues et de l'informatique en liaison avec la réforme des programmes du 2 <sup>e</sup> cycle	Nombre de manuels distribués	MINESEC	- Disponibilité à temps et sur place - Clarification des obligations des élèves vis à vis des manuels en cas de fourniture gratuite de ceux-ci
34.2.2 Equiper des lycées en laboratoires de langue et de salles d'informatique en liaison avec la réforme des programmes	- Nombre de lycées équipés en laboratoire de langue - Nombre de lycées équipés en salle d'informatique	MINESEC	Disponibilité de ressources

Actions	Indicateurs de suivi/performance	Sources/moyens de vérification	Conditions critiques
34.2.3 Equiper des lycées en laboratoires de sciences en liaison avec la réforme des programmes	Nombre de lycées équipés en laboratoires de sciences	MINESEC	Disponibilité de ressources

<b>Objectif stratégique</b>		<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>	
<b>Sous-objectif stratégique</b>		<b>Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels de formation et matériels didactiques de qualité aux élèves et aux enseignants des structures de formation professionnelle</b>	
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
35.1 Améliorer l'accès aux ressources documentaires globales et soutenir la production des contenus pédagogiques en matière de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte de création du centre de ressource documentaire ;</li> <li>- Part du budget alloué à ce centre;</li> <li>- Nombre de supports pédagogiques produits</li> </ul>		Rapports des Inspections de pédagogie et des services
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
35.1.1 Création et opérationnalisation du Centre de Ressources Documentaires (CRD) pour la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte de création</li> <li>- Budget alloué au centre</li> </ul>	Rapports d'experts et des services d'appui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des missions dévolues au CRD</li> <li>- Disponibilité des ressources</li> </ul>
35.1.2 Définition d'une stratégie d'acquisition et de diffusion des manuels scolaires et autres matériels didactiques	Document de stratégie assorti du plan d'action disponible	MINEFOP	La stratégie devra faire appel à la concurrence
34.2.1 Construction/réhabilitation et équipement des bibliothèques dans les structures publiques de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bibliothèques réhabilitées ou construites</li> <li>- PV de réception</li> </ul>	MINEFOP	Partenariat pour le financement avec les collectivités locales
35.1.3 Soutien à la production de contenus pédagogiques pour la formation professionnelle	Nombre de supports pédagogiques produits	Rapports d'activités MINEFOP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des moyens de fonctionnement des services d'appui</li> <li>- Appropriation des nouveaux programmes</li> </ul>

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels universitaires et de matériels didactiques de qualité aux étudiants et aux enseignants dans le Supérieur</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
35.1 Améliorer l'accès aux ressources documentaires globales et soutenir la production scientifique et technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part du budget alloué au centre de ressources documentaires</li> <li>- Nombre de productions scientifiques et techniques</li> </ul>		Rapports des Inspections de pédagogie et des services
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
35.1.1 Création d'un Centre Interuniversitaire des Ressources documentaires (CIRD)	Document de politique de mutualisation des moyens élaboré et validé	Rapports d'experts et des services d'appui	Appropriation et mise en œuvre de la politique de mutualisation
35.1.2 Mettre en place un programme de modernisation des bibliothèques dans les institutions d'enseignement supérieur	Programme de modernisation des bibliothèques élaboré		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de ressources</li> <li>- Mise en place et fonctionnement du comité de suivi</li> </ul>
35.1.3 Soutenir la production de contenus pédagogiques dans les universités	Nombre de supports pédagogiques produits		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des moyens de fonctionnement des services d'appui</li> <li>- Appropriation des nouveaux programmes</li> </ul>

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Promouvoir la santé scolaire et universitaire en vue d'améliorer les capacités d'apprentissage et d'insertion sociale</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
36. 1 Faire de l'éducation à la santé, à l'environnement, à la vie familiale une garantie essentielle pour l'atteinte d'un développement humain complet et durable	Curricula modifiés		
36. 2 Réduire de façon sensible l'impact sur la communauté éducative des grandes pandémies (VIH/Sida, paludisme, etc.)	Taux de prévalence de certaines pandémies (VIH/Sida, paludisme) en milieu scolaire et universitaire		Statistiques sanitaires
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>

36.1.1 Faire une réforme de la politique de santé scolaire et universitaire plus cohérente qui prenne en compte les normes, les niveaux d'enseignement, les stratégies sectorielles de la santé et de l'éducation	Politique mise en place et fonctionnelle		Appropriation et mise en œuvre de la nouvelle la réforme
36.1.2 Réforme des inspections médico-scolaires et universitaires pour centrer leurs actions sur l'éducation à la santé notamment en matière de Sida, d'hygiène et de santé reproductive	Nombre d'Inspections médico-scolaires et universitaires réformées	Rapport des services en charge des activités de santé aux MINESEP/MINEDUB MINESEC/MINEFOP	La réforme des inspections suit les normes définies par la nouvelle politique de santé scolaire et universitaire
36.1.3 Sensibilisation et implication de la communauté éducative en matière d'hygiène pour la santé	- Nombre de tables rondes, séminaires, causeries éducatives, des sketches, etc.		- Systématisation des campagnes de sensibilisation - Identification et maîtrise des barrières socioculturelles
36.1.4 Formation/recyclage des personnels d'appui en méthodes de prévention et de lutte contre les IST et le VIH/SIDA en milieu scolaire et universitaire	Nombre de personnels formés	Rapport de l'inspection académique/inspection de pédagogie	-Coordination des activités -Disponibilité des moyens
36.1.5 Introduction dans les programmes d'enseignement et ceux des écoles de formation des formateurs des modules sur le VIH/SIDA et les IST	Deux textes réglementaires signés	Rapport de l'inspection académique/inspection de pédagogie	Disponibilité du matériel didactique
36.2.1 Dotation à 10 000 écoles primaires de kits de santé	- Nombre de kits de santé distribués / école - Nombre d'écoles ayant reçu un kit de santé	- Statistiques scolaires MINEDUB - Rapports de fin d'année des inspecteurs	Disponibilité effective des kits dans les écoles
36.2.2 Dotation à 1000 établissements secondaires publics de kits de santé	- Nombre de kits de santé distribués par établissement secondaire - Nombre d'établissements ayant reçu un kit de santé	- Statistiques scolaires MINESEC - Rapports de fin d'année	Disponibilité effective des kits dans les établissements
36.2.3 Construction de 100 infirmeries par an dans les établissements secondaires publics et universitaires	Nombre d'infirmeries construites	- Statistiques scolaires MINESEC - Rapports de fin d'année	Disponibilité de ressources
36.2.4 Mise en place de mécanismes pour faciliter l'accès des bénéficiaires de la formation professionnelle aux infirmeries des établissements du Secondaire	- Textes réglementaires - % de bénéficiaires des structures de formation professionnelle enregistrés dans ces centres de santé	- Statistiques scolaires MINEFOP - Rapports d'activités MINEFOP	Disponibilité de ressources



<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Promouvoir dans le système éducatif l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
37.1 Utiliser les NTIC en tant que facteur d'amélioration de la qualité de l'enseignement, des apprentissages des élèves et étudiants	Taux de pénétration des TIC dans le système éducatif		Enquête spécifique
37.2 Utiliser les NTIC pour renforcer les capacités en communication (interne et externe) dans les ministères en charge du secteur de l'éducation et dans les universités	Nombre de structures équipées en TIC		Enquête spécifique
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
37.1.1 Introduction de modules relatifs aux TIC dans la formation (initiale et continue) des enseignants	Modules de formation élaborés	Programme d'enseignement des Ecoles Normales	
37.1.2 Soutien prioritaire à la formation des masses critiques de spécialistes dans tous les secteurs des TIC	Nombre d'entités ayant atteint la masse critique	MINESUP	Concertation avec les spécialistes
37.1.3 Elaboration des modules de formation pour les élèves	Modules de formation élaborés	Curricula	
37.1.4 Généralisation de la formation en informatique dans toutes les filières de premier cycle des universités	Modules de formation élaborés et appliqués	MINESUP/IGA Institutions universitaires	Disponibilité de ressources Disponibilité de formateurs Disponibilité d'équipements
37.1.5 Construction progressive de centres multimédias dans les différents lycées du pays	Nombre de lycées disposant d'un centre multimédia	MINESEC	Disponibilité de ressources Coût de fonctionnement de ces centres
37.1.6 Développement expérimental d'une infrastructure de communication (intranet) dans un campus universitaire	- Infrastructure fonctionnelle - Evaluation en vue d'une généralisation progressive	MINESUP	Disponibilité de ressources
37.1.6 Construction de centres multimédias dans les trois Centres de ressources et de formation	- PV de réception - Budget alloué à ces centres multimédias	Rapports d'activités MINEFOP	Disponibilité de ressources Coût de fonctionnement de ces centres
37.1.7 Dotation des centres publics de formation professionnelle en matériels informatiques	- Document de stratégie assorti d'un plan d'action ; - PV de réception ; - Nombres de centres de formation équipés	Rapports d'activités MINEFOP	Une politique de dotation rationnelle et économique

37.2.1 Mise en place du CITI et du Réseau d'Interconnexion des Universités avec le déploiement de la fibre optique	CITI fonctionnel	MINESUP	Disponibilité de ressources
37.2.2 Renforcement de l'équipement en informatique des services centraux et déconcentrés des Ministères en charge du secteur de l'Education	Nombre de services équipés	MINEDUB MINESEC MINEFOP	Disponibilité de ressources

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer un partenariat efficace avec les autres membres du corps social</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Impliquer les milieux socioprofessionnels dans l'élaboration des programmes de formation de l'enseignement technique et professionnel</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
38.1 Mise en œuvre d'un partenariat avec les milieux socio-professionnels sur différents aspects de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'études ;</li> <li>- Cadre organique et réglementaire ;</li> <li>- PV des réunions ;</li> <li>- Nouveaux programmes élaborés</li> </ul>		Rapport d'activités MINESEC MINEFOP
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
38.1.1 Etudes, en collaboration avec le secteur socio-économique et professionnel, des demandes potentielles en quantité et en qualité de l'économie du Cameroun	Rapport d'études	MINESEC MINEFOP	Disponibilité des ressources
38.1.2 Elaboration d'un répertoire des métiers par zones écologiques	Répertoire des métiers	MINEFOP	Disponibilité des ressources
38.1.3 Elaboration des programmes de formation par l'approche par compétence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveaux programmes élaborés</li> <li>- Nombre de programmes diffusés</li> </ul>	MINEFOP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation et systématisation de la méthode</li> <li>- Disponibilité des ressources</li> </ul>
38.1.3 Création d'espaces et de mécanismes de concertation Etat – milieux socio-économiques et professionnels.	Texte réglementaire signé et publié	MINESEC MINEFOP	Rendre fonctionnels ces espaces et mécanismes



<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer un partenariat efficace avec les autres membres du corps social</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Impliquer les milieux socioprofessionnels dans l'élaboration des programmes de formation de l'enseignement supérieur</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
39.1 Promotion du dialogue social et du tripartisme en vue de l'adéquation formation emploi	- Nombre de programmes de formation validés dans un cadre partenarial - Taux d'employabilité des jeunes formés		Rapports des Inspections de pédagogie et des services
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
39.1.1 Doter chaque université d'un centre d'interface avec les milieux socioprofessionnels ;	Centre d'interface mis en place	Rapports d'activité de l'inspection académique et des services d'appui	Mise en place et fonctionnement du comité de suivi
39.1.2 Instauration d'un congé sabbatique en milieu professionnel pour les enseignants	Nombres d'enseignants admis en congé sabbatique	Rapports des services de gestion du personnel	- Appropriation des nouvelles dispositions - Systématisation de ces dispositions
39.1.3 Généraliser la pratique des stages en milieu professionnel pour les enseignants et pour les étudiants	Nombre d'enseignants et d'étudiants admis en stage		
39.1.4 Renforcer la formation du personnel des universités aux activités de relations industrielles et d'appui au développement	- Nombre de personnels formés - Nombre laboratoires de recherche mixte université-industrie opérationnels		
39.1.5 Restructurer les programmes des formations dans les filières générales pour renforcer leur cohérence avec les objectifs de développement national	Nombre de crédit/d'unités de valeurs professionnelles	Rapports de l'inspection académique et des services d'appui	Disponibilité des ressources
39.1.6 Créer un service d'appui à l'insertion professionnelle des diplômés au sein des universités	Texte de création signé et disponible		- Coordination des activités - Disponibilité des ressources

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer un partenariat efficace avec les autres membres du corps social</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Définir et promouvoir un modèle de partenariat Etat/secteur privé</b>		
<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>	
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
40.1 Redéfinir les missions de l'enseignement Technique et de la formation professionnelle et rendre concret et visible le rôle du secteur privé dans l'offre des services éducatifs	- Nouvelles lois sur l'enseignement Technique et sur la Formation professionnelle au Cameroun votée et promulguée ; - Plate forme de concertation avec le secteur privé disponible.		- Rapport d'activités MINEFOP/ MINESEC/ MINESUP ; - PV de Réunions
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
40.1.1 Concertation Etat/secteur privé sur la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement technique	Plate forme de concertation signée	MINESEC/DET	Les parties prenantes sont au fait des enjeux et de la problématique
40.1.2 Mise en œuvre de la loi sur l'enseignement technique	Texte d'application signé	MINESEC/DET	Disponibilité des fonds
40.1.3 Concertation Etat /secteur privé et autres partenaires sur la mise en œuvre d'un loi sur la formation professionnelle	Plate forme de concertation signée	MINEFOP	Les parties prenantes sont au fait des enjeux et de la problématique
40.1.4 Mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle	Texte d'application signé	MINEFOP	Appropriation de la loi par les parties prenantes (Etat, Secteur Privé,...)
40.1.3 Formation des partenaires à la formulation de projets de formation professionnelle	Nombres de personnes formées	MINEFOP	Disponibilité des fonds et de l'expertise
40.1.4 Contractualisation traitée dans les enseignements maternel, secondaire général et technique, professionnel et supérieur			

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Améliorer la gestion des ressources éducatives</b>		
	<b>Logique d'intervention</b>		<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
41.1 Modernisation et renforcement de la gestion du secteur éducatif pour réduire l'aléa dans la répartition des enseignants et améliorer la transformation des ressources en résultats au niveau des établissements	Nouvelles reformes mises en oeuvre		Rapports des Inspections de pédagogie et des services MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP/ MINESUP
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
41.1.1 Introduction de la transparence et les contrôles dans la gestion des ressources	- Diffusion des enveloppes budgétaires - Bilan d'activités	Rapports financiers MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP/ MINESUP	Appropriation des méthodes de gestion transparente
41.1.2 Formation des personnels aux techniques modernes de gestion ;	Nombre de personnels formés	Rapports des services de gestion du personnel MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP/ MINESUP	- Systématisation de la formation - Appropriation des techniques au niveau individuel
41.1.3 Restructuration de la chaîne hiérarchique de l'instituteur au directeur des services centraux	Texte structurant la chaîne de supervision	MINEDUB/IGP/DPEMN	Systématisation de l'approche
41.1.4 Redéfinition des missions dévolues aux différents acteurs, de l'instituteur au directeur des services centraux	Missions définies et texte d'application signé	MINEDUB/IGP/DPEMN	Disponibilité de locaux et de personnel dans les ENIEG
41.1.5 Création des instruments pour permettre aux différents acteurs d'exercer leurs responsabilités (système d'information, tableau de bord, etc.)	Instruments créés	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP	Disponibilité des ressources Systématisation de l'approche
41.1.6 Formation des acteurs à leurs nouvelles fonctions et à l'usage des instruments	Formations assurées	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP	Systématisation de l'approche
41.1.7 Mise en place effective des nouvelles dispositions de gestion et de pilotage	- Mise en place expérimentale - Extension des dispositions au niveau national	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP	Disponibilité des ressources

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif</b>		
<b>Sous-objectif stratégique</b>	<b>Promouvoir la bonne gouvernance dans le système éducatif</b>		
<b>Logique d'intervention</b>			<b>Sources/moyens de vérification</b>
<b>Stratégie</b>	<b>Indicateurs d'impact</b>		
42.1 Rendre plus fonctionnel les structures en charge de la gouvernance et du contrôle de la qualité du système éducatif	Structures fonctionnelles et viables		Inspections Générales des Services des Ministères du Secteur
<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de suivi/performance</b>	<b>Sources/moyens de vérification</b>	<b>Conditions critiques</b>
42.1.1 Amélioration du système d'information et renforcement des capacités de planification du secteur de l'éducation	- Carte scolaire actualisée - Carte de la formation professionnelle établie - Carte universitaire établie	Services en charge de la planification des Ministères du Secteur	Disponibilité des ressources
42.1.2 Sensibilisation des communautés à l'importance de la gestion participative du système éducatif	Nombre de communautés sensibilisées	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP	Systématisation de l'approche
42.1.3 Formation des membres des conseils d'écoles et d'établissements à la gestion participative	Nombre de responsables formés	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP	Systématisation de l'approche Disponibilité des ressources
42.1.4 Redynamisation des observatoires de la bonne gouvernance dans les ministères en charge de l'éducation	Observatoires opérationnels	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP SP	Responsabilisation accrue de la haute hiérarchie
42.1.5 Redynamisation du Conseil National de l'Education	PV de réunions	MINEDUB MINESEC MINESUP	
42.1.6 Création d'un Conseil National de l'orientation et de la formation professionnelle	Texte de création signé et disponible	MINEFOP	

## ANNEXE 2 : TABLEAU DES INDICATEURS-CLE DU SECTEUR EDUCATIF

INDICATEURS	Année de base										
	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES</b>											
i) Part de l'éducation dans le Budget	16,30%	17,4%	17,9%	18,4%	18,9%	19,4%	19,9%	20,5%	21,0%	21,5%	22,0%
ii) Part du Primaire dans le Budget alloué au système éducatif	35%	38%	39%	41%	42%	43%	45%	46%	47%	49%	50%
<b>ACCES ET EQUITE</b>											
<i>Couverture dans le Préscolaire</i>											
i) Taux de préscolarisation	16%	17,5%	18,0%	18,4%	18,8%	19,1%	19,4%	19,7%	20,0%	20,3%	20,5%
<i>Objectifs du Millénaire pour le développement (Enseignement primaire)</i>											
i) Taux d'accès	95,30%	98,4%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
ii) Taux d'achèvement	56%	64%	68%	72%	76%	80%	84%	88%	92%	96%	100%
iii) Indice de parité Filles/Garçons	0,85	0,88	0,91	0,94	0,97	1	1	1	1	1	1
<i>Accès et Equité dans le Secondaire général</i>											
i) Nombre de nouveaux inscrits en 1ère année du 1er cycle	135557	143 815	148 055	152 372	156 768	161 247	165 812	170 463	175 205	180 039	184 967
ii) Nombre de nouveaux inscrits en 1ère année du 2nd cycle	55000	59269	61572	63913	66292	68712	71173	73679	76229	78826	81471
iii) Indice de parité filles /garçons en 1 <sup>ère</sup> année du 1 <sup>er</sup> cycle	0,86	0,88	0,9	0,92	0,94	0,96	0,98	1	1	1	1

iv) Indice de parité filles /garçons en 1 <sup>ère</sup> année du 2nd cycle	0,92	0,94	0,96	0,98	1	1	1	1	1	1	1
<b>Accès à la Formation Professionnelle</b>											
i) % des régulés à l'issue du 1er cycle secondaire admis à la Forma. Prof.	0	6%	10%	13%	16%	19%	22%	25%	29%	32%	35%
ii) Nombre d'étudiants admis à la Formation Professionnelle	0	273	409	545	682	818	955	1 091	1 227	1 364	1 500
v) Nombre total des jeunes en formation professionnelle	14701	23381	29528	36962	45749	55959	67663	80936	95856	112501	131000
<b>Accès et Equité dans le Supérieur</b>											
i) % d'étudiants dans les filières littéraires et juridiques	59,2%	55,2%	53,4%	51,7%	50,0%	48,5%	47,0%	45,6%	44,2%	42,9%	41,7%
ii) % d'étudiants dans les filières scientifiques et technologiques	33,4%	34,3%	34,7%	35,1%	35,5%	35,9%	36,2%	36,6%	36,9%	37,2%	37,5%
iii) % d'étudiants dans l'enseignement à distance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,5%	4,8%	7,0%	9,2%	11,2%	13,1%	15,0%
iv) % d'étudiants dans l'enseignement supérieur privé	7,5%	10,5%	11,9%	13,2%	14,5%	15,6%	16,8%	17,9%	18,9%	19,9%	20,8%
v) Montant des subventions accordées par étudiant dans les universitaires privées (en PIB/tête)	0	0,02	0,03	0,04	0,05	0,05	0,06	0,07	0,08	0,09	0,10

INDICATEURS	Année de base										
	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>EFFICACITE INTERNE/QUALITE ET PERTINENCE</b>											
<i>Efficacité et Qualité dans le Primaire</i>											
i) Taux moyen de redoublement dans le primaire	26%	21,1%	18,9%	16,7%	14,4%	12,2%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
ii) Ratio élèves/maître	57:1	54,4	53,0	51,6	50,3	48,9	47,5	46,1	44,8	43,4	42,0
iii) % d'enseignants et de superviseurs formés à l'approche par compétences	0	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
iv) % d'enseignants et de superviseurs pédagogiques recyclés	0	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
v) Taux de disponibilité des manuels scolaires essentiels par élève											
<i>Efficacité et Qualité dans le Secondaire général</i>											
i) Taux moyen de redoublement dans le 1er cycle	17%	13,58%	11,79%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
ii) Taux moyen de redoublement dans le 2nd cycle	25,60%	21,8%	20,8%	19,9%	19,0%	18,2%	17,3%	16,5%	15,7%	14,8%	14,0%
iii) Taux d'achèvement du 1er cycle	27%	29,79%	30,37%	30,95%	31,53%	32,10%	32,68%	33,26%	33,84%	34,42%	35,00%
iv) Taux d'achèvement du 2nd cycle	10%	11,9%	12,2%	12,6%	12,9%	13,3%	13,6%	14,0%	14,3%	14,7%	15,0%
v) Ratio élèves/division dans le 1er cycle	44,6:1	45,6	46,1	46,6	47,1	47,6	48,0	48,5	49,0	49,5	50,0
vi) Ratio élèves/division dans le 2nd cycle	41,4:1	40,3	39,7	39,1	38,5	37,9	37,3	36,8	36,2	35,6	35,0
vii) Nombre de superviseurs pédagogiques formés au nouveau système d'évaluation	0		1112	2224	3336	4448	5560	6672	7782	8890	10000
viii) Nombre d'enseignants formés aux nouveaux curricula			2800	5600	8400	11200	14000	16800	19600	22200	25000
<i>Efficacité et Qualité dans le Secondaire technique</i>											
ii) Taux d'achèvement du 1er cycle											
iii) Taux d'achèvement du 2nd cycle											
iv) % des jeunes formés et insérés											

<b><i>Efficacité et Qualité dans la Formation Professionnelle</i></b>												
i) % des jeunes formés et insérés												
<b><i>Efficacité et Qualité dans le Supérieur</i></b>												
i) Durée moyenne d'achèvement du cycle de Licence	7ans											
ii) % de responsables formés à l'application des nouvelles techniques d'évaluation	0											
v) Nombre de productions scientifiques et techniques disponibles	0											
<b><i>GESTION ET GOUVERNANCE</i></b>												
<b><i>Gestion et Gouvernance</i></b>												
i) Niveau moyen d'aléa dans l'affectation des enseignants du primaire	45%	40%	35%	30%	25%	20%	15%	10%	5%	5%	5%	
ii) % responsables affectés par les structures déconcentrées	0											
iii) Production des annuaires et rapports d'analyse Carte Scolaire/Universitaire	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1



## ***ANNEXE 3 : SIMULATIONS FINANCIERES DES POLITIQUES PROPOSEES***

A la suite de la définition des politiques, il importe d'avoir une estimation de leurs coûts à travers un modèle de simulation financière pour l'ensemble du secteur partant du préscolaire à l'université. En effet, la définition précise et le calibrage des mesures sont nécessaires pour assurer que le programme est financièrement soutenable à moyen terme, sachant que cet aspect sera évalué à l'horizon du programme en 2015. Dans cette perspective, plusieurs scénarios ont été estimés. Ils sont présentés ci-après.

### **Analyse des différents scénarios retenus et identification du scénario de référence**

Ces analyses sont inscrites dans un cadre commun (le modèle de simulation) dont on fait varier certains des paramètres pour identifier divers scénarios. Le modèle de simulation est constitué de trois grands blocs : i) un bloc de ressources qui identifie l'évolution des ressources publiques nationales pour le secteur. Ces ressources sont déterminées à partir des projections du ministère de l'économie et des finances sur l'évolution anticipée du PIB. Elles tiennent également compte de la pression fiscale et de la proportion des ressources publiques nationales allouées au secteur éducatif ; ii) un bloc de dépenses courantes décomposé en autant de sous-blocs qu'il y a de niveaux ou types d'enseignement, et iii) un bloc de dépenses en capital, qui est limité ici aux dépenses de construction de bâtiments scolaires pour le primaire et les deux cycles de l'enseignement secondaire général.

#### ***a) L'estimation des ressources***

Avant d'examiner les différents scénarios qui portent principalement sur les dépenses, il est utile de faire l'estimation des ressources publiques nationales susceptibles d'être allouées au secteur à l'horizon 2015. Au cours de l'année de base (2002), les recettes de l'Etat représentent 17,9 % du PIB, et les dépenses courantes pour le secteur, 15,8 % de celles-ci ; soit un montant de 214 milliards de Fcfa, ce qui équivaut à 2,8 % du PIB. Ce chiffre est sensiblement inférieur à la moyenne régionale (3,3 %).

*b) Les scénarios de développement du système et les dépenses correspondantes*

*\* Scénario 0 : Une perspective de statu quo à éviter*

Dans ce scénario initial, on maintient le statu quo d'une part en matière de mobilisation des ressources publiques (prise en compte des perspectives macroéconomiques nationales et maintien jusqu'en 2015 du niveau de priorité pour le secteur à son niveau de 15,8 % constaté au cours de l'année de base) et d'autre part en termes de flux d'élèves et de fonctionnement des services éducatifs aux différents niveaux et types d'études; cependant, on simule l'achèvement universel du primaire.

Les résultats de ce scénario de statu quo montrent sans ambiguïté que cette perspective n'est absolument pas une option possible pour la politique éducative du pays dans les 10 années à venir. En effet, une bonne politique doit être à la fois raisonnablement souhaitable du point de vue des services éducatifs offerts à la population et soutenable sur le plan financier en assurant un équilibre entre dépenses et ressources. Or ce scénario initial ne satisfait aucune des deux conditions. En effet, les dépenses courantes pour le secteur s'établissent à 697 milliards de Fcfa (de 2002) en 2015, alors que les ressources nationales à cette même date sont estimées à 323 milliards. Par ailleurs, en dépit de son coût très élevé, ce scénario n'est pas satisfaisant du point de vue des services offerts. En effet, il n'anticipe aucun progrès dans la couverture de la préscolarisation (15 %), le maintien du rapport élèves-enseignants au niveau très élevé de 59:1 dans le primaire, comme du niveau élevé de la fréquence de redoublement et du niveau modeste des dépenses pour les intrants pédagogiques.

Dans le secondaire, le scénario initial anticipe le maintien des taux de transition entre le primaire et le secondaire ainsi qu'entre les deux cycles secondaires à leurs niveaux actuels; une des conséquences est l'augmentation substantielle des effectifs scolarisés dans les deux cycles d'études (multiplication par un coefficient supérieur à 2 dans chacun des deux cycles). Sur la base de ces effectifs en croissance dans le second cycle secondaire, le statu quo anticipe une augmentation sensible des effectifs de

l'enseignement supérieur qui atteindraient alors près de 200 000 étudiants en 2015, dont les deux-tiers dans les filières littéraires et juridiques; ce scénario conserve les coûts unitaires alors à leur niveau (faible) enregistré dans la période actuelle. Ce scénario entérine donc à la fois le niveau insuffisant d'excellence des services tout en exacerbant vraisemblablement les difficultés d'emplois des formés sur le marché du travail.

On voit donc qu'au total, ce scénario, non content d'être extrêmement coûteux, est aussi très peu attractif du point de vue des services offerts à la population des jeunes camerounais. Il est par ailleurs socialement fragile car aucune disposition n'est prise pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes qui mettent un terme à leurs études en fin de primaire ou de premier cycle secondaire général.

*\* Scénario 1 : Une perspective souhaitée pour le système éducatif en 2015*

En référence au scénario initial, le scénario 1 propose une formule à priori beaucoup plus satisfaisante d'une part parce qu'il anticipe une mobilisation accrue de ressources publiques mais aussi d'autre part parce qu'il vise à corriger les déficiences constatées dans la période actuelle en proposant des solutions plus efficaces tant sur le plan de l'efficacité interne et de la qualité des services éducatifs offerts que sur celui de l'efficacité externe en référence à la structure de l'économie camerounaise et au marché du travail national.

De façon conservatrice, le premier scénario utilise comme référence le chiffre de 410 milliards de Fcfa en 2015, résultante d'une pression fiscale (et parafiscale) à 15 % du PIB (une baisse par rapport à la situation actuelle mais qui tient compte de la réduction anticipée des recettes pétrolières) et d'une priorité égale fixée à 20 % pour l'éducation en 2015 (un chiffre qui correspond certes à une augmentation par rapport à la situation actuelle mais qui constitue le niveau minimum de mobilisation des ressources publiques pour l'éducation selon le cadre indicatif de l'initiative Fast-Track). Examinons maintenant les dispositions prises pour l'organisation des différents niveaux d'enseignement.

Ici, on anticipe d'abord l'achèvement universel du primaire en 2015; ce qui a pour effets :

- L'augmentation des effectifs de 2,8 millions d'élèves en 2002 à 3,9 millions en 2015.
- L'amélioration de l'efficience par la réduction de la fréquence des redoublements (de 26 % en 2002 à 10 % en 2015) ;
- L'amélioration de la qualité des services à travers la réduction du rapport élèves-enseignants de 59 en 2002 à 40 en 2015, avec pour implications l'augmentation du nombre des enseignants de 36 000 en 2002 à 85 000 en 2015 et celle substantielle des dépenses de fonctionnement hors salaires de 28 % en 2002 à 33 % en 2015 dont l'essentiel serait affecté aux intrants pédagogiques.

Par ailleurs, ce scénario anticipe la mise en place d'un corps d'enseignants permanents comprenant les fonctionnaires d'une part, et d'autre part, les maîtres auxiliaires -anciens IVAC et nouvelles recrues- qui seront pris en solde par l'Etat à un niveau convenable (l'équivalent de 82 000 Fcfa par mois en 2004). Les dépenses courantes passeraient alors de 73 milliards en 2002 à 266 milliards de Fcfa (de 2002) en 2015.

D'après ce scénario, la couverture quantitative de la pré-scolarisation passerait du chiffre de 15 % en 2002 à celui de 33 % en 2015, impliquant que les effectifs concernés passeraient de 139 000 enfants en 2002 à 407 000 en 2015. Une stratégie de référence est le recours important à la formule communautaire qui accueillerait 224 000 enfants en 2015; cette formule est avantageuse eu égard à son coût réduit pour les finances publiques, son efficacité (observée dans d'autres pays de la région) et son impact auprès des populations rurales, notamment les plus défavorisées. Dans ce scénario, le volume des dépenses courantes du préscolaire passerait de 6,7 milliards de Fcfa en 2002 à 19,1 milliards de Fcfa en 2015.

Concernant le premier cycle secondaire général, le scénario anticipe que la proportion de la classe d'âge qui atteint la classe de 3<sup>ème</sup> pourrait passer de 28 % en 2002 à 50 % en

2015; il faut noter que cette perspective est très ambitieuse (sans doute très difficile à mettre en œuvre) car les effectifs scolarisés à ce niveau d'enseignement passeraient alors de 505 000 en 2002 à 1 145 000 en 2015. Le taux des redoublements passerait de 15 à 10 % et la part des effectifs du privé se stabiliserait à de 30 %. Comme les effectifs dans ces structures devraient passer de 150 000 élèves en 2002 à 343 000 en 2015, ce scénario envisage une subvention unitaire correspondant à 14 % du coût d'un élève dans le public. La taille des divisions passerait de 40 en 2002 à 50 en 2015 et, les dépenses courantes hors rémunération des enseignants (en proportion des dépenses courantes totales), de 31 % en 2002 à 40 % en 2015 (avec une augmentation principale des dépenses pour les intrants pédagogiques).

Dans le second cycle secondaire général, l'idée est de limiter les effectifs à des niveaux compatibles avec le développement anticipé de l'enseignement supérieur (lui-même piloté sur la base des demandes de la société et de l'économie camerounaise); dans le même ordre d'idées, il s'agit aussi d'améliorer de façon significative la qualité des services éducatifs offerts. Les effectifs de ce niveau passeraient alors de 164 000 élèves en 2002 à 205 000 en 2015 et la part du privé, de 30 à 32 %. Dans ces conditions, la fréquence des redoublements pourrait être portée de 25 % en 2002 à 14 % en 2015 (en raison d'une sélection plus stricte à l'entrée et de l'amélioration de la qualité). Concernant la qualité des services, le scénario anticipe une baisse de 36 à 30 du nombre d'élèves par division et les dépenses hors salaires des enseignants iraient de 34 à 55 % des dépenses courantes totales. Lesquelles s'élèveraient en 2015 à 77 milliards de Fcfa (de 2002) contre 20 milliards de Fcfa en 2002.

Concernant l'enseignement technique et la formation professionnelle, ce scénario (mais dans tous les autres scénarios aussi) fait une distinction fondamentale entre l'enseignement technique (au sens classique) et la formation professionnelle (au sens d'activités visant l'insertion rapide des individus dans le secteur productif).

Dans l'enseignement technique, le scénario anticipe une augmentation des effectifs de 139 000 à 170 000 et plus ou moins un maintien autour de 40 % de la part du privé.

Mais la caractéristique la plus forte de ce scénario est qu'il envisage la mise en place de mécanismes et de structures de formations professionnelles d'insertion pour les jeunes qui ne poursuivent pas leurs études dans l'enseignement général (ou technique) à l'issue du primaire et/ou du premier cycle secondaire. 50 % de ces jeunes «régulés» (outre ceux qui accèdent au technique) auraient accès à ces formations dont le financement est public, même si ces activités pourront être réalisées selon des formules variées, notamment dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé.

Enfin, dans l'enseignement supérieur, il est anticipé que les effectifs totaux d'étudiants s'établissent à 138 000 en 2015 avec une double diversification des enseignements offerts : la première dimension consiste à obtenir une distribution des effectifs entre i) les établissements publics (90 000 en 2015), ii) les établissements privés (qui seraient bien intégrés à la stratégie globale notamment par l'intermédiaire d'une subvention par étudiant en provenance du budget de l'Etat) qui pourraient accueillir 30 000 étudiants en 2015, et iii) les étudiants inscrits dans une formule à distance (18 000 étudiants en 2015). La seconde diversification se ferait à l'intérieur des effectifs du public avec un maintien du nombre des étudiants inscrits dans les disciplines littéraires et juridiques mais une augmentation de l'ordre 50 % des effectifs dans les disciplines scientifiques et une multiplication par 2,5 du nombre des étudiants dans des formations professionnelles. Par ailleurs, le scénario 1 anticipe une augmentation comprise entre 25 et 30 % du niveau de la dépense courante par étudiant dans les différentes filières. Enfin, il anticipe la création d'une imputation budgétaire pour la formation (initiale et continue) des enseignants du supérieur ainsi que le financement de la recherche universitaire.

Au total, ce scénario présente beaucoup de caractéristiques souhaitables pour le secteur à l'horizon de l'année 2015. Cela dit, le niveau des dépenses courantes agrégées dans ce scénario 1 est sensiblement plus élevé que celui des ressources susceptibles d'être

disponibles (un gap de 318 milliards de FCFA). Il convient alors de revisiter le programme de développement du secteur pour le rendre progressivement compatible avec les ressources.

*\* Vers un scénario qui assure des objectifs raisonnables pour le développement du secteur et qui soit compatible avec les ressources prévisibles en 2015.*

Pour progresser vers un scénario financièrement soutenable, on a d'abord considéré les aspects logistiques : lorsqu'il était manifestement impossible d'accueillir les effectifs prévus dans le scénario 1, ceux-ci ont été réduits de manière raisonnée. Ceci étant insuffisant pour réduire le gap de financement, on a cherché à diminuer sélectivement les dépenses des différents niveaux d'enseignement, à l'exception du primaire, de manière à ménager, dans les limites du possible, la couverture et la qualité des services offerts. Il est alors apparu que sans augmenter le niveau de mobilisation des ressources nationales, on était contraint à se situer dans des configurations excessivement restrictives pour la couverture et la qualité à ces niveaux du système à l'horizon 2015.

Sur la base de ce constat, les prévisions de ressources pour le secteur éducatif ont été révisées à la hausse : i) après discussion avec le ministère des finances, il est apparu possible d'envisager d'abord la proportion des recettes publiques dans le PIB en 2015, à 16 % plutôt qu'à 15 %. Ceci permet d'anticiper une augmentation des ressources de l'Etat et partant, une celles du secteur, même sans changer le niveau de priorité initialement anticipé en sa faveur. Mais cette augmentation s'est révélée clairement insuffisante si bien qu'on a été amené à projeter la part des ressources de l'Etat consacrée à l'éducation en 2015 à 22 % (contre 20 % dans les scénarios initiaux). Dans ce cas, le montant total de ressources financières allouées au secteur éducatif serait de 481 milliards de Fcfa en 2015. Malgré ces importants efforts de l'Etat comparés à la situation actuelle (et à celle des scénarios initiaux), on notera que les dépenses publiques d'éducation ne représenteront en 2015, que 3,5 % du PIB, ratio qui demeure inférieur à celui des pays d'Afrique subsaharienne aux systèmes éducatifs performants, aujourd'hui de l'ordre de 4 %.

A titre comparatif, on notera que la moyenne des dépenses courantes du secteur de l'éducation en proportion des ressources publiques nationales dans les pays comparables d'Afrique sub-saharienne, est de 21 %. A titre d'exemple, ce chiffre estimé à 24 % au Niger, 25 % au Tchad, 18 % au Sénégal, 17 % au Mali, 28 % au Kenya et 30 % en Tanzanie et en Ouganda. Ces chiffres montrent d'une part que la valeur cible pour l'année 2015 de 22 % au Cameroun (contre environ 16 % dans la période actuelle) n'est pas extraordinairement élevée et d'autre part, de par leur variabilité d'un pays à l'autre, que ce paramètre est bien une matière de choix national.

Au terme de ce processus (un descriptif des principaux paramètres caractérisant les divers scénarios qui ont été estimés est donné dans le tableau 18 de la page suivante.



**Tableau 18: Principaux éléments des scénarios estimés (dépenses en milliards de Fcfa de 2002 ou de 2004)**

Eléments	Situation 2002	Situation 2004	Situation en 2015							
			Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Scénario 7	Scénario 8
<b>Ressources nationales publiques</b>										
Ressources publiques en % du PIB	17,9 %	15,7%	15,0 %	15,0 %	16,0 %	16,0 %	16,0%	16,0%	16,0%	16,0%
Ressources courantes pour l'éducation en % des recettes de l'Etat	15,8 %	16,3%	20,0 %	20,0 %	22,0 %	20,0 %	22,0 %	22,0 %	22,0 %	22,0%
Ressources disponibles pour l'éducation	214	220	410	410	481	437	481	481	481	476
<b>Dépenses courantes</b>										
<b>Préscolaire</b>										
Taux de préscolarisation	15 %	16,6%	33 %	23 %	23 %	20 %	21 %	21 %	21 %	21%
Effectifs scolarisés	139 000	177 000	407 000	283 000	283 000	250 000	260 000	260 000	260 000	280 000
dont Communautaire	0	300	224 000	100 000	100 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Dépenses courantes du cycle	6,7	8,0	19,1	13,2	13,2	11,0	11,9	11,9	11,9	13,4
<b>Primaire</b>										
Taux d'achèvement	57,6 %	57,9%	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs scolarisés	2 799 000	2 907 000	3 873 000	3 873 000	3 873 000	3 873 000	3 873 000	3 873 000	3 873 000	3 873 000
% des redoublants	25,5 %	25,5%	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10%
Part de l'enseignement privé	23,5 %	23,3%	12,7 %	12,7 %	12,7 %	12,7 %	12,7 %	12,7 %	12,7 %	12,6%
Elèves/maître dans le public	59,3 %	57,2%	40	40	40	40	40	40	40	42
Nombre total des enseignants dans le public	36 098	38 872	84 557	84 557	84 557	84 557	84 557	84 557	84 557	80 531
Part des fonctionnaires	47,2 %	42,4%	17,2 %	17,2 %	17,2 %	17,2 %	17,2 %	17,2 %	17,2 %	17,1%
Dépenses courantes hors salaires enseignants / dépenses courantes totales	28,1 %	27,8%	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %	33 %	33%
Subvention à l'enseignement privé	3,1	3,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,7
Dépenses courantes du cycle	73,1	75,0	265,9	265,9	265,9	265,9	265,9	265,9	265,9	260,0
<b>Secondaire général 1<sup>er</sup> cycle</b>										
Taux d'achèvement du cycle	28 %	29%	50 %	32 %	32 %	30 %	35 %	37 %	35 %	35%
Effectifs scolarisés	504 600	576 800	1 144 500	801 100	801 100	686 700	801 100	846 000	801 000	801 100
Proportion de redoublants	15,2 %	17,2%	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10%
Part de l'enseignement privé	29,5 %	32%	30 %	30 %	30 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35%
Elèves par division dans le public	40,3	44,6	50	55	55	55	55	55	50	50
Nombre total des enseignants dans le public	11 407	11 450	20 392	12 977	12 977	10 328	12 050	12 738	13 255	14 202
Part des fonctionnaires dans le recrutement			100 %	75 %	75 %	25 %	50 %	50 %	50 %	50%
Dépenses courantes hors salaires enseignants / dépenses courantes totales	31,4 %	32,2%	40 %	40 %	40 %	35 %	38 %	38 %	36 %	36%
Subvention à l'enseignement privé	0,3	0,3	8,7	6,2	6,2	3,8	4,4	4,6	3,8	3,8
Dépenses courantes du cycle	51,9	52,6	159,2	98,6	98,6	70,5	86,3	91,0	91,2	93,6
<b>Secondaire général 2<sup>nd</sup> cycle</b>										
Taux d'achèvement du cycle	11,6 %	11,2%	13 %	13 %	13 %	12 %	13 %	13 %	13 %	15%
Effectifs scolarisés	164 500	185 300	205 100	205 100	205 100	189 400	205 100	205 100	205 100	237 100
Proportion de redoublants	24,6 %	23,8%	14 %	14 %	14 %	14 %	14 %	14 %	14 %	14%
Part de l'enseignement privé	29 %	29%	32 %	36 %	36 %	36 %	41 %	41 %	41 %	41%
Elèves par division dans le public	36,4	41,4	30	40	40	45	45	45	40	35
Nombre total des enseignants dans le public	4 024	4 039	7 314	5 136	5 136	4 214	4 211	4 211	4 737	6 256
Part des fonctionnaires dans le recrutement			100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100%
Dépenses courantes hors salaires enseignants / dépenses courantes totales	34,1 %	34,5%	55 %	45 %	45 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40%
Subvention à l'enseignement privé	0,1	0,1	2,0	2,0	2,0	1,2	1,5	1,5	1,1	1,3
Dépenses courantes du cycle	20,1	20,4	76,9	44,8	44,8	33,5	33,6	33,6	37,8	50,2
<b>Enseignement technique</b>										
Nombre total d'élèves	137 600	259 400	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	270 000
Dont part du privé	39,2 %	51,2%	41,2 %	41,2 %	41,2 %	41,2 %	41,2 %	41,2 %	41,2 %	51,9%

Eléments	Situation 2002	Situation 2004	Situation en 2015							
			Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Scénario 7	Scénario 8
Subvention à l'enseignement technique privé	0	0,2	3,6	2,4	2,4	1,9	2,4	2,4	2,1	4,3
Dépenses courantes du cycle	24,2	21,7	54,4	49,9	49,9	49,4	49,9	49,9	46,2	39,9
<b>Formation professionnelle</b>										
% des élèves «régulés» admis en professionnel	-	-	50 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35 %	35%
Elèves dans la formation professionnelle	0	0	161 400	129 400	129 400	136 000	129 400	129 400	129 400	131 000
Dépenses courantes	0	0	58,7	37,3	37,3	29,5	28,3	28,2	28,3	28,5
<b>Enseignement Supérieur</b>										
Nombre d'étudiants littéraires et juridiques	49 000	54 261	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Nombre d'étudiants scientifiques	20 659	19 834	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	27 000
Nombre d'étudiants professionnels	4 446	10 763	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	18 000
Nombre d'étudiants enseignement à distance	0	0	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
Nombre d'étudiants dans l'enseignement privé	6 737	6 872	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	25 000
Subvention à l'enseignement privé	0	0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,7
Dépenses sociales pour les étudiants	3,6	4,2	11,0	10,5	10,5	7,0	8,4	8,4	8,4	8,1
Appui à la formation des enseignants	0	0	1,8	1,4	1,4	1,2	1,3	1,3	1,3	1,6
Appui à la recherche	0	0	1,2	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	1,1
Nombre d'étudiants à l'Etranger subventionnés	2 500	2 500	3 000	3 000	3 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Dépenses pour les étudiants à l'Etranger	1,9	1,9	3,2	3,2	3,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Dépenses courantes totales	27,4	33,4	81,3	66,7	66,7	55,0	60,8	60,8	60,8	69,3
<b>TOTAL DEPENSES COURANTES*</b>	<b>213</b>	<b>220</b>	<b>719</b>	<b>580</b>	<b>580</b>	<b>518</b>	<b>540</b>	<b>545</b>	<b>546</b>	<b>566</b>
<b>Besoin total de financement courant</b>	-	-	<b>309</b>	<b>170</b>	<b>99</b>	<b>81</b>	<b>59</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>90</b>
<b>Dont besoin de financement courant primaire</b>	-	-	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>44</b>
<b>TOTAL DEPENSES EN CAPITAL **</b>	-	-	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>22</b>

\*\* Seules sont considérées les dépenses correspondant à la construction des salles de classe dans le primaire et le secondaire général (les évaluations sont fondées sur un prix moyen d'une salle de classe ou de cours de 8,5 millions Fcfa (TTC), soit 15 500 USD au taux de change actuel. Pour ces deux niveaux, ne sont donc considérées ni les besoins pour le système (services centraux et décentralisés) ni ceux correspondant à la mise à niveau du stock actuel de salles de classe. Les besoins en capital pour les autres niveaux (dont technique, professionnel et supérieur) ne sont pas estimés ici.

***ANNEXE 4: PLAN D'ACTION PROVISOIRE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE  
L'EDUCATION***

***Avril 2006***

## COMPOSANTE I : ACCES ET EQUITE

**OBJECTIF : Elargir l'accès à l'éducation tout en corrigeant les disparités de toutes sortes**

**Sous objectif 1 : Développer l'encadrement de la petite enfance**

<i>Actions à entreprendre</i>	<b>Indicateurs de vérification</b>	<b>Phases et délais</b>	<b>Responsables de la mise en oeuvre</b>	<b>Coût total (en millions de FCFA)</b>	<b>Source de financement</b>
Sensibilisation des communautés rurales sur le développement de la petite enfance	- Nombre de communautés sensibilisées - Nombre de campagnes organisées par an	2006	MINEDUB/DEPMN ONGs ; Collectivités décentralisées	20	Budget MINEDUB PTF (UNICEF, UNESCO)
		2007		20	
		2008		20	
Construction et ouverture de 640 clos communautaires par an (soit 16 000 places) dans 318 inspections d'arrondissement (zones rurales)	- Nombre de clos construits et ouverts/an	2007	MINEDUB/DPPC/IGS Collectivités décentralisées	960	Etat, PTF
		2008		960	
		2009		960	
Formation de 640 encadreurs par an (passage à l'échelle de l'expérimentation de l'UNICEF)	- Nombre d'encadreurs formés	2007	MINEDUB/IGP/DPEMN UNICEF	384	Etat, PTF
		2008		384	
		2009		384	
Soutien au développement de l'offre préscolaire privée	-Structure contractuelle établie -Nombre de contrats signés - Nombre d'élèves encadrés dans le privé	2007	MINEDUB/DEPMN/SDEP	64	Etat
		2008		64	
		2009		64	

- 1 La construction d'un clos communautaire équipé est estimé à 1 500 000 FCFA  
 2 La formation d'un encadreur revient à 600 000 FCFA  
 3 PM : Pour Mémoire  
 4 SP : Secrétariat Permanent du Comité de mise en oeuvre de la Stratégie sectorielle de l'éducation

**SOUS-OBJECTIF 2 : Réaliser l'accès et l'achèvement universels dans l'enseignement primaire**

<i>Actions à entreprendre</i>	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en œuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Elaboration et mise en œuvre d'un plan régionalisé de réduction des disparités en matière d'accès et d'achèvement	-Le plan régionalisé élaboré et adopté -Suivi de la réduction des inégalités	2007	MINEDUB/DPPC	100	Budget MINEDUB/
		2008		50	
		2009		10	
Sensibilisation des établissements scolaires/ communauté éducative dans le cadre des projets d'écoles en vue de l'amélioration de la rétention	Projet pédagogique élaboré	2007	MINEDUB/DEPMN	50	Budget MINEDUB/
		2008		50	
		2009		50	
Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information des communautés avec un accent particulier sur l'envoi et le maintien des filles à l'école	-Pourcentage des communautés sensibilisées -Nombre et importance des campagnes organisés par an	2007	MINEDUB/DEPMN ONGs, Collectivités locales décentralisées	20	Budget MINEDUB/ Projet PASE
		2008		20	
Détermination et mise en place au niveau local des actions les plus appropriées pour stimuler la demande en fonction des moyens mis à disposition	- Nombre d'élèves appuyés ; - % des filles parmi les élèves appuyés ;	2007	MINEDUB/DEPMN ONGs, Collectivités locales décentralisée	300	Budget MINEDUB/ Partenaires Techniques et Financiers
		2008		300	
Construction de 3 000 salles de classe équipées (y compris latrines et points d'eau) par an au cours des trois prochaines années dans l'enseignement primaire public, avec une priorité pour les écoles à cycle incomplet	- Nombre de salles de classe construites et livrées par an	2007	MINEDUB/DPPC Collectivités locales décentralisées	30000	Budget MINEDUB/ Partenaires Techniques et Financiers
		2008		30000	
		2009		30000	
Recrutement de 8 000 nouveaux enseignants contractuels par an pour répondre aux besoins d'encadrement (3 000 par an) et pour intégrer les IVAC et les maîtres des parents remplissant les conditions	- Nombre d'enseignants contractuels recrutés - Nombre d'IVAC et de maîtres des parents intégré	2007	MINEDUB/DRH Services déconcentrés du MINEDUB (DPEB)	9600	Budget MINEDUB/ Partenaires Techniques et Financiers
		2008		19200	
		2009		28800	
Réhabilitation et mise à niveau des écoles existantes à raison de 500 par an au cours des trois prochaines années	-Nombre d'écoles réhabilitées	2007	- Collectivités décentralisées ; - MINEDUB/DPPC	1000	Budget MINEDUB/ Partenaires Techniques et Financiers
		2008		1000	
		2009		1000	

**SOUS-OBJECTIF 3 : Accroître l'accès et l'équité dans l'enseignement secondaire général**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Construction de 100 salles de classe par an dans les zones avec retard de scolarisation (1 <sup>er</sup> cycle)	- Nombre de salles de classes construites par an dans ces zones	2007	MINESEC/DPCPOS Collectivités locales décentralisées	900	Budget de l'Etat
		2008		900	
		2009		900	
Identification d'une stratégie pour une utilisation optimale du personnel enseignant dans le secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle (disciplines déficitaires et excédentaires, polyvalence, taille minimale des établissements) et conséquences en matière de formation	- Etude réalisée ; - Révision des textes régissant les enseignants des collèges ; - Application effective des nouvelles dispositions	2007	MINESEC/DRH/DESG/DAJ	10	BIP
		2008		10	
		2009		10	
Recrutement de 500 nouveaux enseignants par an sur les trois prochaines années (moitié fonctionnaires et moitié contractuels) en respectant les recommandations des études précédentes (1 <sup>er</sup> cycle)	- Nombre d'enseignants fonctionnaires et contractuels recrutés	2008	MINESEC/DRH/DESG	912	BF
				912	
				912	
Réhabilitation des salles de classe à raison de 500 par an (1 <sup>er</sup> cycle)	- Nombre de salles réhabilitées par an	2007	MINESEC/DPCPOS Collectivités locales décentralisées	1000	
		2008		1000	
		2009		1000	
Définition des relations contractuelles avec l'enseignement privé pour son développement et sa qualité	- Cadre contractuel défini et appliqué ; - Nombre de contrats signés ; - Evolution des effectifs du privé	2007	MINESEC/DRFM et SDEP	5	BIP Collectivités locales décentralisées
		2008		5	
		2009		5	
- Exploitation d'EDS (modélisation de probabilités d'accès au collège selon la distance, l'âge, le genre et la richesse de la famille) - Identification des populations féminines pour lesquelles le collège	- Etude réalisée - Stratégie spécifique de carte scolaire - Dispositif d'incitation et estimation des budgets correspondants	2007		10	BF
		2008		10	

le plus proche de leur école primaire est distant de plus de x km et selon les zones de pauvreté		2009		10	
Mise en place du dispositif d'incitations pour améliorer la demande	- Nombre de personnes effectivement bénéficiaires	2009	MINESEC/DPCPOS		
Renforcement des capacités des enseignants dans les techniques pédagogiques qui tiennent compte de l'approche genre	- Nombre d'enseignants formés à l'approche genre	2007	MINESEC/IGP		BF
Construction de 100 salles de classe par an (2 <sup>nd</sup> cycle) Prioritairement dans les zones avec retard de scolarisation	- Nombre de salles de classes construites par an	2007	MINESEC/DPCPOS	900	
		2008		900	
		2009		900	
Identification d'une stratégie pour une utilisation optimale (disciplines déficitaires et excédentaires, taille minimale des établissements) et conséquences en matière de formation	- Etude réalisée ; - Application effective des nouvelles dispositions	2007	MINESEC/DRH/DESG/DAJ	10	BIP + PASE BIP + PPTE
		2008		10	
Recrutement de 350 nouveaux enseignants par an sur les trois prochaines années (uniquement fonctionnaires) en respectant les recommandations de l'étude précédente (2 <sup>nd</sup> cycle)	- Nombre d'enseignants recrutés par an	2007	MINESEC/DRH/DESG	640	BIP
		2008		640	
		2009		640	
Réhabilitation des salles de classe à raison de 200 par an (2 <sup>nd</sup> cycle)	- Nombre de salles réhabilitées par an	2007	MINESEC/DPCPOS	400	BIP + PPTE + Collectivités locales décentralisées
		2008	Collectivités locales	400	
		2009	décentralisées	400	

#### Sous objectif 4 : Accroître l'accès dans l'enseignement technique

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Etude sur l'offre existante en quantité et en qualité et les demandes du secteur économiques débouchant sur une restructuration et sur une stratégie de complémentarité entre le public et le privé	Rapport d'étude Politique élaborée	2007	MINESEC/IGE/DETN	70	BIP + PARETFOP
Restructuration des filières et identification des filières porteuses	Textes signés	2007-2008	MINESEC/IGE	25	BIP + PAREFOP
Sensibilisation des populations sur l'importance de l'enseignement technique	Pourcentage des communautés sensibilisées	2008	MINESEC/IGE/DETN	25	PPTE
Elaboration des Référentiels des programmes, Référentiels de qualification et des Référentiels d'équipement selon l'approche par compétence.	Textes signés	2008-2009	MINESEC/IGE	50	BIP+ PPTE
Construction de 2 Lycées spécialisés (Professionnels) par an pendant les deux prochaines années	- Nombre de lycées construits	2008	MINESEC/DRFM	1000	BIP + PPTE
		2009		1000	
Mise en place d'une politique contractuelle d'appui au secteur privé à travers des subventions, le contrôle de la qualité et l'emploi des sortants	Politique mise en place et fonctionnelle	2008	MINESEC/SDEP	10	BF
Construction de 25 ateliers par an pendant les trois prochaines années	Nombre d'ateliers construits	2007	MINESEC/DRFM	800	BIP + PPTE
		2008		800	
		2009		800	
Réhabilitation de 200 salles de classe et ateliers par an pendant les trois prochaines années	Nombre de salles de classe et ateliers réhabilités	2007	MINESEC/DRFM	1000	BIP + PPTE
		2008		1000	
		2009		1000	



**Sous objectif 5 : Accroître l'accès dans la formation professionnelle**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Campagnes de sensibilisation des communautés et des ONG sur le développement de la formation professionnelle	Nombre d'ONG et de communautés sensibilisées	2006	MINEFOP	10	Budget MINEFOP/
Elaboration une politique de développement du système de formation professionnelle y compris la restructuration des sections artisanales rurales/sections ménagères (SAR/SM)	- Document de politique élaboré et disponible	2006	MINEFOP	70	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ partenaires
		2007		30	
Réhabilitation/restructuration des sections artisanales rurales/sections ménagères (SAR/SM) dans le contexte de la stratégie sectorielle	Nombres de SAR/SM réhabilitées	2007	MINEFOP	2000	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ partenaires
		2008		3000	
		2009		4000	
Création, construction et équipement de trois (3) centres modèles de formation professionnelle	Nombre de centres Modèles construits et fonctionnels	2007	MINEFOP	1000	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ partenaires
		2008		1000	
		2009		1000	
Etablissement d'un cadre pour organiser la formation continue en partenariat avec le secteur professionnel (dispositions institutionnelles, financières et de suivi/évaluation)	Cadre créé et fonctionnel	2007	MINEFOP	PM	
Etablissement des contrats avec les entreprises prestataires de formation en apprentissage	Nombre de contrats signés	2007	MINEFOP	PM	
		2008			
		2009			
Renforcement des capacités de l'ONEFOP en matière d'informations sur le marché de l'emploi et de la formation professionnelle et renforcement du dispositif d'informations	- Nombres d'études réalisées - Système d'informations fonctionnel	2006	MINEFOP	200	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ partenaires
		2007		300	
Création d'une structure financière d'appui à la formation professionnelle	- Rapport d'études - Texte régissant la création et les modalités de fonctionnement de la structure financière disponible - Structure financière créée et fonctionnelle	2007	MINEFOP	100	Fonds PPTE/ partenaires
		2008		5000	
		2009		6900	

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Définition du cadre contractuel régissant les rapports avec chaque type d'opérateurs (ONG, structures professionnelles, entreprises, communautés, structures de formation privées) pour la formation tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre contractuel défini avec chaque type d'opérateur</li> <li>- Document de stratégie de formation tout au long de la vie disponible</li> </ul>	2007	MINEFOP	50	Budget MINEFOP/ partenaires
Mise en place d'actions pour la formation professionnelle des adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de stratégie disponible assorti du plan de formation</li> <li>- public cible identifié</li> <li>- Nombre de personnels ayant reçu une formation en cours d'emploi</li> </ul>	2007 - 2008	MINEFOP Opérateurs privés	200	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/
Création de 3 centres de ressources Humaines et Technologiques pour le secteur de la formation professionnelle	Centres créés et fonctionnels	2007 - 2009	MINEFOP	3000	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
Mise en place effective des différents instruments contractuels adaptés aux formules propres à chaque opérateur	Nombre de contrats signés (contrats d'apprentissage, contrats avec des ONG, communautés et opérateurs privés)	2007	MINEFOP	50	Budget MINEFOP/
		2008			
		2009			
Etablir un cadre pour organiser la formation continue en partenariat avec le secteur professionnel (dispositions institutionnelles, financières et de suivi/évaluation)	Cadre créé et fonctionnel	2008	MINEFOP	PM	
Mise en place d'actions pour la formation tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de stratégie pour la formation tout au long de la vie disponible assorti du plan d'actions</li> <li>- Nombre de personnels ayant reçu une formation en cours d'emploi</li> </ul>	2007	MINEFOP	50	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE
		2008		20	
		2009		100	

**Sous objectif 6 : Accroître l'accès dans l'enseignement supérieur**

<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Indicateurs de vérification</b>	<b>Phases et délais</b>	<b>Responsables de la mise en oeuvre</b>	<b>Coût total (en millions de FCFA)</b>	<b>Source de financement</b>
Réhabiliter les six universités publiques existantes et opérationnaliser tous les établissements à caractère technologique et professionnel	Nombre d'infrastructures réhabilitées	2007	MINESUP/universités d'Etat		
		2008			
		2009			
Définition d'un cadre contractuel régissant l'autonomie des institutions publiques d'enseignement supérieur	- Cadre élaboré - Décrets d'application signés	2007	MINESUP/IGA		
Mise en place progressive de l'enseignement à distance	- Cadre institutionnel créé - Etude de faisabilité technique et financière - Mise en place expérimentale	2007	MINESUP		
		2008			
		2009			
Mise en place effective des dispositions permettant le recrutement en fonction des capacités d'accueil	Ecart entre les capacités déclarées et les recrutements effectifs	2008	MINESUP/Universités d'Etat		
Etude prospective sur l'évolution de la carte universitaire dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation	Etude réalisée	2007	MINESUP		
Définition d'un cadre contractuel entre l'Etat et les institutions d'enseignement supérieur privé pour son développement et sa qualité	Cadre contractuel défini et appliqué ; - Nombre de contrats signés ; - Evolution des effectifs du privé	2007	MINESUP		
		2008			
		2009			

## COMPOSANTE II : EFFICACITE INTERNE ET QUALITE

**OBJECTIF : Accroître l'efficacité interne et la qualité du service éducatif**

**Sous-Objectif 1 : Réduire de manière significative les déperditions scolaires dans l'enseignement primaire (porter le taux de redoublement de 26% à 10% à l'horizon 2015, le taux d'achèvement de 57% à 100% à l'horizon 2015)**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Généralisation des programmes de développement de la petite enfance (Programmes, matériels et méthodes d'enseignement) expérimentés par l'UNICEF dans les zones rurales	Programmes élaborés et matériels pédagogiques disponibles	2006-2008	MINEDUB/DEPMN	20	Budget MINEDUB/ UNICEF/Partenaires Techniques et Financiers
Mise en œuvre du texte structurant le cycle primaire en trois niveaux	<b>Texte signé et appliqué</b>	2006-2007	MINEDUB DEPMN	-	-
Réduction de la taille des classes à 40 élèves au maximum ;	Décision du MINEDUB signée et publiée	De 2006 à 2015	MINEDUB DAJ	P.M.	-
Sensibilisation de la communauté éducative à la problématique des redoublements et à l'introduction des sous-cycles	Nombre de séminaires organisés	De 2006 à 2009	MINEDUB IGE /DEPMN	PM	PASE
Révision des méthodes d'enseignement : application d'une pédagogie différenciée (rémédiation et assistance pédagogique pour les élèves en difficulté)	Méthodes d'enseignement mis au point	De 2006-2010	MINEDUB /IGE/ DEPMN	30	Budget MINEDUB/ Partenaires Techniques et Financiers

**Sous objectif 2 : Développer une culture de l'évaluation dans l'enseignement Primaire**

<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Indicateurs de vérification</b>	<b>Phases et délais</b>	<b>Responsables de la mise en oeuvre</b>	<b>Coût total (en millions de FCFA)</b>	<b>Source de financement</b>
Elaboration d'un nouveau système d'évaluation (auto et hétéro évaluation) des enseignants et encadreurs pédagogiques	Nouveaux protocoles d'évaluation des enseignants et encadreurs élaborés (outils standardisés d'évaluation)	2007	MINEDUB DEPMN/IGE	20	Budget MINEDUB/
Formation des superviseurs pédagogiques (18 IPN, 30 IC et 90 IPP, 318 IAEB) au nouveau système d'évaluation des enseignants et de leurs encadreurs	Nombre de Superviseurs (IPN,IC, IPP,IAEB) formés	2007	MINEDUB DEPMN/IGE	50	Budget MINEDUB/
		2008		50	
Révision du système d'évaluation et de certification des élèves	Texte réglementaire	2007	MINEDUB/IGE	-	-
Formation progressive des enseignants au nouveau système d'évaluation lié à l'approche par les compétences	Nombre d'enseignants formés	2007	MINEDUB DEPMN/IGE	200	
		2008		200	
		2009		200	

**Sous-Objectif 3: Réduire de manière significative les déperditions scolaires dans l'enseignement secondaire général**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Responsabilisation accrue des établissements scolaires dans le cadre des projets pédagogiques	Projet pédagogique élaboré	De 2007-2008	MINESEC/IGP	PM	
Renforcement des structures d'orientation dans les collèges et lycées	Services d'orientation fonctionnels	2006	MINESEC/DPCPOS	PM	

**Sous objectif 4 : Développer une culture de l'évaluation dans l'enseignement secondaire**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Mise en place d'un système d'évaluation sur la base de la politique de développement dans le sous secteur	Texte définissant le système d'évaluation signé	2008	MINESEC/IGE	10	BF
Elaboration des outils standardisés d'évaluation (auto et hétéro évaluation) des enseignants et encadreurs pédagogiques	Nouveaux protocoles d'évaluation des enseignants et encadreurs élaborés (outils standardisés d'évaluation)	2007	MINESEC/IGE	100	BIP + PASE
				100	
Formation des superviseurs pédagogiques (155 IPN, 70 IC et 400 IPP) au niveau système d'évaluation des enseignants et des encadreurs	619 Superviseurs formés + rapport de formation élaboré	De 2007-2008	MINESEC/IGE	175	BIP + PASE + PARETFOP
				175	

### Sous objectif 5 : Améliorer la qualité de la formation professionnelle

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Appui aux opérateurs (centres) de la formation professionnelle en intrants pédagogiques et en équipements	Nombres de structures pourvues	2007-2008	MINEFOP		
Révision du système d'évaluation et de certification à travers l'application de l'approche par les compétences	Texte réglementaire signé et appliqué	2007	MINEFOP		
Sensibilisation des opérateurs à l'évaluation du fonctionnement du système et de ses résultats en matière de formation et d'emploi	Nombres de structures sensibilisées	De 2007-2008	MINEFOP		
Utilisation des centres de ressources pour appuyer les opérateurs assurant la formation professionnelle	Nombres d'opérateurs recyclés	2007	MINEFOP		

### Sous objectif 6 : Développer une culture de l'évaluation dans l'enseignement Supérieur

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Etude relative à la Création d'une agence pour le développement et l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur avec pour missions principales : -l'évaluation du fonctionnement et des résultats des institutions et du système ; -la prospective du système -la gestion des fonds pour la stimulation de la recherche et la formation des personnels (enseignants et d'appui)	Etude réalisée Décision de mise en place de l'Agence	2007	MINESUP		
Elaboration des outils standardisés d'évaluation du fonctionnement des institutions et de leurs résultats	-Outils d'évaluation créés ; -Personnels concernés formés	2007	MINESUP/		
		2008			
		2009			

**Sous- objectif 7 : Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique dans l'enseignement primaire**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Restructuration de la chaîne de supervision pédagogique	Texte structurant la chaîne de supervision	2007	MINEDUB /IGE	-	-
Redéfinition des missions dévolues aux écoles normales des instituteurs afin d'y intégrer les activités de recyclage	Texte signé	2006	MINEDUB/DEPMN	PM	
Transformation des ENIEG des chefs-lieux de provinces en Centre de formation des encadreurs locaux et de recyclage des enseignants	Texte signé	2007	MINEDUB/IGE	-	-
Systématisation de la formation continue des enseignants et des superviseurs pédagogiques	Nombre de personnels recyclés par an	2007-	MINEDUB/IGE/DEPMN	PM	Budget MINEDUB/

**Sous- objectif 8 : Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique dans l'enseignement Secondaire**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Systématisation de la formation continue des enseignants	Plans de formation élaborés et mis en oeuvre + Nombre de personnels formés	2007	MINESEC/IG E/DRH	300	BIP
		2008		300	
		2009		300	
Equipement en véhicules pour les superviseurs pédagogiques en vue d'intensifier les visites pédagogiques dans les établissements du secondaire	12 véhicules 4X4 achetés	2007	MINESEC/DR FM	120	BIP
		2008		120	
		2009		120	
Construction de 30 (3 par an) logements d'astreintes pour les proviseur, censeur et surveillant général des lycées techniques spécialisés	Nombre de logements construits	2007		75	BIP/FONDS PPTE/HIPC (Imputation 934)
		2008		75	
		2009		75	
Construction de 30 logements (3 par an) d'astreintes pour les proviseur, censeur et	Nombre de logements construits	2007		75	BIP/FONDS PPTE/
		2008		75	



Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
surveillant général des lycées d'enseignement général		2009		75	
Redéfinition des missions dévolues aux écoles de formation des enseignants du secondaire (ENIET, ENS, ENSET) afin d'y intégrer les activités de recyclage	Missions définies et texte d'application signé	2006-2008	MINESEC	100	BIP
Création d'une école normale de l'enseignement technique anglophone	Texte signé	2007-2009	MINESEC	PM	
Etude sur la problématique de la formation des formateurs à tous les niveaux	Rapport d'étude disponible	2007	MINEDUB/ MINESEC MINESUP MINEFOP	40	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP MINEFOP

**Sous- objectif 9 : Instaurer un système d'encadrement pédagogique dans la formation professionnelle**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Instaurer une chaîne de supervision pédagogique dans la formation professionnelle	Texte instaurant et structurant la chaîne de supervision signé et appliqué	2007	MINEFOP	PM	
Systématisation de la formation continue des superviseurs pédagogiques	Nombre de personnels formés	2007	MINEFOP CRH	100	Budget MINEFOP/
		2008			
		2009			
Implication des Centres de Ressources et de Formation dans les actions de formation continue des enseignants et des encadreurs des entreprises homologuées à la formation professionnelle	- Document de stratégie élaboré assorti d'un plan de formation - Nombre d'enseignants et d'encadreurs recyclés	2007	MINEFOP CRH	100	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
		2008		100	
		2009		150	

**Sous objectif 10: Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique dans l'enseignement supérieur**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Définition des critères pour l'utilisation des ressources mobilisées pour la formation initiale et continue des enseignants	Texte réglementaire signé	2007	MINESUP/IGA		
Appui financier aux actions concrètes pour améliorer la formation pédagogique et disciplinaire des enseignants	Nombre de bourses allouées	2007	MINESUP		
		2008			
		2009			
Identification des dispositions permettant d'assurer le recrutement et la rétention d'enseignants dans des domaines jugés essentiels pour le développement du pays, y compris l'expertise internationale	Texte d'application disponible	2007	MINESUP		
Dans le cadre des contrats entre le Gouvernement et les institutions, valorisation des pratiques pédagogiques et des résultats des étudiants	-critères de performances définis ; -Montants des incitations en fonction des performances diffusés	2007	MINESUP/IGA		
		2008			
		2009			
Intensification des travaux pratiques dans les enseignements de sciences en salle de cours, laboratoires, etc.	% de temps de formation alloué aux travaux pratiques	2007	MINESUP/IGA		
		2008	Institutions		
		2009	Universitaires		
Renforcement des structures d'orientation académique	-Services d'orientation académique fonctionnels ; -Capacités des structures de formation des conseillers d'orientation renforcées	2007	MINESUP/IGA		
		2008	Institutions		
		2009	Universitaires		

**Sous objectif 11: Développer et valoriser la recherche universitaire**

<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Indicateurs de vérification</b>	<b>Phases et délais</b>	<b>Responsables de la mise en oeuvre</b>	<b>Coût total (en millions de FCFA)</b>	<b>Source de financement</b>
Elaboration par l'Agence (de développement) d'un plan de développement stratégique de la recherche universitaire	Plan de développement disponible	2007	MINESUP		
Promotion de l'émergence de pôles d'excellence thématiques en matière d'enseignement et de recherche universitaire associé aux écoles doctorales	Plate forme de collaboration disponible	2007	MINESUP		
Financement de projets de recherche par l'intermédiaire d'un fonds compétitif géré par l'Agence pour le développement et la qualité de l'enseignement supérieur	Nombre de projets de recherches financés et évalués positivement	2008	MINESUP/ Agence pour le développement et la qualité de l'enseignement supérieur		
		2009			
		2010			

### Sous objectif 12: Réviser les programmes d'enseignement dans le Primaire

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Révision progressive des programmes d'enseignement selon l'approche par les compétences	Programme publié	2006	MINEDUB/IGP	PM	Budget MINEDUB
Elaboration des guides du maître et des manuels de l'élève basés sur les nouveaux programmes	Guides et manuels élaborés	2007	MINEDUB/IGP	30	Budget MINEDUB/
		2008			
Diffusion progressive des nouveaux programmes, des manuels et des guides aux enseignants chargés de leur mise en oeuvre	Nombre de Programmes diffusés	2007	MINEDUB/IGP /DEPMN	50	Budget MINEDUB/ /Partenaires Techniques et Financiers
		2008		100	
		2009		100	

### Sous objectif 13: Réviser les programmes d'enseignement dans le secondaire

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Restructuration des cycles et des filières	Texte d'application signé	2007-2009	MINESEC/IGE	150	BIP/PASE/PARETFOP
Réforme des programmes d'enseignement	Programmes validés	2007-2009	MINESEC/IGE	300	BIP/PASE
Formation des IPN, IC, IPP à l'élaboration programmes selon l'approche par compétence	155 IPN, 18 IC et 400 IPP formés + rapport de formation	2007-2009	MINESEC/IGE	150	BIP
				150	
				150	
Diffusion systématique des nouveaux programmes d'enseignement auprès de tous les utilisateurs ;	160 000 Programmes diffusés	2009	MINESEC/IGE	500	BIP
Etablissement des diplômes en instance depuis 10 ans	Nombre de diplômes établis	2006-2015	MINESEC/DEC C/OBC/GCE BOARD	PM	

### Sous objectif 14 : Réviser les programmes de la formation professionnelle

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	de Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Identification et création de nouvelles formations professionnelles sur la base des demandes identifiées en provenance du marché du travail	Nombre de nouvelles formations professionnelles créées	2007-2008	MINEFOP/ ONEFOP	100	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
Elaboration d'un répertoire des métiers	Répertoire disponible	2007	MINEFOP	100	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
Mettre en place les mécanismes de refonte des programmes par l'approche par compétence	Mécanismes identifiés	2007	MINEFOP	PM	
Refonte des programmes de formation, méthodes pédagogiques dans l'optique formation-emploi, à la fois pour les technologies nouvelles et les secteurs prioritaires de développement (tourisme, agriculture, pêche et l'élevage, artisanat, produits forestiers,...)	Programmes validés	2005-2009	MINEFOP	PM	
Développement de l'esprit d'entreprise et les valeurs d'éthique et d'humanisme dans les contenus de formation	% des modules de formation en création d'entreprise par filière	2007-2008	MINEFOP	PM	
Diffusion systématique des nouveaux programmes d'enseignement auprès de tous les utilisateurs	Programmes diffusés	2007	MINEFOP	50	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
		2008		100	

### Sous objectif 15 : Réviser les programmes dans l'enseignement supérieur

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Restructurer les programmes de formation dans les filières pour les rendre cohérents avec la réforme LMD	Nouveaux programmes validés	2007-2008	MINESUP/IGA Institutions universitaires		
Identifier la possibilité d'introduire des unités de valeur professionnelles attachées aux filières traditionnelles	Nombre de crédit/unités de valeurs professionnelles par filière de formation	2007-2008	MINESUP/IGA Institutions universitaires		
Identifier et créer de nouvelles formations professionnelles sur la base des demandes identifiées en provenance du marché du travail	Nombre de nouvelles formations professionnelles créées	2007-2008	MINESUP/IGA Institutions universitaires		
Développer dans les contenus de formation l'esprit d'entreprise et les valeurs d'éthique et d'humanisme	% des modules de formation en création d'entreprise par filière	2007-2008	MINESUP/IGA Institutions universitaires		
Développer la pratique d'immersion en milieu professionnel pour les enseignants et les étudiants	- Nombre d'enseignants admis en formation professionnelle ; - Nombre d'étudiants admis en stage professionnel	2007	MINESUP/IGA Institutions universitaires		
		2008			
		2009			
Assurer la maîtrise des deux langues officielles par l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur	Nombre d'heures de cours suivis par étudiant dans chacune des 2 langues	2007	MINESUP/IGA Institutions universitaires		
		2008			
		2009			
Créer des centres de formation et de perfectionnement en langues étrangères dans les universités	Texte de création signé	2007	MINESUP/IGA Institutions universitaires		
Développer des activités de transfert et de valorisation de compétences	Nombres d'accords partenariaux signés	2007	MINESUP/IGA Institutions universitaires		
		2008			
		2009			

**Sous-Objectif 16: Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels scolaires et autres matériels didactiques aux élèves et aux enseignants dans l'enseignement primaire**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Restructuration (composition et missions) de la Commission Nationale d'agrément des manuels scolaires et des matériels didactiques	Texte signé	2007	MINEDUB	PM	-
Définition d'une stratégie d'acquisition et de diffusion des manuels scolaires et autres matériels didactiques	Document de stratégie signé et diffusé	2007	MINEDUB	PM	-
Acquisition et diffusion des manuels scolaires essentiels et des guides de maître	Nombres de manuels scolaires et de guides de maître distribués	2007	MINEDUB	2000	Budget MINEDUB/ Partenaires Techniques et Financiers
		2008		3000	
		2009		3000	
Acquisition et diffusion des matériels didactiques dans les écoles	Nombre de matériels didactiques (par type) distribués)	2007	MINEDUB	2000	Budget MINEDUB/ /Partenaires Techniques et Financiers
		2008		3000	
		2009		3000	
Création des banques de livres dans 600 écoles primaires par an	Nombre d'écoles pourvues de banques de livres	2007	MINEDUB	100	Budget MINEDUB/ /Partenaires Techniques et Financiers
		2008		100	
		2009		100	

**Sous-Objectif 17: Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels scolaires et autres matériels didactiques aux élèves et aux enseignants dans l'enseignement secondaire**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Restructuration (composition et missions) de la Commission Nationale d'agrément des manuels scolaires et des matériels didactiques	Texte signé	2007	MINESEC	PM	-
Définition d'une stratégie d'acquisition et de diffusion des manuels scolaires et autres matériels didactiques	Document de stratégie signé et diffusé	2007	MINESEC	PM	-
Construction/réhabilitation et équipement des bibliothèques dans les établissements	-nombre de bibliothèques réhabilitées ou construites	2007	MINESEC/ DPCPOS	250	BIP/PPTE
		2008		250	
		2009		250	
Equipement des bibliothèques en kits de micro-science	Nombre d'établissements équipés	2007	MINESEC/ DPCPOS	PM	
		2008			
		2009			
<b>Spécifiquement pour les établissements du second cycle</b>					
Acquisition et diffusion systématiques de manuels scolaires relatifs à l'enseignement des langues et de l'informatique en liaison avec la réforme des programmes du secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle	Nombre de manuels distribués	2007	MINESEC		
		2008			
		2009			
Equipement des lycées en laboratoire de langue (resp. de sciences) et de salles d'informatique en liaison avec la réforme de l'informatique	-nombre de lycées équipés en laboratoire de langue (resp. de science) -nombre de lycées équipés d'une salle d'informatique	2007	MINESEC		
		2008			
		2009			



**SOUS-OBJECTIF 18: Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels scolaires et autres matériels didactiques aux élèves et aux enseignants des structures de formation professionnelle (SAR/SM, Centres publics et privés de formation professionnelle)**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Création d'un Centre de Ressources Documentaires (CRD)	Centre créé et fonctionnels	2007	MINEFOP	100	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
		2008		100	
Définition d'une stratégie d'acquisition et de diffusion des manuels scolaires et autres matériels didactiques	Document de stratégie disponible assorti du plan d'action	2007	MINEFOP	50	Budget MINEFOP/
Construction/réhabilitation et équipement des bibliothèques dans les SAR/SM et les centres publics de formation professionnelle	- Nombre de bibliothèques réhabilitées ou construites - Nombre de manuels scolaires disponibles en moyenne par bibliothèque	2007-2009	MINEFOP	500	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
Soutenir la production de contenus pédagogiques pour la formation professionnelle	Nombre de supports pédagogiques produits	2007-2009	MINEFOP	500	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires

**SOUS-OBJECTIF 18 : Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des manuels scolaires et autres matériels didactiques aux étudiants et aux enseignants dans l'enseignement supérieur**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Création du Centre Interuniversitaire des Ressources Documentaires (CIRD)	Document de politique de mutualisation des moyens élaboré et validé	2006-2008	MINESUP		PASE
Mise en place d'un programme de modernisation des bibliothèques dans les institutions d'enseignement supérieur	Programme de modernisation des bibliothèques élaboré	2007	MINESUP		
Soutien à la production des contenus ou supports pédagogiques dans les institutions d'enseignement supérieur	Nombre de supports pédagogiques produits	2007	MINESUP/IGA		
		2008			
		2009			

**SOUS-OBJECTIF 19 : Améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire (lutte contre le VIH/SIDA et les MST, la paludisme en milieu scolaire et universitaire)**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Faire une réforme de la politique de santé scolaire et universitaire afin de la rendre cohérente et qu'elle prenne en compte les normes, les niveaux d'enseignement et la stratégie sectorielle de la santé	Politique mise en place et fonctionnelle	2007	MINEDUB/ MINESEC/ MINESUP/ MINEFOP	300	
Procéder à la réforme des inspections médico-scolaires et universitaires pour centrer leurs actions sur l'éducation à la santé notamment en matière de VIH/Sida, d'hygiène et de santé reproductive	Nombre d'inspections médico-scolaires et universitaires réformées	2007	MINEDUB/ MINESEC/ MINESUP/		
Mettre en place des structures d'inspections médicales pour les SAR/SM et les centres de formation professionnelle à l'effet de centrer les actions sur l'éducation à la santé notamment en matière de VIH/Sida, d'hygiène et de santé reproductive	Nombre d'inspections médicales pour les structures de formation professionnelle créées et fonctionnelles	2007	MINEFOP	100	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
		2008		50	
		2009		50	
Sensibiliser et impliquer la communauté éducative en matière d'hygiène pour la santé	Nombre de tables –rondes, séminaires éducatives, sketches, etc.	2007-2008	MINEDUB/ MINESEC/ MINESUP/ MINEFOP	80	
Formation/recyclage des personnels d'appui en méthodes de prévention et de lutte contre les IST, VIH/SIDA en milieu scolaire et universitaire	Nombre de personnels formés	2007-2008	MINEDUB/ MINESEC/ MINESUP/ MINEFOP	80	
Dotation de 10 000 des écoles primaires en kits de santé	Nombre de kits de santé distribués/santé	2007	MINEDUB/	500	
		2008	MINESEC/	500	
		2009	MINESUP	1000	
Dotation de 1000 établissements secondaires publics en kit de santé	Nombre de kits de santé distribués/santé	2007	MINEDUB/	50	
		2008	MINESEC/	50	
		2009	MINESUP	50	
Construction des infirmeries dans les	Nombre d'infirmeries	2008	MINEDUB/		

établissements scolaires et universitaires publics (y compris pour les SAR/SM et les centres de formation professionnelle)	construites	2009	MINESEC/ MINESUP/ MINEFOP		
		2010			

### Sous objectif 20: Promouvoir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Introduction des modules relatifs aux TIC dans la formation (initiale et continue) des enseignants	Modules de formation élaborés	2007-2008	ENIEG/ENIET ENS/ENSET	PM	
Soutien prioritaire à la formation des masses critiques de spécialistes dans tous les secteurs des TIC	Nombre d'entités ayant atteint la masse critique	2007	MINESUP	PM	
Elaboration des modules de formation pour les élèves	Modules de formation élaborés	2007-2008	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP	PM	
Construction progressive de centres multimédias dans les différents lycées du pays	Nombre de lycées disposant d'un centre multimédia	2007-2010	MINESEC		
Construction de centres multimédias dans les trois Centres de Ressources Humaines (CRH)	Nombres de centres multimédias créés et fonctionnels	2007	MINEFOP	150	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
		2008		50	
		2009		50	
		2010		50	
Dotation des centres publics de formation professionnelle en matériels informatiques	- Document de stratégie de distribution assorti d'un plan d'action disponible - Nombres de centres de formation publics équipés	2007	MINEFOP	50	Budget MINEFOP/ Fonds PPTE/ Partenaires
		2008		100	
		2009		100	
		2010		100	
Développement expérimental d'une infrastructure de communication (intranet) dans un campus universitaire	-infrastructure fonctionnelle -évaluation en vue d'une généralisation progressive	2007	MINESUP	PM	

<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Indicateurs de vérification</b>	<b>Phases et délais</b>	<b>Responsables de la mise en oeuvre</b>	<b>Coût total (en millions de FCFA)</b>	<b>Source de financement</b>
Mise en place du CITI et du Réseau d'Interconnexion des Universités avec le déploiement de la fibre optique	CITI fonctionnel	2006-2008	MINESUP		
Renforcement de l'équipement en informatique des services centraux et déconcentrés des ministères en charge du secteur de l'Education	Nombre de services équipés	A partir de 2006	MINEDUB/ MINESEC	PM	

### COMPOSANTE III : Partenariat avec les membres de la société civile

#### OBJECTIF : Développer un partenariat efficace

**SOUS-OBJECTIF 1 : Impliquer les milieux socioprofessionnels dans l'élaboration des programmes de formation de l'enseignement technique, technologique et professionnel**

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Etude en collaboration avec le secteur productif des besoins réels du marché de l'emploi au Cameroun ;	Rapport d'étude disponible	2007	MINEFOP/MINESUP	100	Budget MINEFOP et MINESUP
Création d'espaces et de mécanismes de concertation école – milieux socio-économiques et professionnels.	Texte réglementaire signé et publié	2007	MINEFOP/MINESUP	PM.	-
Doter chaque université d'un centre d'interface avec les milieux socioprofessionnels	Centre d'interface mise en place et fonctionnel	2007-2008	MINESUP/ Institutions universitaires		
Instauration d'un congé sabbatique en milieu professionnel pour les enseignants	Nombres d'enseignants admis en congé sabbatique en milieu professionnel	2007	MINESUP		
Renforcer la formation du personnel des universités aux activités de relations publiques avec le secteur productif et d'appui au développement	-nombre de personnels formés ; -nombre de laboratoires de recherche mixte université-industrie opérationnels	2007	MINESUP		
		2008			
		2009			
Créer un service d'appui à l'insertion professionnelle des diplômés au sein des universités	Texte de création signé et mise en application	2007	MINESUP		

**Sous objectif 2: Définir et promouvoir un modèle de partenariat Etat/secteur privé**

<b>Actions à entreprendre</b>	<b>Indicateurs de vérification</b>	<b>Phases et délais</b>	<b>Responsables de la mise en oeuvre</b>	<b>Coût total (en millions de FCFA)</b>	<b>Source de financement</b>
Concertation Etat/Secteur privé sur la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement technique	Plate forme de concertation signée	2006	MINESEC		
Mise en œuvre de la loi sur l'enseignement technique	Texte d'application signé	2007	MINESEC		
Concertation Etat/Secteur privé sur la mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle	Plate forme de concertation signée	2006	MINEFOP		
Mise en œuvre de la loi sur la formation professionnelle	Texte d'application signé	2007	MINEFOP		
Formation des partenaires à la formulation de projets de formation professionnelle	Nombres de personnes formées	2007	MINEFOP		
Mise en place de la contractualisation entre l'Etat et tous les opérateurs privés exerçant à tous les niveaux d'enseignement	- Plate forme signée et fonctionnelle	2007	MINEDUB/MINESEC MINESUP		

## COMPOSANTE IV : Gestion et Gouvernance

### OBJECTIF 4 : Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif

#### SOUS-OBJECTIF 1 : Améliorer la gestion des ressources éducatives

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions FCFA)	de Source de financement
Systématiser la diffusion de l'information et les contrôles dans la gestion des ressources	-diffusion des enveloppes budgétaires -bilans d'activités	2007	MINEDUB/IGS MINESEC/IGS MINESUP/IGS MINEFOP/IGS	75	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP/ MINEFOP
Formation du personnel aux techniques modernes de gestion	Nombre de personnels formés	2007	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP	120	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP/ MINEFOP
		2008		120	
		2009		120	
Restructuration de la chaîne hiérarchique de l'instituteur au directeur des services centraux	Texte structurant la chaîne de supervision signé	2007	MINEDUB/IGP/ DPEMN	PM	
Redéfinition des missions dévolues aux différents acteurs : de l'instituteur au directeur des services centraux	Missions définies et texte d'application signé	2007	MINEDUB/IGP/ DPEMN	PM	
Création des instruments pour permettre aux différents acteurs d'exercer leurs responsabilités (systèmes d'information, tableau de bord, etc.)	Instruments créés	2007-2008	MINEDUB/ MINESEC MINESUP MINEFOP	350	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP/ MINEFOP
Formation des acteurs à leurs nouvelles fonctions et à l'usage des instruments	Formations assurées	2007-2008	MINEDUB/ MINESEC MINESUP/ MINEFOP	450	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP/ MINEFOP

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Mise en place effective des nouvelles dispositions de gestion et de pilotage	-mise en place expérimentale ; -extension des dispositions au niveau national	2007-2008	MINEDUB/ MINESEC MINESUP/ MINEFOP	PM	
Renforcement des structures de contrôle et d'évaluation du secteur de l'éducation	Nombre de contrôles effectués	2007-2008	MINEDUB/ MINESEC MINESUP MINEFOP	120	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP/ MINEFOP
Création d'un cadre de concertation entre les structures de formation (Ecoles Normales) et les utilisateurs (ministères, établissements)	Cadre créé et fonctionnel	2007	MINEDUB/ MINESEC MINESUP <b>SP</b>	10	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP
Renforcement des structures de contrôle et d'évaluation du secteur de l'éducation	Nombre de contrôles effectués	2007-2008	MINEDUB/ MINESEC MINESUP MINEFOP <b>SP</b>	100	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP

## SOUS-OBJECTIF 2 : promouvoir la bonne gouvernance dans le système éducatif

Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en oeuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Sensibilisation de la communauté à l'importance de la gestion participative	Nombre de communautés sensibilisées	2006-2007	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP <b>SP</b>	20	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP
Formation des membres des conseils d'écoles et d'établissements à la gestion participative	Nombre de responsables formés	2006-2007	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP <b>SP</b>	50	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP



Actions à entreprendre	Indicateurs de vérification	Phases et délais	Responsables de la mise en œuvre	Coût total (en millions de FCFA)	Source de financement
Suivi de la satisfaction des bénéficiaires du service éducatif	Rapports d'Enquêtes disponibles	2007	MINEDUB	50	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP
		2008	MINESEC	50	
		2009	MINESUP MINEFOP SP	50	
Redynamisation des observatoires de la bonne gouvernance dans les ministères en charge de l'éducation	Observatoires opérationnels	2006-2007	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP SP	50	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP
Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'informatisation des structures (centralisées et décentralisées) des ministères en charge du secteur de l'éducation	Programmes d'informatisation élaborées et mis en oeuvre	2006-2009	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP SP	300	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP
				600	
				600	
Amélioration du système d'information et renforcement des capacités de planification du secteur de l'éducation	Carte scolaire actualisé+carte de la formation professionnelle+ Carte universitaire	2006-2009	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP SP	500	Budget MINEDUB/ MINESEC + PASE MINESUP
				500	
				500	
Redynamisation du Conseil National de l'Education	Conseil tenu	2007	MINEDUB MINESEC MINESUP MINEFOP SP	50	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP
Création du Conseil National de l'orientation et de la formation professionnelle	Texte de création signé et appliqué	2007 - 2008	MINEFOP	PM	
Fonctionnement du comité de suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'éducation	Comité créé et opérationnel	2007	MINEDUB	200	Budget MINEDUB/ MINESEC MINESUP
		2008	MINESEC MINESUP	100	
		2009	MINEFOP SP	100	